

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2010

## **Le rôle social des bibliothèques**

*Quels terrains d'action et stratégies d'alliances  
pour la réduction des inégalités d'accès au  
savoir ?*

**Fabrice Chambon**

Sous la direction de Thierry Ermakoff  
Responsable du département des services aux bibliothèques - Enssib



## **Remerciements**

*Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer dans le cadre de cette étude et qui ont consacré un temps précieux à me répondre.*

*Je remercie mon directeur de mémoire Thierry Ermakoff pour son écoute attentive et ses conseils avisés.*

*Je souhaite également remercier en particulier Gérard Brédy, secrétaire national de la fédération Léo Lagrange en charge de la formation et de l'insertion, Christiane Etévé, enseignant chercheur à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) en retraite et bénévole à Peuple et culture, et Eric Favey, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, pour les longs et passionnants entretiens qu'ils m'ont accordés et les pistes de réflexions qu'ils m'ont ouvertes.*

## **Résumé :**

*Dans le cadre d'une économie de la connaissance, l'enjeu de l'accès de tous à l'éducation est de plus en plus criant et mobilise des acteurs toujours plus nombreux. La bibliothèque, qui a joué par le passé, notamment au dix-neuvième siècle, un rôle majeur dans la formation des adultes, en lien avec l'éducation populaire, pourrait réinvestir le champ éducatif, tant en matière de formation initiale que de formation continue, en partenariat avec les mouvements d'éducation populaire contemporains. Leur alliance dans une perspective d'accès de tous à l'éducation, dans un environnement administratif et économique de plus en plus complexe, ne peut s'opérer sans impulsion nationale. Des initiatives locales existent aujourd'hui, mais qui ne s'intègrent que trop peu dans les réseaux professionnels et les cadres réglementaires en vigueur pour être toujours efficaces.*

*Descripteurs : Bibliothèques publiques – Histoire – Bibliothèques et politiques éducatives – Bibliothèques et formation des adultes – Education populaire – Médiation – Aspect social*

**Abstract :**

*In an economy based on knowledge, the stake of equal access to education is more and more determining, and people aiming at it, all the more numerous. Libraries, which have played an important role in adults training, especially on the 19th century, in relation with popular education, could reinvest the educative area, as much in the field of initial training as in that of lifelong learning, in cooperation with popular education movements. Their union, in the perspective of permitting every one equal access to education, in an increasingly complex administrative and economic environment, cannot be fulfilled unless emerges a strong national impulse. Local initiatives already exist at the present time, but they are not well integrated in professional networks and in the current reglementary rules to be always efficient.*

*Keywords : Public libraries – History – Libraries and educative policies – Libraries and lifelong learning – Popular education – Mediation – Social dimension*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier  
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California  
94105, USA.  
<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>



# Table des matières

INTRODUCTION .....	11
<b>I. UN RÔLE SOCIAL PLUSIEURS FOIS RÉAFFIRMÉ DANS L’HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES .....</b>	<b>13</b>
I.1    DÉS LE 19 <sup>È</sup> SIÈCLE, LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ET L’HÉRITAGE DE CONDORCET .....	13
I.1.1 <i>L’Ancien Régime et la Révolution</i> .....	13
I.1.1.1    Conservation versus communication : un débat vieux comme la science des bibliothèques.....	13
I.1.1.2    Condorcet ou l’incarnation des Lumières : l’éducation pour tous .....	14
I.1.2 <i>La longue distinction entre bibliothèques savantes et bibliothèques populaires</i> .....	15
I.1.2.1    Des bibliothèques savantes réservées aux notables et aux lettrés.....	16
I.1.2.2    Des bibliothèques populaires pour quelles lectures populaires ? .....	17
I.1.2.2.1    La réaction de l’Eglise au développement de la lecture .....	18
I.1.2.2.2    « L’éducation au suffrage universel ».....	19
I.1.2.2.3    Le mouvement ouvrier en retrait ?.....	20
I.2    LA GÉNÉRATION DES BIBLIOTHÉCAIRES MODERNISTES .....	21
I.2.1 <i>Le modèle anglo-saxon</i> .....	21
I.2.2 <i>Les bibliothécaires de progrès s’organisent</i> .....	22
I.2.2.1    L’éducation populaire portée par le Front populaire.....	23
I.3    DE L’APRÈS-GUERRE AUX ANNÉES 2000 .....	24
I.3.1 <i>Le développement tardif de la lecture publique</i> .....	24
I.3.1.1    L’impulsion nationale .....	24
I.3.1.2    Le dynamisme croissant des municipalités.....	25
I.3.1.2.1    Une dimension politique .....	25
I.3.2 <i>De la bibliothèque à la médiathèque : tous les supports pour tous</i> .....	26
I.3.2.1    La réalisation concrète d’une nouvelle conception des bibliothèques ..	26
I.3.2.1.1    Mettre l’usager au centre du système ?.....	26
I.3.2.1.2    Le service public.....	27
I.3.2.2    Une volonté réaffirmée de toucher l’ensemble des publics.....	28
I.3.2.2.1    Un contexte favorable : l’élévation du niveau général de formation	28
I.3.2.2.2    « Etendre le territoire du livre » .....	28
I.3.2.2.3    L’émergence des politiques de la ville, facteur d’innovations .....	29
<b>II. INÉGALITÉS CULTURELLES CROISSANTES ET DISCUSSIONS AUTOUR DU MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE .....</b>	<b>31</b>
II.1    LES INÉGALITÉS D’ACCÈS AUX SAVOIRS ET À LA CULTURE AUJOURD’HUI.....	31
II.1.1 <i>Des inégalités constatées depuis longtemps</i> .....	31
II.1.1.1    Une situation persistante .....	32
II.1.2 <i>Une stagnation éducative ?</i> .....	33
II.1.2.1    Des inégalités éducatives fortes .....	34
II.1.2.1.1    Massification et démocratisation.....	34
II.2    UN MODÈLE REDISCUITÉ : À LA RENCONTRE D’AUTRES LOGIQUES ?.....	35
II.2.1 <i>Un flou réglementaire en évolution</i> .....	35
II.2.1.1    Une absence de cadrage .....	35

II.2.1.1.1	Des préconisations européennes.....	36
II.2.1.2	Les contraintes actuelles .....	37
II.2.1.2.1	L'action de l'Etat orientée à la baisse ?.....	37
II.2.1.2.2	Des idéaux à reconstruire.....	38
II.2.2	<i>L'élargissement du rôle des bibliothèques : un foisonnement d'initiatives locales</i> .....	39
II.2.2.1	L'exploration de nouveaux champs.....	39
II.2.2.2	Des modalités d'action partenariales.....	39
II.2.2.2.1	Se comprendre.....	40
II.2.2.2.2	Quelle médiation pour les personnels ?.....	40
II.2.2.2.3	Inviter de nouveaux publics à fréquenter la bibliothèque .....	42
II.2.3	<i>Offre versus demande ?</i> .....	43
II.2.3.1	Un débat ancien qui traverse l'ensemble des champs éducatif et culturel .....	43
II.2.3.1.1	Une dimension polémique .....	43
II.2.3.2	Vers un point d'équilibre ?.....	44
II.2.3.2.1	La médiation au cœur de l'action des bibliothèques.....	44
II.2.3.2.2	« Joindre l'utile à l'agréable » .....	46
II.3	L'ÉDUCATION POPULAIRE AUJOURD'HUI : QUELLES CONNEXIONS AVEC LA LECTURE PUBLIQUE ?.....	47
II.3.1	<i>L'éducation populaire : une démarche éducative globale renouvelée</i> .....	47
II.3.2	<i>L'implication de l'éducation populaire dans le monde des bibliothèques</i> .....	49

### **III. QUELLES DÉMARCHES PARTENARIALES POUR LES BIBLIOTHÈQUES DANS LE CADRE DE POLITIQUES DE FORMATION ? QUELLE PLACE POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE ? ..... 51**

III.1	DE NOMBREUX POINTS D'APPUI.....	51
III.1.1	<i>L'exemple des « Ruches »</i> .....	51
III.1.1.1	Des bibliothèques hybrides qui intègrent la dimension numérique ..	52
III.1.2	<i>Quelle dynamique pour les banlieues ?</i> .....	53
III.2	UN RÔLE DANS LA FORMATION INITIALE.....	54
III.2.1	<i>Les politiques éducatives locales</i> .....	54
III.2.1.1	Des démarches partenariales .....	54
III.2.1.2	Des bibliothèques positionnées dans ce champ.....	55
III.2.2	<i>Les rythmes scolaires et l'évolution de la pédagogie</i> .....	56
III.3	UN RÔLE EN MATIÈRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	57
III.3.1	<i>La formation tout au long de la vie et l'insertion professionnelle au cœur de la société de la connaissance</i> .....	58
III.3.1.1	Une lente progression du secteur entamée en 1971.....	58
III.3.1.1.1	L'éducation populaire non satisfaite et les bibliothèques hors jeu.	59
III.3.1.2	Une prise de conscience progressive par les professionnels des bibliothèques.....	61
III.3.1.2.1	Des collections spécifiques.....	62
III.3.1.3	Typologie sommaire des services d'autoformation.....	63
III.3.1.3.1	Les espaces multimédias .....	63
III.3.1.3.2	Les espaces d'autoformation .....	63
III.3.1.3.3	Des liens avec des structures de formation pour adultes ?.....	64
III.3.2	<i>Un domaine complexe transformé en marché, difficile à intégrer pour les bibliothèques</i> .....	64



III.3.2.1	Entre méandres de la formation professionnelle et institutionnalisation de l'éducation populaire .....	64
III.3.2.1.1	Un axe bibliothèque – éducation populaire ? .....	65
III.3.2.1.2	La tradition anglaise et les contradictions françaises .....	66
III.3.3	<i>La lutte contre l'illettrisme, enjeu citoyen et économique</i> .....	67
III.3.4	<i>Le rôle des bibliothèques dans l'accueil des migrants</i> .....	68
III.3.4.1.1	L'évolution réglementaire de l'accueil des migrants .....	69
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>71</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....		<b>73</b>



# Introduction

---

La participation des bibliothèques à l'accès de tous à la connaissance a, en particulier depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, toujours fait partie de leur activité. Leur rôle social, entendu comme implication dans la réduction des inégalités d'accès au savoir et à la culture, est au cœur des modèles successifs de bibliothèques élaborés depuis les bibliothèques populaires.

Pourtant, alors que les pays occidentaux ont connu une importante élévation générale du niveau de formation, les inégalités de réussite éducative et d'accès à la culture stagnent depuis plusieurs décennies. Les bibliothèques continuent d'être fréquentées par des publics essentiellement issus des classes moyennes, comme vient une nouvelle fois de le rappeler la récente publication sous la direction d'Olivier Donat de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français<sup>1</sup>.

Alors que les professionnels des bibliothèques interrogent le modèle de bibliothèque ayant fécondé les politiques publiques du secteur au cours des trois dernières décennies<sup>2</sup>, la redéfinition de l'approche des bibliothèques en matière de formation, qu'il soit question de formation initiale ou de formation continue, apparaît comme un des axes important d'évolution de ce modèle.

En effet, la mutation des économies développées vers une « économie de la connaissance », impliquant l'accès des travailleurs à des qualifications de plus en plus hautes et l'évolution de ces qualifications à plusieurs reprises au cours de leur parcours professionnels, ouvre des perspectives de développement de l'éducation et de la formation des citoyens dans les sociétés occidentales développées.

Parallèlement, l'effort éducatif semble, de plus en plus, assumé collégialement. Autour de l'Éducation nationale et des organismes nationaux de formation professionnelle se mobilise désormais un réseau d'acteurs, au premier rang desquels les collectivités locales – au travers de leurs services éducatifs bien sûr, mais aussi culturels ou sociaux – et les mouvements d'éducation populaire. Les dynamiques en cours au niveau local pour enrichir les politiques éducatives et de formation pourraient intégrer les bibliothèques de lecture publique à même de proposer, outre une offre de formation visant à l'acquisition de qualifications pour le travailleur, des liens avec l'ensemble de leurs services et de leurs collections, susceptibles de contribuer à la formation de l'esprit critique pour le citoyen.

Si des initiatives locales existent en matière de formation continue ou d'intégration formelle dans le pilotage des politiques éducatives locales, parfois en lien avec l'éducation populaire, le constat d'une absence d'impulsion nationale dans ce sens conduit à poser la question des modalités pertinentes de tels projets, susceptibles de donner lieu à des tentatives de mutualisation et *in fine*, une généralisation des pratiques jugées les plus pertinentes.

---

<sup>1</sup> DONAT, Olivier (Dir.), *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*. Paris : Ed. Ministère de la Culture et de la Communication / La Découverte, 2009.

<sup>2</sup> BERTRAND, Anne-Marie (Dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2008.

Après avoir rappelé comment la volonté de s'adresser à tous et de favoriser le développement des connaissances a matricé l'histoire des bibliothèques, nous nous pencherons ainsi sur les débats et évolutions respectifs des bibliothèques et de l'éducation populaire. Enfin, nous tenterons d'envisager quelques pistes de collaboration fructueuse entre bibliothèques et mouvements d'éducation populaire dans des domaines éducatifs et sociaux à l'environnement réglementaire complexe.

# I. Un rôle social plusieurs fois réaffirmé dans l'histoire des bibliothèques

---

## I.1 DÈS LE 19<sup>E</sup> SIÈCLE, LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ET L'HÉRITAGE DE CONDORCET

### I.1.1 L'Ancien Régime et la Révolution

#### I.1.1.1 Conservation versus communication : un débat vieux comme la science des bibliothèques

Dès l'Ancien Régime naissent avec l'apparition des fondements d'une science des bibliothèques des débats concernant la pertinence d'une ouverture de celles-ci au public. Quand Gabriel Naudé, auteur d'un *Advis pour dresser une bibliothèque*<sup>3</sup> en 1627, prône l'accès des bibliothèques « au moindre des hommes qui en pourra avoir besoin<sup>4</sup> », son collègue Claude Clément, jésuite, auteur d'un autre traité de bibliothéconomie *Musei, sive bibliotheca tam privatae quam publicae Extractio, Cura, Usus* (Lyon, 1635) plaide au contraire pour que l'institution ne soit pas « indistinctement ouverte à tous<sup>5</sup> ». Juste Lipse, dans *De bibliothecis syntagma* (1602), texte dédié à un prince allemand, incite quant à lui les grands personnages du temps à mettre leurs livres à disposition du public, ce afin d'augmenter leur renommée. Cette discussion entre tenants d'un rôle majeur de conservation du patrimoine pour les bibliothèques et partisans d'une communication plus importante aux usagers a depuis connu plusieurs actualisations.

Aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle, certains personnages en vue prennent l'habitude de léguer à leur mort leurs livres à une ville ou une communauté ecclésiastique en échange de la mise à disposition des ouvrages au public. Ces legs marquent le début de certaines grandes bibliothèques françaises d'aujourd'hui. Quelques exemples de ce phénomène sont connus. Le marquis de Méjanès par exemple, décédé en 1786, légua par son testament aux États de Provence sa bibliothèque, composée de 60 000 à 80 000 volumes, à la condition qu'elle fût mise à disposition du public dans la ville d'Aix<sup>6</sup>. Ce don est à l'origine de la bibliothèque municipale d'Aix ; à Besançon, le chanoine Boisot fut quant à lui, en confiant ses livres et les œuvres d'art qu'il avait collectionnées à la ville en 1694, l'initiateur de fait de la bibliothèque et du musée des Beaux-Arts de la capitale franc-comtoise, ouverts au public dès 1697 ; à Carpentras, un don similaire est à mettre à l'actif de monseigneur d'Inguibert. Ce mouvement touche également de plus petites communes. Citons le cas de Salins-les-Bains, dans le Jura, qui, dès 1582, connaît une

---

<sup>3</sup> Livre considéré comme le premier traité de bibliothéconomie.

<sup>4</sup> Cités par Anne-Marie Bertrand dans *Les Bibliothèques*, Paris : Editions de la Découverte, 2007, p. 18.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Il y ajouta un legs de 5.000 livres en rentes pour augmenter le nombre d'ouvrages.

bibliothèque ouverte au public par les Capucins, constituée des fonds légués par un ecclésiastique local en échange de les rendre publics. Le phénomène se développe au point que des réactions apparaissent en 1672 lorsque l'évêque de Grenoble décède sans léguer sa bibliothèque à ses diocésains. Mis en vente à Lyon, les livres de sa bibliothèque sont en partie rachetés grâce à une souscription publique, en vue de les mettre à disposition du public, et de constituer ce qui deviendra plus tard la bibliothèque municipale de Grenoble.

Ces pratiques traduisent un début d'évolution et une première progression de l'idée que l'accès aux livres ne doit pas être réservé aux seuls possesseurs des ouvrages, souvent fort onéreux. Sans qu'il soit imaginé à l'époque que les masses incultes puissent un jour prétendre à la lecture de livres, il s'agit toutefois formellement de rendre les bibliothèques accessibles au public, sans barrière a priori. Ce public est en fait particulièrement restreint, cantonné à quelques clercs, bourgeois ou étudiants lettrés. Tout au long du 18<sup>e</sup> siècle toutefois, la possession de livres se généralise (toujours dans ces cercles sociaux minoritaires : noblesse, en particulier la noblesse de robe, une partie du clergé et de la bourgeoisie). On compte au seuil de la Révolution française une cinquantaine de villes dont les bibliothèques sont ouvertes au public. Symptomatiques de cette évolution, les cabinets de lecture connaissent un essor rapide dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, adossés à des librairies, soucieuses en louant des ouvrages de toucher une clientèle potentielle susceptible de passer de la location à l'achat.

Si la volonté de limiter les inégalités d'accès à la connaissance n'est pas posée en ces termes (ou marginalement) dans la société structurellement inégalitaire de l'Ancien Régime, le développement de la lecture, l'accent mis par les philosophes des Lumières sur l'importance de l'éducation<sup>7</sup> et les premières initiatives d'ouverture de bibliothèques au public vont constituer une étape sur laquelle prendront appui les partisans du développement de la lecture et des bibliothèques au siècle suivant.

### **I.1.1.2 Condorcet ou l'incarnation des Lumières : l'éducation pour tous**

Le Rapport Condorcet<sup>8</sup> constitue un socle symbolique sur lequel s'est développé tout un pan de l'héritage des Lumières dans le domaine de l'éducation. Education pour tous, formation de citoyens éclairés, propres à prendre part aux débats publics, croissance régulière des connaissances scientifiques pour le bien être du peuple, sont autant d'objectifs érigés progressivement en points cardinaux de l'idéal républicain. Le monde des bibliothèques n'est pas resté étranger à ces préceptes et s'en est au contraire imprégné et réclamé, quand bien même cela était parfois avec certains biais au dix-neuvième siècle, où la volonté de contrôle social prenait dans certains cercles une place parfois aussi importante que les motivations d'éducation à l'esprit critique.

L'instruction nationale, selon Condorcet, est un « *devoir de justice* », et ses buts principaux sont :

---

<sup>7</sup> On pense notamment à l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau (1762).

<sup>8</sup> Condorcet, *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique* présenté à l'Assemblée nationale législative au nom du Comité d'Instruction publique les 20 et 21 avril 1792 [En ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp> Consulté le 23 décembre 2009.

- « offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs » ;
- « assurer à chacun la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue de talents qu'il a reçus de la nature ; et par là établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi ».

Condorcet oppose deux classes d'hommes : ceux qui raisonnent (les maîtres) et ceux qui croient (les esclaves)<sup>9</sup>. On perçoit bien en toile de fond sa volonté d'améliorer la « perfectible » espèce humaine, la conscience des inégalités d'accès à la connaissance dans la société et la conviction que l'usage de la raison doit faire l'objet d'un apprentissage pour tous : « *L'instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens* ». Cette déclaration reconnaît à l'éducation une finalité civique : « *L'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi* »

Dans cette perspective, Condorcet jette pour ainsi dire les bases de l'autoformation (il faut montrer au peuple « *l'art de s'instruire par soi-même : chercher un mot dans le dictionnaire, se servir de la table d'un livre, suivre sur une carte, sur un plan, sur un dessin, des narrations ou des descriptions, des notes ou des extraits* ») et de la formation tout au long de la vie (l'instruction doit « *embrasser tous les âges* » et ne pas se limiter à l'enfance ; une « *conférence hebdomadaire* » faite chaque dimanche par l'instituteur est projetée, sorte de « *sermon laïque* » qui compléterait la formation des adultes et remédierait à l'effacement – par la nécessité de travailler – des premières connaissances acquises ; il s'agit d'approfondir la connaissance des règles de la morale, des lois nationales et de ses droits de citoyen). Coupé, en 1794, dans son rapport sur les bibliothèques, proposait également de faire d'elles « *l'école de tous les citoyens* ».

A de très nombreux égards, il est possible de considérer que c'est autour des grands principes fixés par Condorcet, actualisés régulièrement, que se sont mis en place les différents pans de notre système éducatif et d'une partie des politiques publiques de la culture, en tant que celle-ci participe du mouvement d'éducation qui conduit à la formation du travailleur, à la construction de l'esprit critique chez le citoyen et à l'épanouissement de l'homme. Si cette perspective globale a pu se heurter à des réactions, connaître des nuances, et se révéler progressivement au cours du temps jusqu'à devenir majoritaire, le monde des bibliothèques est de ce point de vue à l'image de très nombreuses autres institutions éducatives et culturelles et paraît constamment à la recherche de l'équilibre entre ces trois facettes de la construction des individus.

## **I.1.2 La longue distinction entre bibliothèques savantes et bibliothèques populaires**

Tout au long du dix-neuvième siècle, la lecture se répand dans des couches de plus en plus nombreuses de la population. Les réformes éducatives de Guizot dans un premier

---

<sup>9</sup> « *Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, toutes les chaînes auraient été brisées en vain, ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves* », Ibid.

temps, notamment la loi de juin 1833<sup>10</sup>, puis celles de Gustave Rouland<sup>11</sup>, de Victor Duruy<sup>12</sup> et enfin de Jules Ferry en 1882<sup>13</sup> à la fin du siècle contribuent à favoriser l'accès d'un nombre plus important d'enfants au système scolaire, ayant pour conséquence un recul de l'analphabétisme et le développement de la lecture. On assiste également au cours du siècle au développement de la presse (dont le coût de fabrication est diminué par l'invention des rotatives) à Paris puis en province, et de l'édition. Certains éditeurs ciblent des publics populaires ; la maison Hachette, créée en 1826, lance dans ce sens la collection « Bibliothèque des chemins de fer » en 1852 ainsi qu'une « Petite bibliothèque des connaissances utiles », aux tarifs peu onéreux.

Avant 1860 et le développement des bibliothèques populaires, l'accès au livre s'opérait soit au travers des cabinets de lecture, dont la vocation était essentiellement lucrative (le prix du livre interdisant de fait l'accès des classes populaires à ces structures, souvent ouvertes uniquement en journée, pendant les horaires de travail), soit dans les bibliothèques municipales, fréquentées avant tout par les savants, les bibliothèques paroissiales, appuyées sur quelques maisons d'éditions catholiques, ou les bibliothèques de fabrique, depuis l'obligation faite le 21 mars 1841 aux industriels de n'embaucher des enfants que dans le cas où ils fréquentent une école, qui a entraîné, outre la construction d'écoles, celles de bibliothèques<sup>14</sup>.

A partir de 1860, les bibliothèques populaires ont participé d'un essor sans précédent de la lecture pendant deux grosses décennies, avant de disparaître dans leur quasi totalité sous leur forme philanthropique et républicaine (certaines bibliothèques confessionnelles et du mouvement ouvrier, moins nombreuses, continuant d'exister au-delà de la fin du dix-neuvième siècle).

### **I.1.2.1 Des bibliothèques savantes réservées aux notables et aux lettrés**

Malgré cette évolution du paysage social, éducatif et culturel de la population, l'institution que représente la bibliothèque publique, confiée aux communes depuis 1803, n'évolue que très peu, concentre son activité sur la conservation du patrimoine et destine celui-ci aux fractions les plus cultivées des citoyens. Un léger mouvement d'ouverture se fait jour au cours du siècle, dont témoigne le cas de la Bibliothèque Nationale. A la suite d'un rapport de Prosper Mérimée en 1857, la décision est prise en 1859 d'ouvrir deux salles de lectures, une pour les chercheurs (la salle Labrouste) et une pour le grand public (qui deviendra la salle des périodiques), qui fermera comme salle du public en 1935. N'importe qui peut y entrer. Déjà à l'époque, des plaintes se font jour contre les vagabonds qui viennent se chauffer l'hiver notamment. Outre ce public très particulier, l'ouverture d'une salle au public s'adresse et profite essentiellement aux professeurs ou aux bourgeois aisés. La démocratisation du lieu est toute relative.

---

<sup>10</sup> Le 28 juin 1833, Guizot, ministre de l'instruction publique, fit adopter une loi prévoyant que toutes les communes de plus de 500 habitants devaient construire et entretenir une école de garçons. En 1848, soient quinze ans après l'adoption de la loi, le nombre d'écoles primaire est de 23 000, contre 15 000 en 1833, et des écoles normales, destinées à former les maîtres, ont vu le jour.

<sup>11</sup> Gustave Rouland, ministre de l'instruction publique entre 1856 et 1863, fut à l'initiative d'une circulaire qui conditionnait l'octroi d'une subvention à une école à la présence en son sein d'une bibliothèque (concrètement, une armoire emplies d'ouvrages).

<sup>12</sup> A l'origine de la loi du 10 avril 1867, qui faisait obligation aux communes de plus de 500 habitants de créer une école de filles. Duruy institua également les Caisses des écoles, chargées de venir en aide aux familles les plus nécessiteuses.

<sup>13</sup> La loi sur l'enseignement primaire obligatoire ("loi Ferry") du 28 mars 1882 instaure l'obligation scolaire pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans ainsi que la laïcisation des programmes des écoles publiques.

<sup>14</sup> Réservées aux ouvriers de la fabrique, leurs fonds étaient essentiellement composés d'ouvrages techniques traitant des métiers de l'industrie concernée et d'ouvrages scolaires ou d'instruction.



La Bibliothèque Nationale partage cette situation avec les bibliothèques municipales, qui sont dans leur très grande majorité des bibliothèques d'érudition, fermées quant à elles aussi bien aux nouveautés scientifiques et techniques (d'autant plus qu'elles manquent d'argent) qu'au grand public. L'ouverture parcimonieuse aux lettrés, liée à l'éclosion des sociétés savantes au cours du siècle, ne peut réellement être considérée comme un élargissement de l'accès aux bibliothèques. Les classes populaires demeurent absentes de ces établissements.

### **I.1.2.2 Des bibliothèques populaires pour quelles lectures populaires ?**

Le développement de la lecture s'opère progressivement au travers de l'éclosion de la presse, qui publie de nombreux feuilletons et de la littérature de colportage. La nourriture littéraire ainsi mise à disposition des masses n'est pas du goût des bibliothécaires<sup>15</sup>. Quelles que puissent être leur obédience professionnelle ou idéologique, la grande majorité se retrouvent pour dire que les histoires d'amour à l'eau de rose et les récits peuplés de brigands et de criminels qui constituent le cœur de cette littérature populaire ne convient pas à l'élévation de la conscience des masses et moins encore à leur édification en vue de l'adoption d'une morale, chrétienne, républicaine ou socialiste selon les cas. En effet, plusieurs types de bibliothèques émergent au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, en marge du réseau des bibliothèques municipales, aux objectifs et aux présupposés politiques différents, voire opposés. Une même préoccupation sociale habite pourtant les initiateurs de telles bibliothèques : il s'agit d'encadrer les lectures du peuple, tout en permettant d'élever le niveau de connaissances.

Hausmann était habité par des préoccupations sociales, d'hygiène en conduisant le chantier de renouvellement de Paris sous le second Empire, en même temps qu'il prenait soin de veiller à détruire les foyers d'insurrection potentiels – et constatés en 1830 et 1848 – faits de rues étroites et entrelacées. Une partie des bibliothécaires des bibliothèques populaires s'inscrivent dans une dialectique similaire, en particulier au cours de la première moitié du siècle, œuvrant au développement de la lecture et de l'éducation pour le plus grand nombre, tout en prenant soin d'introduire dans les esprits des règles de bonne conduite à même d'éviter une perte de contrôle du peuple par les notables, fussent-ils éclairés. Un point de vue exprimé en conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire en 1815 et retranscrit trois ans plus tard dans le *Journal de l'éducation* témoigne de cet état d'esprit, qui sera ensuite repris à son compte par le Second Empire :

*« La lecture et l'écriture ne sont pas l'instruction proprement dite, mais une préparation, un moyen pour y arriver, des instruments avec lesquels on peut s'instruire. Les bons livres deviennent ensuite des moyens directs d'instruction. Il s'agit donc de les chercher, de les réunir, de faire composer ceux dont on a besoin et qui n'existent pas, d'en indiquer d'avance le plan, l'esprit et le but, de les mettre à la disposition des enfants de nos écoles et de leurs familles. »*

<sup>15</sup> *Le Petit journal*, par exemple, le premier a atteint un tirage important (créé en 1863, il est imprimé dès 1865 à 270 000 exemplaires) est une publication de quatre pages composée uniquement de faits divers et de feuilletons. Il s'agissait, entre autres, d'éviter la censure impériale en n'abordant pas de sujets « politiques ».

*Le choix des ouvrages qui peuvent former une bibliothèque à peu près complète pour les classes inférieures de la société, est à la fois délicat et difficile, et d'une haute importance. Ces ouvrages, en effet, doivent être à la portée de l'intelligence ordinaire des enfants, ou des hommes dont l'esprit a été peu cultivé. Ils doivent leur offrir des idées toujours justes, simples, claires, utiles rapportées à des sentiments religieux et moraux, aux devoirs de leur condition et de leur profession, aux notions positives qu'ils ont besoin d'acquérir et d'appliquer. Il faut à la fois éviter ce qui ne pourrait offrir que des occasions et des sujets de distractions frivoles, ou ce qui tendrait à inspirer le dégoût d'une condition laborieuse et obscure, et un désir imprudent de s'élever au-dessus de la sphère dans laquelle on est placé. Il faut procurer aux individus des classes industrielles les moyens de vivre tranquilles, contents et heureux dans leur position... Si leurs facultés physiques, morales et intellectuelles reçoivent la direction et les développements convenables par les premières instructions qui leur sont données, par les lectures bonnes et solides qui en deviennent le complément, on atteint le but qu'on s'est proposé, d'associer la moralité à l'instruction, de répandre peu à peu plus de moyens d'aisance et de bonheur dans les classes inférieures de la société<sup>16</sup> ».*

Les bibliothèques populaires, étant, pour une partie d'entre elles, gérées par des sociétaires sous une forme pré-associative, donnaient lieu à des assemblées générales régulières. Investies par de nombreux protestants et francs-maçons faisant l'objet d'une vigilance importante de la part des autorités, ces réunions étaient l'objet d'une surveillance qui conduisait des « indicateurs » de la force publique à y assister, comme en témoignent les rapports de police de l'époque<sup>17</sup>. Au-delà de la volonté même des animateurs de ces bibliothèques populaires de veiller au contenu des lectures proposées au public, celles-ci étaient étroitement encadrées par la force publique : l'ensemble des catalogues devaient être déclarés, de multiples tracasseries administratives présidaient à la création de bibliothèques populaires, en particulier dans les années qui suivirent la Commune de Paris, où l'ordre moral et la censure étaient florissants.

### ***1.1.2.2.1 La réaction de l'Eglise au développement de la lecture***

Après la délégalation des bibliothèques croulant sous le poids des saisies révolutionnaires aux communes en 1803, l'Eglise tente de maintenir sa tutelle sur la circulation d'idées dans le plus grand nombre possible de territoires et d'éviter que ses ouailles ne se dispersent dans la lecture d'œuvres païennes présentes dans les bibliothèques publiques ou certaines revues ou journaux à fort tirage. Des bibliothèques paroissiales voient le jour dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>18</sup>. On estime leur nombre à près de 30 000 en 1900. La démarche, empreinte de charité, recouvre une dimension sociale indéniable, en particulier sans doute dans certaines de ses mises en œuvres locales, qu'il faut cependant nuancer par l'ambition centrale contre-révolutionnaire de l'Eglise. Longtemps, l'Eglise entravera ainsi en partie le développement des bibliothèques publiques, pour éviter que

<sup>16</sup> *Journal d'éducation*, décembre 1818, p. 159-161. Cité dans Richter, Noë, « Aux origines de la lecture publique », *BBF*, 1978, n° 4, p. 221-249 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 décembre 2009

<sup>17</sup> Cités par Arlette Boulogne, ancienne directrice de l'Institut National des Techniques de la Documentation au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), dans sa thèse : *Les Bibliothèques populaires en France de 1860 à 1880 : rôle joué dans leur développement par la ligue de l'enseignement et la société Franklin*. Paris : Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, université Paris VII, 1984.

<sup>18</sup> Comme à Bordeaux en 1812, à Nantes en 1825 ou à Toulouse en 1833.

le peuple ne soit tenté par une littérature pécheresse et/ou mâtinée de possibles discours républicains ou révolutionnaires.

Ces bibliothèques paroissiales trouveront un prolongement (aux objectifs politiques plus nuancés au fur et à mesure du temps) avec la création de l'Union des bibliothèques pour tous, en 1934. Cette association revendique encore aujourd'hui 8000 bénévoles et 1000 espaces d'accueils en France<sup>19</sup> et inscrit notamment son action en direction de publics empêchés, à l'hôpital, en prison ou dans des maisons de retraites par exemple.

### 1.1.2.2.2 « L'éducation au suffrage universel »

L'essor très important des bibliothèques populaires date des années 1860. L'industrialisation de la France, le développement de centres urbains à forte concentration ouvrière, ainsi que le développement de l'instruction, ont entraîné l'émergence d'une demande de lecture. Parallèlement, et contradictoirement, à l'offre paroissiale, des notables « éclairés » – et laïcs, l'anticléricalisme matricant l'action des militants « progressistes » tout au long de la seconde partie du dix-neuvième siècle – prennent l'initiative de créer des bibliothèques dites « populaires ». Selon les cas, le patronat, suivant une conception qualifiée de paternaliste de son rôle, soutient ce type d'initiative ou les réseaux républicains, en particulier protestants ou francs-maçons, organisent le soutien à leur développement.

La première d'entre elles est créée à l'initiative d'un ouvrier typographe parisien participant à des cours du soir et regrettant l'absence de possibilité d'accéder à des livres. Il s'agit de la Bibliothèque des amis de l'instruction<sup>20</sup>. Relayé par des enseignants, il obtient le 17 mars 1861 l'autorisation de création de la bibliothèque. En 1862 et 1866 sont créées la Société Franklin et la Ligue de l'enseignement. Ces deux mouvements emblématiques de la naissance d'une éducation populaire organisée vont se développer rapidement et être à l'initiative de nombreuses bibliothèques populaires. La société Franklin, dirigées par de riches industriels issus de l'école Polytechnique<sup>21</sup>, hauts fonctionnaires et grands bourgeois a observé une neutralité politique qui l'a amenée à soutenir des projets de bibliothèques à la fois populaires, municipales, paroissiales ou scolaires. La Ligue de l'enseignement, créée par Jean Macé, animateur de la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin, se donne pour mission, selon le mot de son fondateur, « l'éducation au suffrage universel<sup>22</sup> ». Concrètement, le cercle parisien de la Ligue de l'enseignement et la société Franklin font fonctionner un service de librairie qui procurait des ouvrages à prix réduits aux bibliothèques correspondantes, et encourageait les bibliothèques en voie de création à l'aide de dons en espèces et en livres<sup>23</sup>. Des nuances existent entre la société Franklin et la Ligue. Cette dernière se refuse pendant longtemps à proposer un catalogue aux bibliothèques populaires, arguant du fait que le choix des livres devait émaner des lecteurs, quand la société Franklin, proche de la maison Hachette, proposait un catalogue d'ouvrages essentiellement publiés par cet éditeur afin de cadrer les lectures proposées. Des « caisses de circulation » étaient également mises en place, qui permettaient de faire circuler certains ouvrages d'une bibliothèque à l'autre, selon une logique qui s'apparente à celle des futurs bibliobus.

<sup>19</sup> Ainsi qu'un fond de 4 000 000 de documents répartis dans 85 départements.

<sup>20</sup> Toujours ouverte aujourd'hui quelques heures par semaine (54 rue de Turenne, 75003 Paris), elle conserve le fonds de l'époque, essentiellement constitué d'ouvrages techniques, qu'il s'agisse de typographie ou d'horticulture.

<sup>21</sup> Et ayant commencé par donner, en tant qu'ingénieur, des cours du soir à leurs ouvriers pour les aider à acquérir des qualifications supplémentaires utiles pour travailler dans leurs fabriques.

<sup>22</sup> En réaction à l'élection de Louis Napoléon Bonaparte au suffrage universel masculin le 10 décembre 1848.

<sup>23</sup> La correspondance de Jean Macé avec son ami Pierre-Jules Hetzel, éditeur, témoigne des pressions effectuées par le fondateur de la Ligue de l'enseignement pour baisser le prix des livres et des dons de l'éditeur alimentant les bibliothèques populaires.

La grande majorité des bibliothèques populaires qui voit le jour au cours de cette période s'inscrit dans des actions plus larges, encadrées par des mouvements comme la Ligue : création de bibliothèques, mais aussi de cours publics, de conférences avec expériences scientifiques, de sociétés ouvrières d'instruction, de centres d'enseignement pour jeunes filles<sup>24</sup>. La Ligue de l'enseignement, dès 1871, mettra en place des bibliothèques régimentaires, pour favoriser la lecture des soldats, en particulier les soldats de rang, ainsi que dans les hôpitaux. La dimension sociale des initiatives prises tient à la fois aux publics ciblés et aux objectifs qui y président : « *chasser l'obscurantisme et le mystère pour ouvrir les esprits à la lumière* », « *former des majorités conscientes* », comme le disait Léon Gambetta lors du congrès officiel de fondation de la Ligue de l'enseignement en 1881<sup>25</sup>, incitant cette dernière à devenir « *la République en action* ». Les créations de bibliothèques s'inscrivent dans un projet global de régénération des classes laborieuses et d'amélioration de leurs conditions d'existence, l'instruction et la lecture constituant l'élément primordial du projet. Cette dimension sociale est partie prenante de l'ensemble du combat éducatif qui traverse la fin du siècle et symbolise le combat pour la République. Le développement des bibliothèques est indissociable de ces batailles pour l'instruction pour tous, qui sont menées par les mêmes acteurs.

Les bibliothèques populaires vont connaître un déclin aussi rapide que leur essor, dès la fin du dix-neuvième siècle. La concurrence des bibliothèques scolaires, la prise en compte progressive des publics populaires et l'exportation de méthodes éprouvées par les bibliothèques populaires dans certaines bibliothèques municipales (prêts, ouverture le soir, après la journée de travail) ainsi que les difficultés financières des bibliothèques populaires ont pour conséquence la désaffection progressive de ces institutions. Certaines de ces bibliothèques, dont l'estimation du nombre varie entre 20 000 et 60 000 selon les auteurs, n'ont pas compté plus de quelques dizaines d'ouvrages. Les donations, financières ou en livres diminuant, passé l'engouement des années 1860 et 70, les fonds de plusieurs d'entre elles n'ont plus été en mesure de satisfaire les lecteurs, certains livres dégradés n'étant pas remplacés et les autres ayant parfois été déjà lus... D'autre part, l'incitation forte des responsables des bibliothèques populaires à la prise d'un documentaire pour pouvoir accéder à l'emprunt d'une fiction<sup>26</sup> (les ouvrages n'étant bien sûr pas en libre accès), dans une perspective, là encore, de formation de citoyens éclairés a sans doute participé à la baisse d'implication de certains lecteurs, au profit de la grande presse notamment, qui diffusait des romans en feuilleton.

### **1.1.2.2.3 Le mouvement ouvrier en retrait ?**

Au cours du siècle, le mouvement socialiste connaît un essor important. Des socialistes utopiques au mouvement syndical et aux diverses associations proches de la première puis de la seconde Internationale, toutes ses composantes se sont inscrites dans la perspective d'une émancipation du peuple. La Fédération des bourses du travail se fonde en 1892. Cette Fédération, outre qu'elle a été l'un des fondements du mouvement syndical français en organisant les travailleurs dans les territoires, est le moteur de cycles de formations à destination des ouvriers et, beaucoup plus rarement, de la

---

<sup>24</sup> Jean Macé notamment était très favorable à l'éducation des filles, lui-même ayant trouvé refuge après son expulsion en 1851 suite au coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte dans une « école de mademoiselles » à Beblenheim en Alsace.

<sup>25</sup> Créée une première fois le 15 novembre 1866 sans autorisation administrative, la Ligue de l'enseignement attend 1881 pour avoir une existence officielle.

<sup>26</sup> Arlette Boulogne indique dans sa thèse qu'en 1870, la bibliothèque du cercle parisien de la Ligue de l'enseignement proposait 600 ouvrages, dont 32% de fictions, 34% de livres d'histoire ou de géographie, 27% de livres scientifiques et 6% d'œuvres philosophiques.

création de bibliothèques. Les syndicalistes considéraient que la structuration syndicale des Bourses avait pour but de favoriser la conscience de classe des travailleurs des différentes professions réunies et de permettre de développer une autonomie politique et culturelle de la classe ouvrière. Dans cette perspective, il leur est arrivé de mettre en place des bibliothèques. La plus connue d'entre elles ouvre ses portes en 1917 dans les locaux de la revue de la CGT, *La Vie ouvrière*, il s'agit de la Librairie du travail, qui fera également rapidement office de librairie et de maison d'édition militante.

La tradition anarcho-syndicale révolutionnaire, majoritaire au sein du mouvement ouvrier français, à l'inverse des rapports de force internes au syndicalisme dans d'autres pays d'Europe, ainsi que l'investissement important de la bourgeoisie éclairée, radicale puis radicale-socialiste, dans la gestion d'œuvres aussi bien sociales (les mutuelles notamment) qu'éducatives ou culturelles (dont les bibliothèques) ne favorise pas l'implication massive des militants ouvriers dans la gestion directe de dispositifs leur étant destinés. Le développement de bibliothèques liées au mouvement socialiste restera donc marginal en France<sup>27</sup>.

## I.2 LA GÉNÉRATION DES BIBLIOTHÉCAIRES MODERNISTES

### I.2.1 Le modèle anglo-saxon

Eugène Morel, chef de file d'une génération de bibliothécaires modernistes découvre les bibliothèques publiques anglo-saxonnes (qu'il visite lui-même trois ans après son entrée à la Bibliothèque nationale en 1892), et en tire une matière utile pour les pratiques en vigueur en France. Dans son principal ouvrage, *La Librairie publique*, paru en 1910, Eugène Morel met en lumière les carences de la situation française, en particulier concernant l'intérêt des périodiques pour une information fraîche, sur la nécessité de services d'accueil, de salles d'actualité, de vraies bibliothèques pour enfants. Concernant les horaires également, il souligne – déjà – que les bibliothèques sont fermées aux heures où les ouvriers pourraient y aller. Après la création de l'Association des bibliothécaires français (ABF) en 1906, Morel (qui en deviendra le président en 1918) et d'autres font progressivement évoluer les pratiques avec pour souci l'accès effectif du plus grand nombre aux documents.

L'influence concrète du Book Committee on Children's Libraries, fondation américaine créée en 1918 et du Comité américain des régions dévastées (CARD) vont favoriser notamment le développement de sections réservées aux jeunes. Dans l'Aisne, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en 1920, des bibliothèques sont créées avec des sections « jeunesse ». En 1924, la bibliothèque de l'Heure joyeuse est inaugurée dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Il s'agit de la première bibliothèque municipale entièrement réservée aux enfants, gratuite, proposant lecture sur place et prêt à domicile. Garçons et filles sont reçus dans la même salle.

Le Comité français de la bibliothèque moderne est par ailleurs créé par le CARD en 1922<sup>28</sup> pour suivre le fonctionnement des bibliothèques confiées aux communes du

<sup>27</sup> Quelques librairies ou maison d'éditions verront le jour à l'initiative de militants, sans tutelle ou gestion de la part de la direction des organisations syndicales ou politiques : on pense en particulier à l'action du premier Charles Péguy, compagnon de route de Jaurès, créant en 1898 la librairie Bellais.

<sup>28</sup> Il fusionnera avec l'ABF en 1930.

Soissonnais et à la Ville de Paris. Ce comité sera le principal outil de propagande pour la lecture publique à cette époque. Présidé par Ernest Coyecque de 1924 à 1930, il diffuse des tracts, organise la visite des bibliothèques, et reçoit maires, chefs d'entreprise et bibliothécaires désireux de moderniser leurs services de lecture.

Là encore, des limites à cet investissement pour développer l'accès à la lecture auprès du plus grand nombre existent. En témoigne le compte rendu fait en septembre 1931 par Henri Lemaître, autre grande figure du monde des bibliothèques de l'époque, du congrès de l'Association des bibliothécaires de France à Alger en avril de la même année. Ce congrès était le premier à célébrer la « lecture publique », nouvelle terminologie censée témoigner d'une évolution de la conception du métier.

*« L'intérêt n'est pas si médiocre que beaucoup peuvent l'imaginer [...] Si maintenant le public des grandes bibliothèques [d'études] est mieux approvisionné et mieux servi, peut-on en dire autant du public infiniment plus nombreux qui fréquente les bibliothèques d'ordre inférieur [...]. Je crois que nous aurions mauvaise grâce à ne pas faire profiter le grand public de l'expérience que nous avons acquise dans la gestion des bibliothèques d'études. D'ailleurs, si nous nous montrons peu disposés à nous charger de cette tâche, d'autres la prendront [...] et les bibliothèques populaires, au lieu d'être les sœurs puînées de nos grandes bibliothèques, vivant à leur ombre [...] formeront des établissements entièrement séparés de nous [...] attirant vers elle le gros des crédits de l'Etat et nous laissant des budgets de famine [...].*

*Il est donc pour nous de bonne politique, de bonne tactique, même si personnellement, la question de la lecture publique ne nous attire pas spécialement, de ne pas nous en désintéresser [...]»<sup>29</sup>.*

## **I.2.2 Les bibliothécaires de progrès s'organisent**

La création de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP) marquera une nouvelle étape dans la prise de conscience par les professionnels des bibliothèques de la nécessité de s'adresser à tous. L'ADLP est issue de la synthèse entre l'héritage des bibliothécaires modernistes et la politique culturelle du Front populaire. En 1936, Georgette de Grolier propose d'organiser des groupes spécialisés autonomes au sein de l'Association des bibliothécaires français pour y permettre une meilleure représentation des bibliothèques de loisirs et de culture. L'absence d'une telle possibilité de travail et de représentation empêchait les bibliothécaires de progrès de s'associer collectivement aux projets du sous-secrétariat d'État aux Loisirs du gouvernement du Front populaire, qui souhaitait prendre appui sur des supports associatifs dans différents secteurs.

Les professionnels partisans d'un élargissement des missions et des publics des bibliothèques s'organisent alors au travers de la création de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP), qui fonctionnera en liaison étroite avec le sous-secrétariat d'État. Faute d'un service d'étude et de prospective au sein du ministère, l'ADLP, qui fut présidée par Edouard Dolléans<sup>30</sup>, chef du cabinet de Léo Lagrange<sup>30</sup>, se

<sup>29</sup> Cité par Martine Blanc-Montmayeur, dans « Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1931) : prémices de la lecture publique ? », *BIBLIOTHÈQUE(s), Revue de l'association des bibliothécaires français*, n°28, juin 2006.

<sup>30</sup> Sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'organisation des Loisirs auprès du ministre de la Santé publique.

pencha sur le déploiement de bibliothèques circulantes au niveau départemental et contribuera à la mise en place d'un programme de couverture du territoire par des bibliobus. L'ADLP a prononcé sa dissolution en 1941, et ses membres ont rejoint l'ABF. Son activité a représenté une étape majeure dans le développement de la lecture publique en France. Nombre de ses idées et des réalisations effectuées sous son impulsion, contre les « notables » de la profession organisés dans l'ABF, serviront de modèle aux initiatives prises à la Libération, en particulier concernant les bibliobus.

### 1.2.2.1 L'éducation populaire portée par le Front populaire

L'effort de la Ligue de l'enseignement en faveur de la lecture publique se maintient au travers notamment de la gestion de bibliothèques circulantes. Pourtant, le développement de l'éducation populaire à la fin des années trente tient essentiellement dans l'essor des activités de plein air, lié notamment à l'instauration de congés payés et va bien au-delà des seules problématiques de lecture publique.

Si certains, à l'instar de Roman Rolland, craignent l'intervention « récupératrice » de l'Etat organisateur des loisirs du peuple, qui n'aurait pas de volonté réelle de participer à son « émancipation », le Front populaire crée les prémices d'une politique des loisirs en lien direct avec les associations d'éducation populaire, qui se voient confier des missions d'intérêt général, en particulier à destination des jeunes. Les syndicats de la CGT réunifiée développent quant à eux les « cercles d'éducation ouvrière ».

L'idéal-type de l'éducation populaire se constitue au cours de ces quelques années : l'éducation populaire est en son principe un « mouvement social ». qui vise à éclairer « le Peuple ». Il ne s'agit pas au départ essentiellement d'augmenter sa capacité de jouissance artistique ou, à l'inverse, de lui apporter des services sociaux, mais d'étendre sa capacité d'action civique et d'émancipation collective des citoyens. Les savoirs, la culture, les arts sont désirables en tant qu'ils sont les moyens de cette émancipation. L'urbanisation et le développement de problèmes sociaux vont conduire à mâtiner la réalité de ce modèle d'une couche d'action sociale dont l'imbrication avec les enjeux culturels fera l'objet d'une gestion par certains mouvements d'éducation populaire, par délégation de service public.

Le Front Populaire marque un début de reconnaissance par l'Etat de certaines associations d'éducation populaire. Le régime de Vichy, organise par la suite un système d'agrément et de subvention ainsi qu'une Direction des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire. L'éducation populaire passe sous la tutelle de « Jeunesse et sports ». L'abandon par le ministère de la culture de la tutelle de l'éducation populaire et des organismes socio-culturels aura pour double conséquence la perte de légitimation du monde de la culture par le populaire (source de séparation symbolique renforcée entre culture légitime et non légitime) et la constitution d'un réseau d'équipements de proximité perçu pendant longtemps par le monde de l'art et la majorité des décideurs politiques comme distinct et pour une grande part étranger au monde de l'art et de la culture. Dans les maquis de la résistance, pendant ces années de guerre, la rencontre entre catholiques, protestants, francs-maçons et militants syndicaux sera à l'origine de la naissance d'importants mouvements d'éducation populaire à la Libération qui prendront part à la mobilisation pour l'accès de tous au savoir, dont certains, à l'image de Peuple et Culture, s'impliqueront en particulier dans le monde de la documentation et des bibliothèques.

## I.3 DE L'APRÈS-GUERRE AUX ANNÉES 2000

### I.3.1 Le développement tardif de la lecture publique

Dans les décennies de l'après-guerre se met en place, très progressivement, un réseau de bibliothèques municipales d'une ampleur toute autre que précédemment. La volonté qui préside à cette extension de la présence et de l'activité des bibliothèques est bien de permettre l'accès de tous à la lecture. Le rôle social des bibliothèques est partie intégrante du modèle construit et mûri lentement à cette époque : il s'agit finalement de dépasser l'opposition séculaire entre les bibliothèques populaires d'un côté et les bibliothèques savantes de l'autre. S'il est aisé de constater aujourd'hui que les objectifs de fréquentation des établissements par tous les publics n'ont pas été atteints, il convient de rappeler que la quasi-totalité des acteurs du monde des bibliothèques se sont engagés dans la perspective d'un développement de la lecture auprès du plus grand nombre de citoyens possible, que cela se soit inscrit dans une démarche idéologique plus large de réduction des inégalités ou non (selon les orientations politiques des uns et des autres).

#### I.3.1.1 L'impulsion nationale

Tout au long de l'entre-deux-guerres, les bibliothécaires partisans des thèses modernistes revendiquent la création d'une administration centrale capable de développer et coordonner la lecture publique. En 1945, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) est créée et confiée à Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, sans pour autant que la satisfaction de cette revendication n'entraîne de changement radical en la matière. Si les bibliothèques universitaires sont au cœur de l'activité de cette nouvelle administration centrale rattachée au ministère de l'Éducation nationale, les bibliothèques municipales ne connaissent toujours pas d'expansion à la mesure des ambitions affichées au cours de la première moitié du siècle par leurs représentants. Les Bibliothèques centrales de prêt (BCP) voient leur nombre augmenter progressivement (et lentement<sup>31</sup>), quand le sort des bibliothèques municipales ne figure au rang des priorités d'aucun des acteurs publics susceptibles de concourir à leur développement.

Dès 1959, la culture a pris place dans les Plans de l'État en même temps que s'est fait jour le désir de posséder des données fiables sur les habitudes culturelles de la population. En 1963, un service des études et de la recherche est créé au sein du ministère de la culture, confié à Augustin Girard, par ailleurs responsable de l'association « Peuple et culture ». Au cours de la période gaullienne, sous l'impulsion d'André Malraux, la culture « devient une affaire d'État<sup>32</sup> ». Parmi les objectifs affichés figure notamment « la concrétisation du droit à la culture », autrement dit, l'accès effectif des citoyens à la culture. Malheureusement, les bibliothèques restent en partie en marge de la dynamique du ministère Malraux.

---

<sup>31</sup> Huit sont créées en 1945, puis treize autres jusqu'en 1961. L'ensemble des départements (à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne) ne sera couvert qu'en 1982.

<sup>32</sup> RITAINE, Evelyne, *Les Stratèges de la culture*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1983, p.65. Cf. GIRARD, Augustin, GENTIL, Geneviève, *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*, Paris, La Documentation française, 1996.



En 1967, une série de dispositions réglementaires sont tout de même prises par le conseil interministériel sur la lecture publique pour faciliter le développement d'équipements ; l'augmentation du taux des subventions est en particulier décidée. Au cours de la décennie suivante, l'ensemble de ces actions et incitations rencontre ses premiers succès. De plus en plus de municipalités construisent effectivement des bibliothèques et les dotent de moyens significatifs. Parallèlement, au cours de la décennie 1970, la professionnalisation du monde des bibliothèques connaît un essor important.

En 1976, la DBLP est remplacée par la Direction du livre, rattachée au ministère de la culture, pour coordonner le développement des bibliothèques municipales et départementales de lecture publique. En 1981 enfin, les moyens du ministère de la culture augmenteront massivement, permettant au soutien de l'Etat en matière de lecture publique de prendre une nouvelle dimension.

Dès 1959, un groupe nouveau au sein de l'Association des bibliothécaires français (ABF), la « Section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif » s'était créé, renommé ensuite « Section des bibliothèques publiques » et a milité pour faire évoluer le modèle de bibliothèque en vigueur. Ce courant a joué un rôle important dans les évolutions à l'œuvre au cours des décennies 60 et 70 en promouvant la primauté de la diffusion et de la circulation des documents au détriment de leur seule conservation, jusqu'à modifier progressivement les rapports de force internes à l'ABF. En lien régulier avec des mouvements d'éducation populaire comme Peuple et culture, la Fédération des centres sociaux, il jouera un rôle important dans l'évolution du type de développement des bibliothèques.

### **1.3.1.2 Le dynamisme croissant des municipalités**

Le basculement de la lecture publique du ministère de l'Education nationale vers celui de la culture a sans doute contribué à accélérer le mouvement d'implication des collectivités locales. En effet, l'éducation est un domaine qui relève en 1976 encore entièrement de l'Etat (les lois de décentralisation ne seront adoptées que six ans plus tard) : si les bibliothèques sont de fait sous la responsabilité des communes depuis 1803, la représentation véhiculée par un rattachement de l'administration centrale en charge de leur coordination au ministère de l'Education nationale entraîne l'idée que celles-ci gravitent peu ou prou dans le giron de l'école, du système éducatif. Le flou institutionnel ainsi entretenu, lié aux missions à la fois éducative et culturelle des bibliothèques, n'a pas favorisé l'appropriation par les collectivités de l'outil "bibliothèque". Les municipalités n'étaient en effet pas investies de compétences éducatives jusqu'au mouvement de décentralisation de 1982 et n'étaient de ce fait que peu portées à s'intéresser à une institution dont elles avaient la charge – la bibliothèque – considérée en partie comme relevant d'une démarche d'éducation.

Cette intégration des bibliothèques dans les politiques culturelles intervient au moment où des collectivités se saisissent de plus en plus nombreuses du levier culturel pour animer leurs territoires.

#### **1.3.1.2.1 Une dimension politique**

L'arrivée de la gauche aux responsabilités dans un grand nombre de communes lors des élections municipales en 1977 est l'occasion d'un fort renouvellement générationnel parmi les élus locaux. La mise en place de politiques culturelles locales structurées, en augmentation depuis le début de la décennie, a connu une amplification sous l'impulsion

de ces nouveaux exécutifs locaux, dont ont bénéficié les bibliothèques. L'intégration de nombre de ces politiques dans des cadres idéologiques imprégnés de socialisme et marqués par une forte volonté de réduction des inégalités déteint sur la très grande majorité des dynamiques culturelles à l'œuvre. Cette évolution est également le fait de la forte dimension politique, voire militante, de l'approche professionnelle de nombreux acteurs des politiques culturelles et de l'action continue des mouvements d'éducation populaire pour une éducation permanente, s'adressant à tous selon des modalités non scolaires. Le mouvement de création de bibliothèques municipales s'intègre dans cette dynamique. Le rôle « social » des bibliothèques, entendu comme participation à la réduction des inégalités d'accès au savoir et à la culture, est de ce point de vue indissociable de la redéfinition concrète du modèle de bibliothèque, telle qu'elle se dessine progressivement au gré des déclinaisons locales de cette dynamique.

## **I.3.2 De la bibliothèque à la médiathèque : tous les supports pour tous**

### **I.3.2.1 La réalisation concrète d'une nouvelle conception des bibliothèques**

Les bibliothèques qui surgissent de terre à partir des années 1970 sont innovantes à plusieurs égards. Elles ont pour objectif de s'adresser à un public le plus large possible. Le contre modèle des bibliothèques d'étude joue à plein régime. Du point de vue des exécutifs municipaux, il faut désormais que l'ensemble des administrés bénéficie des services de la bibliothèque. Pour les professionnels, il est temps de mettre en œuvre ce qu'ont souhaité plusieurs générations de bibliothécaires modernistes sans bénéficier du soutien politique et financier nécessaire au déploiement d'un réseau d'établissements à même de toucher le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire national.

La généralisation du libre accès aux collections est symbolique de cette évolution. Des sections « jeunesse », spécialisées dans l'accueil des enfants et pourvues de collections et de locaux adaptés, ont été créées. Des discothèques ont également vu le jour, au cours de cette période qui a connu l'émergence puis le développement de préoccupations concernant les locaux. L'action culturelle se développe et devient un des outils des bibliothèques dans la lutte contre les inégalités d'accès à la culture et à la connaissance. Le point de vue de nombreux professionnels consiste à penser que par l'initiative à caractère culturel et la médiation que celle-ci implique, les publics les moins enclins à fréquenter les établissements sont censés être plus facilement convaincus de venir à la bibliothèque et d'y découvrir l'ensemble des facettes du lieu. Si l'animation culturelle n'a pas permis de réduire les inégalités d'accès durablement, l'éclosion des actions culturelles dans les bibliothèques a tout de même contribué à dynamiser les établissements et à permettre à certains publics de les découvrir effectivement.

#### ***I.3.2.1.1 Mettre l'utilisateur au centre du système ?***

La convivialité, la familiarité des espaces, le confort de la bibliothèque ont progressivement fait partie du cahier des charges des nouvelles constructions afin notamment de briser l'image de la bibliothèque « temple de la culture » réservée aux seuls initiés et dont il est de bon ton de franchir le seuil avec recueillement, pour s'asseoir sur des chaises en bois inconfortables au motif qu'au fond, la connaissance,

cela se mérite... Rompre avec cet imaginaire de la rédemption de l'ignorance par la souffrance qui seule permet d'accéder au savoir a fait partie du renouvellement des logiques professionnelles à l'œuvre au cours de cette période.

Si certains ont craint et craignent encore aujourd'hui le passage d'un extrême à un autre, empreint de renoncement à s'intégrer dans l'héritage des Lumières en participant à la formation de citoyens éclairés par la connaissance, il demeure important de souligner la pertinence du virage opéré lentement au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, dans la mesure où il a permis de prendre en compte les besoins et les représentations de la population pour tenter de favoriser son accès concret aux bibliothèques, plutôt que de braquer l'attention sur la seule offre, le niveau des collections et leur caractère éducatif. La notion de plaisir, liée au développement des loisirs (culturels mais aussi sportifs, de plein air) a lentement pris place au sein des politiques menées en bibliothèque, alors qu'évoluaient parallèlement dans le même sens les théories pédagogiques en vigueur dans les écoles. Témoin de cette évolution, Joffre Dumazedier<sup>33</sup> fonde en 1954 un « Groupe d'étude du loisir et de la culture de masse », rebaptisé « Equipe de sociologie du loisir et des modèles culturels ». Associée au CNRS, cette équipe affirme que « *le loisir n'est pas un produit secondaire mais central de la société actuelle* ». Vers une civilisation du loisir ?, publié par Dumazedier en 1962, étudie en ce sens les loisirs des masses, dans leurs interactions avec l'ensemble des activités de la vie quotidienne, que ce soit le travail, la famille ou l'éducation.

L'objectif social d'accès de tous à la connaissance, loin d'être abandonné, s'est vu modernisé en même temps que l'ont été les méthodes employées pour y parvenir. Le périmètre des connaissances considérées comme « légitimes » par l'institution bibliothèque s'est d'une part élargi pour intégrer les bandes dessinées, les disques, puis les vidéos, quand les motivations des usagers ont d'autre part fait l'objet d'un intérêt accru, en tant qu'ils participent de fait à la démarche culturelle et/ou d'apprentissage. En toile de fond, l'ambition de se démarquer de l'école était très souvent présente : refus de l'infantilisation des lecteurs, désir de dépasser la seule culture légitime (scolaire) et de ne pas se cantonner au livre ont motivé de nombreuses pratiques et contribué à façonner la bibliothèque moderne.

### **1.3.2.1.2 Le service public**

La notion de service public constitue une toile de fond de l'ensemble de ces réflexions. Par définition, cette notion implique une dimension de lutte contre les inégalités en tant qu'un service public est porteur des valeurs de la République, au premier rang desquelles figure l'égalité. Pendant de nombreuses années, la propriété publique d'un certain nombre de services a fait en partie consensus, au-delà des clivages politiques<sup>34</sup>. Ce socle commun a permis de dépasser certaines oppositions politiques et a facilité l'implication de collectivités conservatrices dans des politiques culturelles à destination de tous.

L'impact du rôle de service public des bibliothèques sur leur positionnement global, au niveau national, en faveur d'un égal accès de la population aux connaissances et activités proposées par les établissements est à nuancer. En effet, une caractéristique du service public des bibliothèques territoriales est qu'il n'est pas obligatoire. Les communes et les départements n'ont pas obligation de proposer ce service aux citoyens du territoire. A fortiori, les collectivités ne font pas l'objet de recommandations concernant la taille et la qualité du service à mettre en place. Le degré d'investissement

<sup>33</sup> Sociologue, cofondateur du mouvement d'éducation populaire « Peuple et culture ».

<sup>34</sup> Quelques courants politiques très libéraux mis à part, relativement marginaux jusqu'à la fin des années 70.

des élus locaux en la matière relève donc de leurs seuls choix politiques, avec pour conséquence l'existence de situations fort disparates selon les collectivités.

### **I.3.2.2 Une volonté réaffirmée de toucher l'ensemble des publics**

#### ***I.3.2.2.1 Un contexte favorable : l'élévation du niveau général de formation***

Le développement des politiques culturelles en général et de la lecture publique en particulier s'établit sur fond d'élévation générale du niveau d'éducation et de formation. Une dialectique existe entre ces deux mouvements : la massification de l'enseignement rend tout simplement possible une part importante de la réception des politiques culturelles.

En 1959, l'ordonnance Berthoin prolonge l'obligation scolaire de 14 à 16 ans ; en 1963, la réforme Fouchet préfigure le collège actuel et permet à tous les enfants d'entrer en 6<sup>ème</sup> ; enfin, en 1975, la loi Haby instaure le « collège pour tous<sup>35</sup> ». Sous l'effet de l'ensemble de ces réformes, le taux de scolarisation à 16 ans passe de 43% en 1958 à 87% en 1985. Le nombre d'étudiants passe quant à lui d'environ 300 000 en 1968 à plus d'un million au début des années 80 et plus de deux millions au milieu des années 1990<sup>36</sup>. Dans le même temps, on assiste à un développement de la formation des adultes, dans des proportions toutefois moindres : la loi sur la formation permanente, votée en 1971, permet en théorie l'accès de tous à la formation continue mais concernera dans les faits essentiellement les cadres<sup>37</sup>.

La « société de consommation » décrite par Jean Baudrillard est celle des mass médias et de l'explosion des besoins de loisirs : l'élévation générale du niveau de formation, ajoutée au développement du secteur économique des services, qui diminue la pénibilité physique du travail, et à l'augmentation des tailles des villes, via la poursuite de l'exode rural, qui favorise l'accès aux loisirs et à la consommation, va constituer le socle d'un développement des loisirs, dont les loisirs culturels. Tout au long des années 1970, 1980 et 1990, le nombre des bibliothèques et leur fréquentation vont croissant<sup>38</sup>. Cinéma mis à part, la bibliothèque reste aujourd'hui l'établissement culturel le plus fréquenté des Français, ce qui témoigne, sinon d'une démocratisation réelle de sa fréquentation, au moins d'un début de massification.

#### ***I.3.2.2.2 « Etendre le territoire du livre »***

A partir du milieu des années 1980, l'Etat décide de développer la lecture publique en direction de nouveaux publics. Jack Lang affirme en Conseil des ministres en janvier 1984 sa volonté « *d'étendre le territoire du livre (...) en direction de nouveaux lieux et*

---

<sup>35</sup> Ou « collège unique »

<sup>36</sup> Il est toujours aujourd'hui de plus de 2,2 millions.

<sup>37</sup> L'enquête « Formation 2000 » conduite par le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) en 2000 a montré que le taux d'accès à la formation continue variait selon les catégories socio-professionnelles (et selon le sexe, les hommes en bénéficiant plus que les femmes) : 55% des cadres et professions intellectuelles en ont bénéficié contre seulement 21% des ouvriers par exemple. Cf. Céreq Bref n°179, octobre 2001 [en ligne] <http://www.cereq.fr/cereq/b179.pdf> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>38</sup> Notamment grâce à l'augmentation de la fréquentation par des usagers non inscrits. La dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français indique toutefois que la fréquentation des bibliothèques a baissé sur la dernière période 1997-2008. DONAT, Olivier (Dir) *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*. Paris : Ed. Ministère de la Culture et de la Communication / La Découverte, 2009.

*de nouveaux publics*<sup>39</sup> ». Plusieurs populations cibles font l'objet de démarches innovantes, peu touchées par les politiques de lecture publique « traditionnelles » en vigueur. Il s'agit de développer la présence de la bibliothèque dans les hôpitaux, les prisons, les quartiers les moins favorisés, ou encore les marchés, le métro, les comités d'entreprise. L'ambition affichée est de développer la lecture des personnes âgées, malades ou en situation de handicap, des plus jeunes également. L'idée d'une bibliothèque « hors les murs » se fait jour, sans que le succès concerne l'ensemble des initiatives. Les hôpitaux et les prisons ont depuis intégré les rangs des partenaires fréquents des bibliothèques, mais la lecture des adolescents ne s'est pas autant développée par exemple. De cette série d'initiatives appuyées par l'Etat date également le développement de services dédiés à la petite enfance, qui se sont généralisés progressivement.

### **1.3.2.2.3 L'émergence des politiques de la ville, facteur d'innovations**

Au cours des années 1970 et 1980, une approche globale, à la fois sociale et urbanistique, des problèmes spécifiques aux villes modernes est apparue nécessaire. Cette prise de conscience a mené à la création d'un ministère de la ville en 1991. Cette « politique de la ville » a toutefois un statut particulier, car, bien au-delà du ministère qui lui est spécifiquement dédié<sup>40</sup>, elle consiste en un large ensemble d'actions menées par plusieurs ministères différents dans le cadre de leurs politiques propres. L'État intervient dans le cadre de contrats conclus avec les communes et autres acteurs locaux : contrats de ville, contrats urbains de cohésion sociale. Cette action repose sur une cartographie préalable du territoire urbain, qui identifie les quartiers qui feront l'objet d'aides.

Assez rapidement, l'éducation et la culture ont été intégrées dans ces logiques territoriales. La création des Zones d'éducation prioritaire (ZEP) par Alain Savary en 1981 fait figure d'étape importante dans le développement de ces stratégies de mise en œuvre de l'action publique. L'engagement concret des municipalités dans les quartiers Zep a ouvert la voie à ce qui a été un chantier marquant à dimension urbaine globale, les projets éducatifs locaux. L'affirmation du concept de ville éducatrice<sup>41</sup> s'est manifestée progressivement par des Contrats ville-enfance. Les contrats de ville, plus englobants, visaient à penser ensemble l'essentiel des dimensions de la vie urbaine : dimension urbanistique, économique, sociale, culturelle, éducative ; ils avaient pour objectifs d'introduire une dynamique d'interactions institutionnelles et sociales généralisées. Ils ont été remplacés en 2006 par les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

La dimension éducative des politiques locales a fait l'objet de nombreuses études et recherches, associant les collectivités elles-mêmes. Les Rencontres nationales de l'éducation<sup>42</sup> ont fourni notamment un cadre de travail régulier sur ces politiques

<sup>39</sup> Cité par Anne-Marie Bertrand dans *Les Bibliothèques municipales, enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2002

<sup>40</sup> A la dotation budgétaire faible dès cette époque.

<sup>41</sup> Le concept de ville éducatrice tel qu'il a été développé à l'origine par la ville de Barcelone repose sur le principe de mobilisation autour d'un projet éducatif de tous les acteurs d'une ville autour de la collectivité : enseignants comme habitants, syndicats comme corporations professionnelles, institutions culturelles comme associations. On se référera sur ce sujet aux actes du congrès de l'Aive (Association internationale des villes éducatrices) qui a eu lieu en septembre 2006 à Lyon [en ligne] [http://www.villeseducatrices.fr/ressources/page/ParolesEtActes\\_-\\_Lyon\\_-\\_48P.pdf](http://www.villeseducatrices.fr/ressources/page/ParolesEtActes_-_Lyon_-_48P.pdf) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>42</sup> Co-organisées par le Réseau des villes éducatrices et la Ligue de l'enseignement à Rennes entre 1998 et 2008.

associant professionnels, collectivités et mouvements d'éducation populaire, qui n'ont pas eu d'équivalent en matière culturelle ou pour les bibliothèques.

Des contrats ville-lecture ont pourtant vu le jour suite à la parution d'une circulaire en 1998<sup>43</sup>. Ils procèdent d'une démarche similaire à celle qui a prévalu dans le domaine éducatif. Dans un sens, ils ont fourni un cadre administratif aux volontés politiques exprimées en 1984 d'extension de la lecture à des populations peu favorisées culturellement. Les contrats ville-lecture n'ont pas connu le même développement que leurs homologues dans le champ éducatif mais ont permis de formaliser et de rendre ainsi plus facilement exportables des modes d'intervention, parfois innovants, à caractère social. Il semble que les Contrats éducatifs locaux se soient notamment développé du fait de leur adossement à l'Education nationale, structure pérenne s'il en est, stable dans le temps et sujet à des politiques nationales identifiées, autour desquelles l'action des collectivités se greffe sans qu'il leur soit nécessaire de construire une démarche ex-nihilo. Dans le cas des contrats ville-lecture, l'impulsion du ministère n'a pas été suffisante pour proposer un socle commun et des points de repères à même de faciliter la construction de politiques locales sans tronc commun national existant.

Dans la tentative de synthèse qu'elle a effectué en 2005, l'Association des bibliothèques des grandes villes (ADBGV) a listé les thématiques abordées par les quelques contrats ville-lecture recensés<sup>44</sup> : accès à la lecture des populations carcérales, des personnes hospitalisées, des gens du voyage, portage à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap, aide à l'insertion, alphabétisation, soutien scolaire, accès de tous aux nouvelles technologies, espaces lectures itinérants... La majorité des actions engagées dans le cadre de ces contrats tournait autour de la question sociale. Il est enfin à noter la poursuite par de nombreuses villes des actions engagées dans ce sens, hors contrat ou une fois les contrats non renouvelés, ce qui tend à indiquer que dans les territoires où cette démarche ministérielle (donc nationale) a été impulsée (et même légèrement au-delà, par mimétisme), elle s'est avérée fructueuse.

---

<sup>43</sup> Circulaire du 17 juillet 1998 relative au programme «contrats ville-lecture » [en ligne]

[http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo\\_pdf/bo108.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo/bo_pdf/bo108.pdf) Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>44</sup> Analyse en ligne sur <http://www.adbgv.asso.fr/deutsch.php?page=ficheprojet&choix=9> Consulté le 24 décembre 2009.

## II. Inégalités culturelles croissantes et discussions autour du modèle de bibliothèque

---

### II.1 LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SAVOIRS ET À LA CULTURE AUJOURD'HUI

#### II.1.1 Des inégalités constatées depuis longtemps

La sociologie des publics a dès les années 1960, permis de tordre le cou définitivement aux croyances naïves d'une disponibilité fondamentale des êtres humains devant l'émotion artistique, en partie relayées par André Malraux au ministère de la culture. Dès 1961, une commission de l'équipement culturel se met en place dont l'objectif affiché est la démocratisation de l'accès à la culture, et qui demande rapidement la création d'un département statistique, décidée en 1962 (avec la mise en place du Service études et recherche<sup>45</sup>). Auparavant, Joffre Dumazedier, universitaire acteur de l'éducation populaire, s'était lancé dans une enquête sur les pratiques culturelles sur le territoire d'Annecy. Sa démarche s'inscrivait dans la reconnaissance de la portée humaniste des loisirs et de la culture, dans un contexte de développement important de ces activités.

A partir de 1973, l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français sera menée à intervalles réguliers<sup>46</sup>. La première édition est préfacée par Augustin Girard et Michel de Certeau, auquel on doit le concept de *braconnage*. Actant l'existence de déterminants sociaux, de chemins pré-balisés en matière culturelle, Michel de Certeau postule que les individus manifestent une liberté par rapport à ces derniers en braconnant sur d'autres « terres » culturelles que leur « terre d'origine ».

Pierre Bourdieu a montré à quel point les pratiques culturelles sont liées à des déterminismes sociaux et culturels. Les inégalités de répartition du capital culturel, économique ou social (relationnel) au cœur de sa sociologie de l'action, interagissent pour former un habitus, matrice des choix des agents sociaux modelée par la place dans l'espace social. Les pratiques éducatives familiales ont un rôle déterminant dans la constitution de cet habitus, y compris en matière de langage<sup>47</sup>. Cette sociologie des inégalités, articulée autour de la notion de reproduction, a conduit Pierre Bourdieu à dessiner un espace des goûts dans *La Distinction*<sup>48</sup>, critiqué depuis pour son caractère schématique et trop déterministe. Bernard Lahire en particulier a remis en cause l'habitus bourdieusien en tant qu'origine de pratiques cohérentes, en insistant sur la

---

<sup>45</sup> L'ancêtre de l'actuel département des études, de la prospective et des statistiques.

<sup>46</sup> En 1973, puis en 1981, 88-89, 97 et enfin 2009, après une interrogation sur la nécessité de poursuivre cette enquête et sans doute un découragement devant la persistance de la constatation des inégalités.

<sup>47</sup> On lira à ce sujet BOURIDEU, Pierre, *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard, 1991, ainsi que BERNSTEIN, Basil, *Langage et Classes sociales*. Paris : Les Editions de Minuit, 1975.

<sup>48</sup> BOURIDEU, Pierre, *La Distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Les Editions de Minuit, 1979.

pluralité des pratiques réelles des individus, sur l'éclectisme manifesté concrètement par le plus grand nombre<sup>49</sup>, lié notamment aux modifications entraînées par les différentes formes de socialisation secondaire. L'éclectisme apparaît ainsi comme une nouvelle forme de domination, car d'autant plus important et pratiqué que les différents *codes* afférents sont maîtrisés en nombre. L'emprunt de pratiques populaires par les classes savantes s'apparente ainsi selon Claude Grignon et Jean-Claude Passeron à un véritable « *droit de cuissage symbolique*<sup>50</sup> ».

D'autres sociologues, inspirés par les *cultural studies*, insistent sur la diversité des espaces de socialisation aujourd'hui, du fait du développement des mobilités professionnelles et conjugales. Cette diversité favorise les espaces de légitimation. En plus de l'école, une nouvelle économie médiatico-publicitaire joue un rôle majeur de ce point de vue.

Si les idéaux-types, au sens wébérien, dessinés par Bourdieu, tout comme les formes de légitimité culturelle qu'il souligne, méritent donc sans doute d'être nuancés, précisés ou complexifiés, les phénomènes de reproduction et de domination révélés par ses travaux, à l'œuvre dans les domaines de la culture et de l'éducation, ne semblent pourtant pas devoir être remis en cause.

### II.1.1.1 Une situation persistante

Analysant les résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français de 1997, Olivier Donnat écrit en 1998 qu'on n'« *observe aucune réduction significative des écarts entre les milieux sociaux depuis 1989* ». Les politiques culturelles ne servent-elles donc à rien ? Donnat précise que la taille de l'enquête ne permet pas de mesurer les petites variations susceptibles d'être liées aux politiques culturelles ciblées sur des territoires. En terme de pratique de la lecture ou de fréquentation des bibliothèques (et pas seulement d'ailleurs), l'enquête 2009 ne vient pas contredire les propos d'Olivier Donnat ici rapportés. La baisse de la lecture est continue – cette tendance étant bien antérieure à l'arrivée d'internet – aussi bien en matière de livre que de presse. 53% des Français déclarent spontanément lire peu ou pas du tout de livres. La part des très faibles lecteurs (1 à 4 livres lus dans l'année), ainsi que la part des non lecteurs a augmenté et les différences entre milieux sociaux ont eu tendance à se creuser au cours de la dernière décennie, comme en témoigne le graphique suivant :

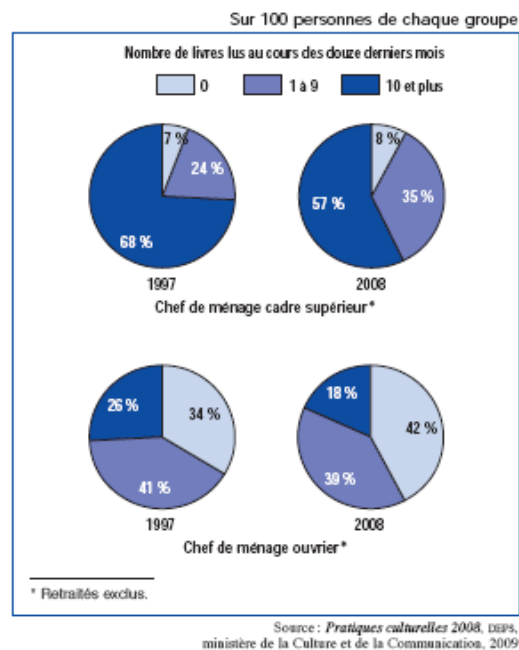
---

<sup>49</sup> Voir en particulier LAHIRE, Bernard, *La Culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris : Editions La Découverte, 2004.

<sup>50</sup> PASSERON, Jean-Claude, GRIGNON, Claude, *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris : Gallimard/Le Seuil, 1989.



Graphique 10 – Nombre de livres lus selon le milieu social



La fréquentation des bibliothèques a quant à elle connu un léger tassement, qui fait écho à celui qu'on observe en terme d'inscriptions et de prêts depuis 2002-2003 dans les enquêtes du CREDOC. 28% des Français se sont rendus dans une bibliothèque au cours des 12 derniers mois en 2009 contre 31% dans l'enquête 1997. L'augmentation des usagers non inscrits semble donc s'être interrompue, alors qu'elle avait été importante dans les années 1990.

Cinéma mis à part, la bibliothèque reste l'établissement culturel le plus fréquenté par les Français, loin devant le musée, le théâtre ou l'opéra par exemple. Son modèle ne semble donc pas devoir être remis en cause du tout au tout. Il demeure que l'augmentation des inégalités d'accès au livre et plus largement au savoir entre milieux sociaux, ainsi que le recul général de la lecture interpellent une profession dont la mission historique relève précisément d'une démarche de développement de l'accès aux connaissances pour tous.

Le maintien des inégalités culturelles mis en lumière par les différentes enquêtes sur les pratiques des Français font directement écho à la persistance d'inégalités scolaires et plus largement au creusement d'une « fracture sociale » mise en avant par Emmanuel Todd au début des années 1990 qui, slogans politiques mis à part, est à la source de nombre des difficultés rencontrées par les sociétés occidentales minant leur cohésion sociale.

## II.1.2 Une stagnation éducative ?

D'aucuns préfèrent voir dans la situation actuelle une baisse du niveau culturel et éducatif de la population<sup>51</sup>, entraînée par la place trop grande accordée à la prise en compte de la demande et à la pédagogie en matière de culture et d'éducation ainsi qu'à

<sup>51</sup> Nous pensons par exemple à Alain Finkelkraut, auteur de *La Défaite de la pensée*, Paris : Gallimard, 1987.

l'intégration de formes d'expression récentes dans la culture légitime, le tout au détriment des contenus disciplinaires traditionnels. Baudelot et Establet, dans *Le Niveau monte*<sup>52</sup>, indiquent au contraire, pour ce qui est des connaissances acquises en particulier à l'école que le niveau a globalement progressé depuis plusieurs décennies. En résumant et en caricaturant à dessein, on peut dire que si le niveau baisse en latin et en grec ancien, l'acquisition de connaissances s'est développée dans les domaines des sciences sociales, champs inexplorés par la majorité de la population pendant longtemps.

Si le niveau moyen de la population continue de monter globalement, il importe de préciser que c'est notamment du fait de la disparition progressive des générations anciennes dont le niveau d'études était très nettement inférieur, celles-ci ayant eu lieu avant les massifications du lycée puis de l'enseignement supérieur intervenues dans les années 1970, 1980 et 1990.

Depuis, on assiste plutôt à une stagnation éducative, mise en avant par Emmanuel Todd dans *Après la démocratie*<sup>53</sup>. La part des jeunes d'une classe d'âge accédant à l'enseignement supérieur stagne en dessous de 40%, le nombre d'étudiants autour de deux millions depuis le milieu des années 1990, l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac n'a jamais été atteint (les effectifs se sont stabilisés à 63%).

### II.1.2.1 Des inégalités éducatives fortes

Dans *L'Elitisme républicain, l'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*<sup>54</sup>, Baudelot et Establet montrent que si le niveau global d'éducation des jeunes en France semble dans la moyenne des pays européens, les résultats des jeunes Français témoignent d'une double caractéristique : nos meilleurs élèves ont de meilleurs résultats et nos moins bons élèves de moins bons résultats que leurs homologues respectifs dans les autres pays. Des phénomènes d'inégalités particulièrement importantes existent donc malgré un niveau global de bonne qualité, qui stagne cependant depuis quelques années. Ces inégalités ont eu tendance à s'accroître ces dernières années.

#### II.1.2.1.1 Massification et démocratisation

Antoine Prost avait déjà montré, en particulier dans *Education, société et politiques*<sup>55</sup>, qu'au-delà du phénomène de massification de l'accès aux études, un rare moment de démocratisation, entendu au sens d'un développement d'une mobilité sociale via l'école, était intervenu dans l'histoire du système scolaire dans les décennies 1950 et 1960, au cours desquelles on constate une augmentation de la proportion de fils d'ouvriers dans les classes de lycée. Paradoxalement, alors qu'il était essentiellement question jusque là de substituer une logique de mérite à une stricte logique sociale de manière à permettre aux meilleurs « éléments » issus des classes populaires de poursuivre leurs études, sans prise de conscience des mécanismes de reproduction sociale ni volonté de les combattre massivement, c'est au moment où se développe un discours politique qui prône la démocratisation de l'accès à l'école que celle-ci cesse de se poursuivre dans les faits. Après ce rare moment d'augmentation de la mobilité sociale via l'école, les inégalités

---

<sup>52</sup> BAUDELLOT, Christian, ESTABLET Roger, *Le Niveau monte*. Paris : Seuil, 1989.

<sup>53</sup> TODD, Emmanuel, *Après la démocratie*. Paris : Gallimard, 2008.

<sup>54</sup> BAUDELLOT, Christian, ESTABLET Roger, *L'Elitisme républicain, l'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*. Paris : La République des Idées, Seuil, 2009.

<sup>55</sup> PROST, Antoine, *Education, société et politiques, une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*. Paris : Seuil, 1997. Cf. en particulier le chapitre « Ecole et stratification sociale ».

sociales vont tre largement reproduite à l'cole. Malheureusement, cette stratification sociale n'a pas seulement t consolide, elle est d'un certain point de vue lgitime en partie par le systme ducatif, qui la valide via la dlivrance de diplmes.

Le phnomne peut tre dcrit par analogie concernant les bibliothques : leur frquentation a augment jusqu' en faire l'tablissement culturel le plus frquent de tous ; en ce sens, nous avons bien assist à une massification. Dans le mme temps, les publics frquentant les bibliothques n'ont pas t structurellement modifis, la dmocratisation n'ayant donc pas entirement eu lieu.

## II.2 UN MODLE REDISCU : À LA RENCONTRE D'AUTRES LOGIQUES ?

### II.2.1 Un flou rglementaire en volution

#### II.2.1.1 Une absence de cadrage

Malgr les recommandations du manifeste de l'UNESCO<sup>56</sup> sur la bibliothque publique qui prcise que « *La bibliothque publique relve de la responsabilit des autorits locales et nationales. Elle doit tre soutenue par des textes lgislatifs spcifiques et finance par les autorits nationales et locales* », aucun texte lgislatif ou rglementaire ne dcrit en France les missions des bibliothques de lecture publique. Cette absence de cadrage nuit à la fois à l'action des bibliothcaires, car elle entretient le flou sur leur quotidien, en mme temps qu'elle ne facilite pas la valorisation de leur action auprs de partenaires et au-del, de la population.

Pourtant, au gr des initiatives prises par les professionnels des bibliothques localement, reproduites ailleurs, et des textes de rfrence labors dans les cercles nationaux et internationaux des responsables des politiques de lecture publique, des lments de discours normatifs ont toujours exist. Ils voluent bien sr au rythme des changements de la socit. De ce point de vue, l'augmentation des ingalits sociales, la stagnation des ingalits ducatives et culturelles, dans un contexte de crise conomique et de chmage de masse viennent interroger le monde des bibliothques dans son rapport avec les populations en situation de domination dans les champs culturels et ducatifs, pour employer la terminologie bourdieusienne.

La charte du Conseil Suprieur des bibliothques<sup>57</sup>, publie en 1991, tente d'apporter le cadrage non fourni par un texte rglementaire et de servir de base à un tel document. Il rappelle ds son article 1 les droits à « l'instruction, à la formation permanente et à la culture » des citoyens garantis par la Constitution<sup>58</sup>. Les contours des missions de la bibliothque sont donc larges. Parmi elles, « *l'galit d'accs à la lecture et aux sources documentaires* » afin de « *permettre l'indpendance intellectuelle de chaque individu* ».

<sup>56</sup> [En ligne] [http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html) Consult le 22 dcembre 2009.

<sup>57</sup> [En ligne] <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html> Consult le 22 dcembre 2009.

<sup>58</sup> « *La Nation garantit l'gal accs de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* », Article 13 du Prambule de la constitution de 1946, auquel renvoie la Constitution du 4 octobre 1958 [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/const02.htm> Consult le 24 dcembre 2009

L'appartenance au service public est affirmée et les publics empêchés ou éloignés de la lecture sont cités comme ne devant pas être tenus à l'écart de la lecture publique. L'objectif de démocratisation est donc présent dans ce texte, sans que les modalités d'action pouvant y concourir ne soient détaillées. S'il faut convenir qu'il ne s'agit pas de l'objet d'un tel texte de rentrer dans le détail des actions à engager, on peut dans le même mouvement d'analyse constater l'absence par ailleurs d'un cadrage plus précis.

Le manifeste de l'UNESCO inscrit la bibliothèque dans des perspectives larges, et insiste notamment sur la dimension éducative de ses missions en proclamant sa « *confiance (...) dans la bibliothèque publique en tant que force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information* ». La formation tout au long de la vie est également mise en avant dans le manifeste : « *La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie* ». Le manifeste précise encore que « *Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. Des services et des documents spécifiques doivent être mis à la disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple, les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou emprisonnées* ». Ces précisions prennent à la fois en compte les innovations apportées dans la pratique des bibliothécaires au cours des décennies passées, en même temps qu'elles mettent l'accent sur l'objectif de l'accès de tous aux services des établissements.

### **II.2.1.1.1 Des préconisations européennes**

Dans le cadre de la construction européenne, en particulier au travers de la préparation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne, visant à faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* » à l'horizon 2010<sup>59</sup>, les bibliothèques ont fait l'objet de rapports qui ont tous eu pour conclusion que le positionnement actuel des bibliothèques publiques, « *leurs traditions bien ancrées de centres d'information locaux*<sup>60</sup> » autant que leur fréquentation « *qui dans certains pays représente plus de la moitié de la population*<sup>61</sup> » plaide pour leur voir jouer un rôle central en matière de formation tout au long de la vie. Dans cette même perspective, un rapport de la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias du Parlement européen lie enjeux de lecture publique et de formation tout au long de la vie en bibliothèque et développement économique dans une société post-industrielle telle qu'elle se dessine en Europe : « *Les bibliothèques peuvent avoir un impact sur leurs propres collectivités (...) qui s'étend aux aspects économiques. (...) Elles peuvent soutenir les efforts consentis par des personnes au chômage pour acquérir de nouvelles*

---

<sup>59</sup> L'adoption de la Méthode ouverte de coordination (MOC) pour mettre en œuvre la Stratégie de Lisbonne, qui privilégie la coordination à la législation, afin d'éviter l'inflation de textes réglementaires (aucune directive ni aucun règlement n'a donc concerné la Stratégie de Lisbonne), est très critiquée et semble s'être avérée peu concluante. Au seuil de l'année 2010, les premiers éléments de bilan font apparaître un retard dans les investissements souhaités dans le cadre de cette stratégie pluriannuelle.

<sup>60</sup> COMMISSION EUROPEENNE, *Les bibliothèques publiques dans la société de l'information*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1997 [en ligne] <http://cordis.europa.eu/libraries/fr/plis/study.html#toc> Consulté le 22 décembre 2009

<sup>61</sup> *Ibid.*

*connaissances et rechercher de nouveaux débouchés, autre point de rencontre entre la formation tout au long de la vie et les bibliothèques*<sup>62</sup> ».

Peu de suite ont été données à cette prise de conscience européenne mais il demeure que le rôle de la bibliothèque a, dès les premières tentatives d'ampleur de prise en compte du renouveau de la formation continue (ou permanente), rebaptisée formation tout au long de la vie, liées aux mutations de l'économie européenne, été pensé comme devant être élargi dans ce sens. La formation tout au long de la vie est un enjeu majeur pour l'ensemble des catégories sociales. Les personnes les plus éloignées de l'emploi semblent toutefois en constituer un public prioritaire et l'action éducative des bibliothèques est dans cette optique inséparable de la question sociale. La définition, sinon théorique, du moins pré-règlementaire, des missions des bibliothèques, en accord avec les innovations mises en œuvre sur le terrain, apparaît dans certains textes comme intégrant cette question sociale, sans pourtant que cela ne figure de manière durable ou définitive dans ces textes, ni a fortiori dans les consciences des acteurs politiques ou des partenaires des bibliothèques sur le terrain.

## II.2.1.2 Les contraintes actuelles

### II.2.1.2.1 L'action de l'Etat orientée à la baisse ?

La baisse des moyens de l'Etat, dont des pans entiers sont sacrifiés dans le cadre de politiques libérales, n'aide pas à la définition d'un modèle à valeur nationale. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) devrait concerner le ministère de la culture comme les autres et affaiblira encore son rôle d'impulsion, en particulier au travers de la baisse de ses moyens financiers et humains. D'aucuns, qui ont récemment plaidé la cause d'une disparition de ce ministère, s'en réjouiront peut-être. Pourtant, il faut garder en mémoire le mode d'établissement du modèle français de bibliothèque : comme nous l'avons vu, le rôle de l'administration centrale a été déterminant dans son élaboration et les moyens de l'Etat importants dans sa généralisation et l'aménagement du territoire en la matière.

Si les tentatives de théorisation du modèle n'ont pas abouti formellement, elles ont accouché de fait d'un type de bibliothèque qui s'est répandu en particulier à partir de la fin des années 1970 et dont beaucoup de professionnels étrangers sont venus observer les caractéristiques pour s'en inspirer dans leurs projets.

Alors que 70% des investissements publics sont aujourd'hui le fait des collectivités locales, la part relative de l'Etat dans l'attribution de moyens pour les bibliothèques a diminué par rapport aux années 1980<sup>63</sup>. Le lieu de la décision financière dispose d'une capacité d'influence conséquente sur les modalités d'utilisation des budgets et sur la définition des projets. L'Etat possède toujours une capacité de péréquation entre les composantes du territoire national qui lui permet de participer à l'éclosion de bibliothèques ou à l'accompagnement de projets, mais il ne dispose plus de la même capacité prescriptive et normative, structurante. Le cadre de la définition d'un nouveau modèle de bibliothèque, renouvelant sa dimension sociale, comprendra donc nécessairement dans son centre l'action des collectivités locales, entendues elles-mêmes

<sup>62</sup> PARLEMENT EUROPEEN, Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias. *Rapport sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne*, 1998 [en ligne] <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A4-1998-0248+0+DOC+XML+V0//FR> Consulté le 22 décembre 2009

<sup>63</sup> Seul le concours particulier pour la construction de bibliothèques s'est maintenu, quand les investissements des collectivités ont eux largement augmenté. Globalement, les crédits des politiques de la ville (malgré la dynamique « Espoir Banlieues », lancée en février 2008 par Fadela Amara, secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la ville. Cf. le site internet <http://www.espoir-banlieues.fr> Consulté le 23 décembre 2009) ainsi que ceux consacrés à l'aménagement du territoire ont décliné.

comme s'inscrivant dans des démarches concertées et partenariales. La multiplicité des orientations locales, des personnes qui portent ces orientations et des partenaires de l'action des bibliothèques compliquent la tâche d'élaboration d'une doxa des bibliothèques de lecture publique actuelles ainsi que sa diffusion, tant le nombre, la variété des acteurs et la complexité à définir une instance légitime un tant soit peu centralisée de valorisation et de promotion d'orientations durables pour les bibliothèques peuvent constituer un handicap. Paradoxalement, cette logique d'association de partenaires nombreux issus de champs différents est également source de richesse et permet concrètement d'importantes innovations locales dans le sens d'une action plus sociale des bibliothèques.

### **II.2.1.2.2 Des idéaux à reconstruire**

La vocation sociale des bibliothèques, telle qu'envisagée au cours des années 1980 et 1990, a certes souffert d'une tendance de fond présente chez les professionnels de la culture à sacraliser celle-ci et à considérer parfois comme frelatées, plus vraiment culturelles, les initiatives ayant pour objectif de toucher notamment ou prioritairement les publics en difficulté sociale. Toutefois, les actions « socio-culturelles » se sont développées et des programmes d'actions ont été construits localement en direction des publics en difficulté avec la lecture, des chômeurs, des résidents des quartiers en difficulté, des personnes âgées isolées. De cette évolution a pourtant du mal à éclore un souffle à même de revivifier le monde des bibliothèques.

La « fin des idéologies » a été clamée sur toutes les ondes et toutes les fréquences. Le pragmatisme semble s'ériger en totem dans tous les champs de l'action publique. Sont de ce fait souvent confinées dans quelques territoires ciblés des initiatives pertinentes « expérimentées » ici ou là et généralisées au mieux dans un nombre souvent relativement restreint d'autres lieux. Il n'appartient pas aux bibliothécaires de refonder le débat politique contemporain dans son entier. Il est cependant important de toujours ancrer les pratiques professionnelles dans le domaine des principes et des idéaux qui ont motivé l'existence même des bibliothèques modernes. Alors que la démocratisation apparaît aux yeux de certains comme un objectif hors d'atteinte, éteint à force d'avoir été ressassé sempiternellement, l'extension du domaine d'activité des bibliothèques peut venir nourrir cet objectif majeur et lui redonner une centralité dans le projet bibliothéconomique.

Le lien entre politiques sociales et politiques culturelles est affiché et mis en œuvre dans certaines collectivités, le plus souvent sans que cela ne donne lieu à une quelconque formalisation. Les discussions à l'œuvre sur ces sujets concernent essentiellement le spectacle vivant. L'Institut des Villes (Groupement d'intérêt public constitué autour de six ministères, de la Caisse des dépôts et consignations et des principales associations d'élus) a choisi ce lien parmi ses axes de travail en passant une convention avec le ministère de la culture en 2002. Il a centré ses travaux sur la relation entre création et populations en difficulté, en particulier dans le domaine des arts de la rue, en voie de reconnaissance et d'institutionnalisation<sup>64</sup>. L'intégration des bibliothèques dans de telles initiatives est à souhaiter pour faciliter l'évolution des pratiques de l'ensemble des acteurs réunis.

---

<sup>64</sup> Un colloque a été organisé par l'Institut en février 2006 : *"Autrement, autre part, comment : repenser la place de la culture et de l'art dans la cité"*. Cf. le programme du colloque : <http://www.institut-des-villes.org/upload/programme-NTA-6-02-06.pdf> Consulté le 24 décembre 2009.

## II.2.2 L'élargissement du rôle des bibliothèques : un foisonnement d'initiatives locales

### II.2.2.1 L'exploration de nouveaux champs

Des opportunités existent de prolonger l'action des bibliothèques dans des contrées peu ou pas explorées par elles. Il est difficile de qualifier la crise économique qui pousse de plus en plus de citoyens dans la souffrance sociale d'« opportunité » pour les bibliothèques et il est bien sûr souhaitable que des dispositifs permettent d'une part à la croissance de redémarrer rapidement et d'autre part aux citoyens en difficulté de voir leurs problèmes se résoudre. Mais les bibliothèques ont précisément un rôle à jouer, en période d'augmentation des inégalités, pour tenter d'inverser cette tendance, de la contenir. L'impératif de démocratisation de l'accès au savoir et à la culture prend une acuité toute particulière dans ce contexte et a conduit un nombre conséquent de bibliothèques à investir pleinement des logiques proprement sociales, dont elles se contentaient auparavant de jouer les auxiliaires.

De nombreuses bibliothèques fourmillent d'initiatives originales en matière sociale, mais peu inscrivent ces pratiques dans le cadre d'une logique d'action professionnelle théorisée. Si cette spontanéité de l'inscription d'une dimension sociale dans l'action des professionnels est positive et témoigne d'une culture commune de la profession quant à sa vocation d'œuvrer à la réduction des inégalités d'accès à la culture, elle traduit également le flou mentionné plus haut quant à la représentation des missions d'une bibliothèque aujourd'hui.

S'investir dans des champs aussi variés que la petite enfance, les politiques éducatives, l'insertion professionnelle ou la lutte contre l'exclusion demande de commencer par appréhender les logiques qui animent les acteurs de ces domaines. Souvent, les relations privées de certains personnels de bibliothèque facilitent les premiers échanges (avec tel ou tel acteur du champ concerné). Les situations sont différentes d'un champ à l'autre : la petite enfance est par exemple de plus en plus souvent l'objet d'actions régulières de la part des bibliothèques, quand les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et de formation tout au long de la vie sont au contraire plus récents. Dans chacun de ces domaines, le degré de développement des initiatives entreprises est également variable et peut aller par exemple de la simple acquisition d'un fonds dédié à la recherche d'emploi jusqu'à la création d'ateliers de rédaction de CV, de lettres de motivation, de constitution de dossiers de Validation des acquis de l'expérience (VAE), en partenariat avec le Pôle emploi, ou encore de la mise à disposition de guides édités pour les jeunes parents jusqu'à l'intervention des bibliothécaires dans la formation des assistantes maternelles ou la présence régulière de la bibliothèque dans les locaux de la Protection maternelle et infantile (PMI), et réciproquement.

### II.2.2.2 Des modalités d'action partenariales

S'intégrer dans une dynamique autre que strictement bibliothéconomique implique que la bibliothèque ne peut agir seule dans ce qui relève pour elle a priori d'une *terra incognita*. Il est dans cette perspective nécessaire, au-delà de la compréhension des enjeux et des acteurs du champ abordé, d'être accepté par ces acteurs, dont les représentations de la bibliothèque ne sont pas toujours propres à faciliter son

association. Peu connue, perçue comme intervenant dans un champ culturel précis, sans lien avec, par exemple, la recherche d'emploi, parfois jugée élitiste (car relevant du domaine culturel), peu légitime pour intervenir auprès de publics en difficulté qui ne la fréquentent pas régulièrement a priori : l'image de la bibliothèque auprès des professionnels de l'action sociale ou de la formation professionnelle doit être prise en compte par les bibliothécaires qui tentent de jeter des ponts avec leurs services.

#### **II.2.2.2.1 Se comprendre**

Les logiques à l'œuvre dans d'autres administrations de la fonction publique territoriale comme de la fonction publique d'Etat peuvent également heurter les pratiques des bibliothèques. Dans les services sociaux, l'évaluation de l'action menée prend un tour chiffré – dont la mise en œuvre apparaît aux yeux des syndicats de ces branches professionnelles comme étant excessive – qui peut être complexe à intégrer dans le cadre d'actions communes avec la bibliothèque. Qu'il s'agisse de services sociaux, de recherche d'emploi, de la petite enfance ou de l'accompagnement éducatif, la bibliothèque, lorsqu'elle s'intègre dans des actions en partenariat, doit en permanence faire face à une réalité peu évidente : son action n'est pas au centre des logiques et il peut être difficile pour les personnels – côté bibliothèque et côté partenaire – d'accepter que la confrontation de logiques aux intérêts pas toujours convergents se résolve de manière inhabituelle quant aux pratiques professionnelles en vigueur. Ces compromis sont le propre de tout partenariat. Il est important pour que toute démarche partenariale soit couronnée de succès d'avoir conscience des frustrations qui peuvent en être issues et d'y préparer les personnels en conséquence en multipliant les échanges au sein des collectivités comme avec les services de l'Etat et les partenaires associatifs.

#### **II.2.2.2.2 Quelle médiation pour les personnels ?**

Le service en bibliothèque n'a pas vocation à remplacer les services sociaux d'accompagnement à l'emploi, ou la PMI. Le conseil reste essentiel afin d'assister les usagers au mieux dans leur recherche. Il s'agit pour la bibliothèque de trouver un positionnement propre. L'offre de conseils de la Cité des métiers à Paris, par rapport aux services sociaux, se caractérise par exemple par la liberté qu'elle laisse à l'utilisateur (absence de rendez-vous) et par l'approche des problèmes non par le biais d'une institution aux prestations standards, mais par la prise en compte de la demande de l'utilisateur telle qu'elle est formulée.

Dans des espaces tels que le secteur Actualité emploi formation de la médiathèque de la Croix-Rouge<sup>65</sup>, à Reims, ou le centre de ressources de la bibliothèque Maurice Genevoix<sup>66</sup>, à Blois, le conseil constitue également une partie du travail des bibliothécaires, qui sont sollicités par les usagers. Etre en capacité de renseigner utilement les usagers sur des thématiques particulières creusées dans le cadre de partenariats nécessite une formation ad hoc trop rarement dispensée. La maîtrise des problématiques sociales est acquise au gré des discussions avec les partenaires, des

---

<sup>65</sup> La médiathèque Croix-rouge, faisant partie d'un réseau de sept bibliothèques, a été construite en 2003 dans le quartier Croix-rouge, au sud-ouest de Reims. Le plus peuplé des quartiers d'habitat social de Reims, il représente 21 000 habitants, 12 % du parc de logements de la ville de Reims (9000 logements), et 23 % de son parc locatif social. Il s'agit d'un quartier « difficile », possédant un taux de chômage supérieur à la moyenne de Reims, et plutôt jeune (à Reims, 44,8% de la population a moins de 29 ans en 1999). Le secteur Actualité Emploi Formation a été prévu dès la conception de la médiathèque. Il s'agissait de tenter d'offrir une réponse aux problèmes rencontrés par le quartier, d'autant plus qu'un projet de construction de maison de l'emploi avait été abandonné.

<sup>66</sup> La bibliothèque Maurice Genevoix est une des deux bibliothèques de la ville de Blois, située au cœur de la ZUP (15 000 habitants résidant à près de 85% en HLM).



lectures des personnels, mais l'absence de formalisation de ces initiatives ne permet le plus souvent pas de prévoir la formation des personnels dans ces domaines (hormis le cas très particulier de structures dédiées comme la Cité des métiers ou le service Prisme<sup>67</sup> de la Bnf dans le domaine de l'insertion professionnelle).

Certaines bibliothèques de lecture publique se positionnent en matière de formation de professionnels de divers secteurs. Ainsi, à Suresnes, une série d'actions concertées a été menée. Un programme de formation continue des enseignants a été mis en place, validé par l'inspection de l'éducation nationale. Il permet de mettre à jour les compétences des enseignants exerçant sur le territoire de la municipalité en matière informatique et dans la recherche d'information sur internet. Dans un autre domaine, un partenariat a été mis en place avec l'école de puériculture située dans la commune, qui permet aux élèves de l'école de venir deux fois par an dans le cadre de leur formation s'initier aux problématiques de la lecture pour les très jeunes enfants. Enfin, les animateurs des centres de loisirs municipaux sont également formés par la bibliothèque aux enjeux de la lecture chez les jeunes et au fonctionnement de la bibliothèque, de manière à intégrer dans leurs pratiques professionnelles des activités intégrant l'équipement et, plus largement, le développement de la lecture (à partir du théâtre, de jeux comme la chasse au trésor impliquant la recherche d'information à la bibliothèque, etc.). Dans la même perspective, la bibliothèque départementale de prêt de l'Hérault par exemple, a impulsé un programme de formation des assistantes maternelles sur son territoire. Ce type d'actions, s'il n'est pas généralisé, se développe dans de nombreux établissements.

A l'inverse, peu d'exemples existent de formations organisées en direction des personnels de la bibliothèque par des professionnels de l'action sociale ou éducative, sur les spécificités de leurs métiers, pourtant relayées de fait par les agents de la bibliothèque au quotidien. A Blois par exemple, la responsable du centre de ressource de la bibliothèque implantée dans la ZUP définit son activité comme relevant « *parfois des missions de l'écrivain public, parfois de l'assistante sociale*<sup>68</sup> ». Les contacts répétés avec les associations d'insertion et les responsables des services sociaux et de la formation professionnelle des collectivités locales ont contribué à lui permettre de réagir utilement devant des situations se présentant à elle mais auxquelles elle ne se sentait pas à même de faire face lors de sa prise de poste. Pourtant, aucune formation ad hoc n'a été mise en place afin de lui permettre de maîtriser les contours des problématiques rencontrées par les publics en difficulté sociale qu'elle rencontrait, ou encore pour l'aider à connaître les différentes ressources spécifiques en matière d'insertion, leur articulation, tant nationalement qu'au niveau local. Le cas de figure est identique à Signy l'Abbaye<sup>69</sup>, où la bibliothécaire s'est initiée aux questions sociales par autoformation alors même qu'elle exerce sa profession dans un établissement tout à fait particulier, à la fois médiathèque et centre social.

Il semble pourtant primordial, en particulier sur des terrains sensibles comme ceux de l'insertion, qui touche aussi directement la vie des citoyens concernés, de mutualiser au moins en partie les compétences. Ce n'est pas le refus de voir le métier frelaté par des activités non perçues comme faisant partie intégrante des activités légitimes du bibliothécaire qui pousse les établissements à ne pas organiser de telles formations mais

<sup>67</sup> Prisme, le Pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise, est un espace ouvert en 1996 dans le département Droit, économie, politique, du Haut-de-Jardin de la BnF. Sa création reposait sur deux préoccupations : proposer de la documentation sur le monde de l'entreprise, et dynamiser l'image de la BnF à travers un espace qui n'était pas destiné à un public de chercheurs ou d'étudiants. Proposant à l'origine une simple offre de documentation, Prisme a mis en place à partir de 2007 des services et ateliers destinés aux demandeurs d'emploi et créateurs d'entreprise.

<sup>68</sup> Entretien avec Magali Ducolombier, responsable du centre de ressources de la bibliothèque Maurice Genevoix, réalisé en septembre 2009.

<sup>69</sup> 1365 habitants, localité située dans les Ardennes (08).

bien l'absence d'incitations dans ce sens. Une priorité en chassant une autre, la maîtrise des enjeux s'acquiert au gré des expériences vécues et des contacts créés pour permettre la résolution de telle ou telle difficulté rencontrée. Aucune impulsion nationale n'existe pour améliorer l'action des bibliothèques dans ce domaine, en particulier au travers de démarches formalisées de partenariat avec les principaux acteurs de la question sociale, pourtant très majoritairement issus de la fonction publique ou du monde associatif (subventionné par la puissance publique).

### **11.2.2.2.3 Inviter de nouveaux publics à fréquenter la bibliothèque**

Outre l'élargissement du panel des services proposés par la bibliothèque, l'action partenariale peut à la fois permettre de bénéficier de nouveaux lieux de présentation de tout ou partie des services de la bibliothèque, au sein des structures associées et favoriser la fréquentation de l'établissement par des publics en difficulté sociale n'ayant pas l'habitude de s'y rendre.

L'implantation dans la bibliothèque de permanences de services tels que le Pôle emploi, la mission locale, la PMI permet dans certains cas à ces acteurs de toucher des populations de petites communes dans lesquelles aucune antenne n'est présente. A Signy l'Abbaye<sup>70</sup>, le choix a délibérément été fait de mélanger médiathèque et centre social<sup>71</sup>, qui accueillent les permanences de nombreux services publics (PMI, mission locale, organismes mandatés par le Pôle emploi pour le suivi des chômeurs, aide à domicile pour les personnes âgées). La médiathèque, ouverte en 2007, a fait partie du programme des médiathèques de proximité, lancé en 2003 par le ministère de la culture, porteur d'une réelle dynamique d'aménagement du territoire mêlant la question sociale aux problématiques de lecture publique. La simple mise à disposition de locaux par la bibliothèque pour certains services sociaux peut également constituer un partenariat efficace. Cela peut représenter le socle de la construction d'une démarche commune plus poussée et se rencontre au total dans de nombreux établissements. Cela permet de faire le lien de manière quasi immédiate, une fois la médiation des bibliothécaires intervenue, entre difficultés concrètes rencontrées par la population et ressources de la bibliothèque, à même de favoriser la poursuite des pistes de solution fournies par les personnels des services sociaux.

La présence de la bibliothèque « hors les murs » et dans les locaux de partenaires permet, dans le cas de services intéressés par les problématiques sociales, de rencontrer des publics ne fréquentant pas la bibliothèque. Au-delà de cette présence possible dans les lieux de ressources pour personnes en difficulté sociale – animation dans les PMI comme à Blois ou Lyon par exemple, permanence dans les foyers d'hébergements pour personnes exclues là encore comme à Blois, etc. – la construction d'un projet commun aux services sociaux et à la bibliothèque de meilleur renseignement de la population sur les deux natures de services proposés dans chacun des lieux permet une orientation des publics fréquentant l'un des partenaires vers l'autre, y compris hors permanence de l'un chez l'autre.

---

<sup>70</sup> Cf. le dossier « Bibliothèques, les nouveaux usages bousculent les traditions », *La Gazette des communes* n°24/1986 du 15 juin 2009.

<sup>71</sup> Conventionné « Contrat d'animation globale » par la Caisse d'allocation familiale (CAF).

## II.2.3 Offre versus demande ?

### II.2.3.1 Un débat ancien qui traverse l'ensemble des champs éducatif et culturel

Le débat entre partisans de l'offre et adeptes de la réponse à la demande est transversal et matrice les réflexions éducatives au sens large dès le début du vingtième siècle. Entre partisans de l'autorité du maître d'école et prise en compte des désirs de l'enfant mise en avant par Célestin Freinet, le débat fait rage d'abord autour de l'école. Il est également présent dans le monde de la culture, en particulier des bibliothèques, malgré l'entente implicite qui régna pendant longtemps sur la nécessité d'encadrer les lectures du peuple et de ne pas laisser germer en son sein des idées subversives contraire à la préservation (ou à l'évolution lente et sereine) de l'ordre social, en même temps que régnait également l'idée qu'il fallait réduire au maximum la part des fictions, en particulier celles considérées comme infra littéraires, dans les lectures du peuple, au profit de documents améliorant l'état des connaissances des citoyens, leur niveau d'éducation.

En ce début de vingt-et-unième siècle toujours, le débat est passionné. L'institution scolaire a globalement reconnu la nécessité de prendre en compte les motivations des élèves, en particulier depuis la loi d'orientation pour l'école de 1989, qui place « *l'élève au centre du système éducatif* ». La création des Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) a dans la même perspective acté (définitivement ?) l'importance de former les enseignants à la pédagogie et plus seulement sur des connaissances strictement disciplinaires<sup>72</sup>. Le débat est toujours aussi vif entre professionnels et au-delà, et continue d'opposer les fascinés par la blouse grise, dont une des figures médiatiques dominantes est incarnée par le philosophe Alain Finkelkraut, aux amoureux du tableau blanc interactif, partisans des innovations pédagogiques accordant la parole à l'élève, souvent représentés par le pédagogue Philippe Mérieux.

Dans le monde des bibliothèques, le code de déontologie du bibliothécaire, adopté par le Conseil national des bibliothécaires français, met également l'utilisateur au centre de l'activité des établissements. L'évolution globale des bibliothèques municipales, de la seule conservation du patrimoine vers la communication des fonds au plus grand nombre semble relever en partie d'une prise de conscience progressive de l'importance de la prise en compte des attentes des lecteurs potentiels.

#### II.2.3.1.1 Une dimension polémique

Cette prise en compte signifie en partie l'acceptation de diffuser des formes culturelles « non légitimes », au sens où l'entend Pierre Bourdieu, mais demandées par les publics. Certains auteurs conservateurs excitent la virulence des acteurs de ce débat à l'instar de Marc Fumaroli, qui voit dans la reconnaissance de l'ensemble des formes d'expression un renoncement à faire bénéficier à tous du plaisir de la découverte de l'art « classique », en même temps qu'un abaissement du « niveau » culturel global. La dimension polémique de ses écrits – nous pensons en particulier à *L'Etat culturel, essai sur une religion moderne*<sup>73</sup> – ne doit pas occulter une question qui s'impose au centre du débat qui anime les bibliothèques : quelle part de prescription par les bibliothécaires est

<sup>72</sup> On peut s'interroger sur la pérennité de cette prise en compte à la lumière des projets de maîtrise de la formation des enseignants, qui recentrent le contenu de leur formation sur les savoirs disciplinaires au détriment de la pédagogie.

<sup>73</sup> FUMAROLI, Marc, *L'Etat culturel, essai sur une religion moderne*. Editions de Fallois, 1992.

pertinente ? Ce débat rencontre celui sur les publics des bibliothèques. Comment faire venir à la bibliothèque les catégories sociales les moins pourvues en capital culturel légitime ? En se contentant de répondre à leur demande a priori ? En mettant au contraire à leur disposition des documents peu connus d'eux dans le but de les leur faire découvrir, au risque de susciter un phénomène de rejet des documents (et à travers eux de la bibliothèque elle-même), faute d'avoir su prendre en compte leurs désirs ? On comprend à quel point ces questions ont à voir avec les problématiques de démocratisation de l'accès au savoir et à la culture.

Au début des années 1980, le ministère de la culture, sous l'impulsion de Jack Lang, s'est mobilisé pour favoriser le financement et la reconnaissance de formes d'expressions artistiques nouvelles, en particulier urbaines. L'institutionnalisation de ces pratiques artistiques, leur intégration dans les circuits administratifs et financiers de l'« Etat culturel » a fortement contribué à leur diffusion et, à travers elle, à une forme de démocratisation de la culture en tant qu'étaient pris en compte comme légitimes des formes d'expressions issues de milieux populaires et peu en vogue dans les grandes académies. Guy Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, parle dans ce cas de « *popularisation des formes culturelles par le bas* » et oppose ce mouvement à la « *démocratisation par le haut* » (qui consiste à l'inverse dans l'accès de tous à la culture légitime, classique en particulier) en concluant qu'une éducation « *populaire* » consistait dans une synthèse de ces deux mouvements.

### **II.2.3.2 Vers un point d'équilibre ?**

Le caractère fondateur, ou refondateur des écrits de Condorcet a été évoqué plus haut. L'ambition qui fonde toute démarche éducative au sens large semble pouvoir se résumer d'une part dans la formation de citoyens éclairés, à même de prendre part au fonctionnement de la démocratie et d'autre part dans l'acquisition de qualifications, sanctionnées notamment par des diplômes et visant entre autres à exercer une activité professionnelle en s'insérant sur le marché de l'emploi. Ces deux aspects d'une même démarche se rejoignent concrètement très souvent. Ils impliquent tous deux de ne pas considérer comme suffisante la seule réponse aux besoins déclarés par eux des usagers. Une ambition d'éducation pour tous et de réduction des inégalités d'accès au savoir consiste précisément dans l'accès de tous à des connaissances les plus encyclopédiques possibles. Cet horizon est contradictoire avec la stricte réponse aux besoins – largement hérités et déterminés par l'origine sociale et le capital culturel – déclarés par les potentiels lecteurs de la bibliothèque. Son rôle semble devoir au contraire viser à faire dépasser à ces lecteurs leur horizon d'attente initial.

#### **II.2.3.2.1 La médiation au cœur de l'action des bibliothèques**

La bibliothèque comme centre de ressources souffre de la concurrence d'internet. Cette concurrence permet l'interrogation du rôle éducatif d'une bibliothèque. Si les professionnels n'ont pas attendu la montée en puissance d'internet pour s'engager dans des actions de médiation, la centralité de cette mission apparaît aujourd'hui encore plus grande, à mesure que d'autres possibilités d'accès à l'information que la bibliothèque s'ouvrent sur la toile. Au-delà de la mise à disposition de documents, la question posée aux bibliothèques est donc bien, plus fondamentalement, celle de l'accès réel des citoyens à ces documents. Pour permettre l'accès du plus grand nombre aux divers domaines de la collection d'une bibliothèque, afin de remédier aux inégalités de

r partition du capital culturel, il est donc primordial d'user de p dagogie. En mobilisant leurs efforts dans ce but, les  tablissements se donnent la possibilit  de proposer une offre exigeante, en donnant d'autres perspectives aux collections que d' touffer sous des couches de poussiere   force de n' tre pas utilis es.

Lors des tables rondes « Livre 2010 » organis es par le Centre national du livre<sup>74</sup>, Anne-Marie Bertrand a rappel  que « *l'offre n'est pas dissociable des modalit s de l'offre* » et que les personnels des biblioth ques devaient, encore aujourd'hui, am liorer leur accueil. Il s'agit pour les biblioth ques de s'engager dans une d marche visant   s'assurer d'une  galit  d'acc s aux ressources de la biblioth que par le biais d'une offre   la fois accessible et exigeante, sur un mode convivial impliquant une m diation accrue. L' galit  d'acc s aux ressources passe par une appropriation des collections et des services. L'autonomie des usagers dans leurs recherches documentaires en constitue l'objectif. Le r ve du « *lecteur autonome* », toujours selon Anne-Marie Bertrand, est souvent   l'origine de la faible mise en  uvre sur le terrain du « *r le  ducatif* » des biblioth ques, pourtant bien int gr  dans les discours (aide aux devoirs, alphab tisation, formation continue...).

Faut-il privil gier l'acc s aux documents   m me de faire progresser la connaissance scientifique, technique, au contraire s'adresser au citoyen qui tend   s'assoupir au fond de nous et demande    tre r veill  en permanence, ou encore permettre   l'imagination de prendre son envol ? Sans doute ces trois d marches s'interp n trent souvent et participent d'un m me  lan,   m me de constituer une politique de l'offre coh rente, mais aucune ne peut  tre destin e sans hypocrisie   tous les publics sans objectifs de m diation ambitieux. La place du curseur entre formation qualifiante ou pr -qualifiante, loisir et esprit critique, si elle garde une importance majeure, semble pouvoir  tre r solue avec succ s dans le cadre d'une m diation g n ralis e, de m me que la question de l' quilibre entre d mocratisation de la culture l gitime et d mocratisation de toutes les cultures. Ce point de vue est r sum  par Jacques Ranciere, cit  par Chantal Dahan et Jean-Claude Richez, respectivement responsable du p le culture et directeur de l'unit  de la recherche de l'INJEP :

*« Je ne pense pas que l'on facilite l'acc s de tous   la culture en remplaçant une culture savante  litiste par une culture populaire. S' manciper c'est avoir acc s   toute la culture. La culture d' lite ne garantit pas plus la libert  que la culture populaire la promotion de l' galit . Se cultiver, c'est sortir de sa culture propre. Le probl me n'est pas de donner acc s   la culture g n rale, mais de susciter la capacit  de n'importe qui de s'int resser   n'importe quoi<sup>75</sup> ».*

Chantal Dahan et Jean-Claude Richez concluent que « *la question n'est donc plus tant celle du caract re de la culture, du professionnel ou de l'amateur, de l'artiste et du public, mais bien du passage. La question centrale devient alors celle du passeur [...] et de l'accompagnement* ». Le r le de m diation des professionnels de la culture est en effet majeur dans la d mocratisation de l'acc s au savoir et   la culture.

<sup>74</sup> Entre septembre 2006 et f vrier 2007. Le compte rendu des tables rondes est accessible sur [http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Corpus\\_Livre\\_2010\\_tables\\_rondes.pdf](http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Corpus_Livre_2010_tables_rondes.pdf) Consult  le 24 d cembre 2009.

<sup>75</sup> Cit  par DAHAN, Chantal, RICHEZ, Jean-Claude, « La Culture populaire au p le culture de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire », *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, n 33, mai 2008.

### 11.2.3.2.2 « Joindre l'utile à l'agréable<sup>76</sup> »

Sans nier la primauté de la médiation, il est toutefois possible de considérer que la mise sur le même plan de l'ensemble des objets culturels, pertinents de toutes les façons dans l'hypothèse d'une médiation, est en partie contradictoire avec l'objectif de démocratisation. En effet, ce nivellement de l'ensemble ne permet pas l'appréhension par tous de l'existence d'une culture « légitime » dans le jeu social (quel que soit l'avis que l'on puisse porter par ailleurs sur cette « légitimité »), explicitée notamment dans l'œuvre de Pierre Bourdieu<sup>77</sup>. C'est pourtant la compréhension des codes sociaux et culturels, la prise de conscience des déterminismes à l'œuvre qui ouvre des espaces de liberté aux citoyens. Au-delà, acter que *Les règles de la méthode* de Descartes et les fictions de la collection Harlequin ne jouent pas le même rôle dans le développement intellectuel des citoyens ne paraît pas invraisemblable. Décider que les bibliothèques doivent proposer ces deux types de livres ne le paraît pas moins. En caricaturant à dessein, on pourrait fixer comme objectif ultime à la bibliothèque de favoriser notamment la lecture d'ouvrages témoignant des principaux jalons de l'histoire des idées, en s'appuyant éventuellement sur le second type de livre cité dans cet exemple (pris pour archétype de la lecture de loisir faisant peu appel à la réflexion ni ne relevant d'une démarche proprement artistique) pour amener à la lecture du premier (en l'espèce, cela paraît cette fois peu vraisemblable d'un seul mouvement, mais l'idée demeure).

La capacité prescriptive de la bibliothèque est moindre par rapport à celle de l'école car le public n'y est pas captif, comme le souligne Ernest Coyecque « *Le lecteur ne peut être contraint de venir à la bibliothèque. (...) Voilà pourquoi il devient vital de tenir ensemble l'utile et l'agréable<sup>78</sup>* ». La médiation et la pédagogie dont il vient d'être rappelé à quel point elles constituent le cœur des missions de la bibliothèque semblent donc dans cette perspective devoir être mises au service de la lecture d'ouvrages toujours plus importants dans l'histoire des idées, des arts ou le fonctionnement de la société en s'appuyant sur les désirs et besoins immédiats des usagers, qu'il faut donc que la bibliothèque satisfasse également. Les ouvrages de Claude Poissenot, dont en particulier le dernier paru *La Nouvelle bibliothèque, contribution pour la bibliothèque de demain<sup>79</sup>*, souvent présentés comme l'apologie de la politique de la demande, semblent en fait s'inscrire dans cette perspective et tenter de concilier offre et demande en prenant appui sur la demande pour améliorer l'offre effectivement utilisée grâce à une médiation de qualité.

De la même manière qu'à l'école, plus la pédagogie est individualisée<sup>80</sup>, meilleur est l'enseignement, plus l'encadrement de la bibliothèque est grand et ses capacités d'actions décuplées, meilleure est la médiation, du fait de la capacité des personnels de s'adresser spécifiquement à tel ou tel usager, de segmenter les publics dans leur approche, afin de mieux prendre en compte leur situation. Ce propos amène à poser la question des moyens qui, si elle n'est pas la seule à devoir être posée, en particulier au regard de l'augmentation massive du nombre des bibliothèques et des moyens qui leur sont consacrés depuis 30 ans, risque de voir ses contours modifiés par l'évolution du

<sup>76</sup> HORACE, *L'Art poétique*, vers 343.

<sup>77</sup> En particulier dans *La Distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Les Editions de Minuit, 1979 et *Les Héritiers*. Paris : Les Editions de Minuit, 1984.

<sup>78</sup> Cité par CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean, *Discours sur la lecture*. Paris : BPI-Centre Pompidou / Fayard, 2000 p. 136.

<sup>79</sup> POISSENOT, Claude, *La Nouvelle bibliothèque, contribution pour la bibliothèque de demain*. Territorial Editions, 2009.

<sup>80</sup> Concrètement, plus le nombre d'élèves par classe est faible.

financement des collectivit s locales en cours. Le d bat devrait dans ce cadre porter sur l' ventualit  d'une baisse des moyens plut t que sur leur augmentation.

Enfin, pour favoriser la m diation des biblioth ques, l'inscription dans le maillage des partenaires associatifs locaux peut constituer une source d'innovation et de compr hension des besoins suppl mentaires ainsi qu'une prise en compte des motivations de la population d'un territoire au travers de ses expressions associatives.

## **II.3 L'EDUCATION POPULAIRE AUJOURD'HUI : QUELLES CONNEXIONS AVEC LA LECTURE PUBLIQUE ?**

### **II.3.1 L' ducation populaire : une d marche  ducative globale renouvel e**

L' ducation populaire a toujours mis en avant la n cessit  pour les citoyens d' tre   m me d'exercer leur citoyennet  gr ce   l'acquisition de connaissances et au d veloppement de leur esprit critique, et ce   tous les  ges de la vie, en ne se limitant pas aux savoirs acad miques. Apr s-guerre, face au mod le du « choc  lectif » et de la r v lation de la philosophie culturelle de Malraux, le mod le de « contamination par contigu t  » de l' ducation populaire poursuit un id al d' galit  culturelle en brassant les rencontres entre les amateurs et en tentant de pallier les insuffisances de l'instruction obligatoire en mati re d' ducation artistique. C'est dans les mouvements d' ducation populaire que se d veloppe le projet d' ducation permanente, que sont imagin es des structures et des m thodes p dagogiques qui peuvent aider l'individu   apprendre tout au long de sa vie en instrumentalisant sa formation par l'adoption d'une posture autoformative. L' ducation permanente se pose comme une correction possible des in galit s issues du syst me  ducatif. L' ducation permanente appara t donc   la fois comme un r v lateur des manques et des d ficiences du syst me scolaire et comme un vecteur de progr s social. Certains mouvements vont jusqu'  d velopper leur propre m thode d'acquisition des connaissances, comme Peuple et Culture avec « l'entra nement mental ».

Les f d rations de l' ducation populaire s'inscrivent encore aujourd'hui dans les perspectives de l' ducation nouvelle, celle d'une p dagogie participative qui construit un rapport d mocratique aux savoirs et   la culture et se donne pour objectif de permettre   tous, sans distinction aucune, de penser et agir en conscience, hors de la contrainte des dogmes et des id es toutes faites. Alors que le monde est de plus en plus complexe, la formation de personnes autonomes et solidaires, outill es pour s' manciper et pr par es   se cultiver tout au long de leur vie est au c ur des orientations de l' ducation populaire aujourd'hui.

Constitu e autour de la cr ation de biblioth ques populaires, la Ligue de l'enseignement par exemple continue de s'investir dans le champ culturel dans l'entre-deux guerres puis   la Lib ration via des structures comme l'Union fran aise des  uvres la ques d' ducation artistique (Ufolea) ou le Centre la que de lecture publique (CLPP) qui continue de mettre en place des biblioth ques et d'assurer la circulation des livres entre elles. L' ducation populaire accompagne apr s-guerre l' mergence de la notion d' ducation permanente. La Ligue de l'enseignement se renomme en 1967 « Ligue de

l'enseignement et de l'éducation permanente ». L'éducation permanente devient son nouveau front d'action. Loin de s'en tenir à la stricte volonté de permettre des évolutions professionnelles, la Ligue et une grande partie de l'éducation populaire investissent ce champ en dénonçant la passivité nocive dans laquelle les démarches traditionnelles de transmission du savoir maintiennent les personnes apprenantes.

A l'occasion des élections municipales de 1977, de nombreux responsables associatifs ont assumé un mandat électif, ce qui va contribuer à « municipaliser » la vie associative, au lieu de favoriser son développement autonome. Ce mouvement s'accompagne (ou entraîne ?) une institutionnalisation des structures d'éducation populaire. La gestion de structures de plus en plus lourdes financièrement par le monde associatif le fait évoluer. Une rationalisation de la gestion de ces structures s'organise progressivement. L'éducation populaire est de fait en situation de gestion dans un nombre beaucoup plus important de projets, ce qui est le signe incontestable d'un développement. A l'inverse, la stagnation (ou la baisse ?) du nombre des militants et la moindre visibilité des messages portés auprès des usagers semblent témoigner de l'existence d'un palier dans son développement. Crise de croissance ou érosion du modèle ? Le discours politique, s'il a évolué, est lui toujours présent : aujourd'hui, « *les sermons de Carême sont moins dangereux que les cours de la bourse*<sup>81</sup> », « *de nouveaux ennemis ont pris le pouvoir dans la société avec au premier rang l'argent et l'image*<sup>82</sup> », qui ont remplacé pour la ligue le sabre et le goupillon... L'orientation générale des mouvements d'éducation populaire continue de s'inscrire dans la continuité de ce qu'il a été dans les décennies de l'après-guerre et de porter le message de l'émancipation et de l'autonomie des citoyens par l'accès au savoir et à la culture.

Une complémentarité est recherchée entre ce positionnement et le partenariat avec la puissance publique, en particulier bien sûr l'Education nationale. Certains ont jugé cette posture d'accompagnement et de recherche de complémentarité avec le système scolaire stérilisante. Aujourd'hui elle semble source de renouveau au travers du dynamisme des politiques publiques locales, qui ouvrent des champs d'innovation autour du champ scolaire, en matière éducative, sociale ou culturelle. Depuis 1999, une charte d'objectifs est signée entre le ministère de la Culture et de la Communication et huit fédérations d'éducation populaire. Elles sont dorénavant onze<sup>83</sup>. La charte a pour objet de développer une politique culturelle plus démocratique, s'appuyant sur : l'éducation artistique et culturelle, à l'école et hors du temps scolaire et tout au long de la vie ; la médiation artistique et culturelle ; le développement des pratiques amateurs ; l'animation et la qualification des réseaux. De nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs (2009-2011) viennent d'être signées avec l'ensemble des fédérations, qui insistent à la fois sur l'accès de tous à la culture, en affirmant explicitement la volonté de prioriser les 215 quartiers cibles de la dynamique « Espoir Banlieues », et sur la reconnaissance et la valorisation de la diversité des pratiques culturelles présentes sur les territoires.

---

<sup>81</sup> Intervention de Michel Morineau, secrétaire national, au congrès de Toulouse, 1989.

<sup>82</sup> Idem.

<sup>83</sup> Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF), Collectif inter-associatif pour la réalisation d'activités scientifiques et techniques internationales (CIRASTI), Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF), Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR), Fédération nationale des FRANCAS, Fédération Léo Lagrange, La ligue de l'enseignement, Peuple et culture et Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV).



### II.3.2 L'implication de l'éducation populaire dans le monde des bibliothèques

La montée en charge des politiques locales s'est accompagnée d'un recours plus important de ces collectivités à des logiques partenariales associant des associations et mouvements d'éducation populaire, dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels. L'expérience montre que les collectivités locales peuvent être sujettes à deux tentations : l'utilisation des associations comme instruments de leurs propres objectifs ou, à l'inverse, le refus de prendre en compte les associations, jugées superflues et pesantes financièrement par rapport à d'autres objectifs, jugés plus « sérieux » comme le développement économique. La crainte d'une marginalisation existe au sein du monde associatif touché par la baisse des financements pérennes. L'ancien secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement, Pierre Tournemire, témoigne indirectement du flottement qui a cours dans les relations qu'entretiennent respectivement les associations, les collectivités locales et l'Etat : *« cent ans après la Loi de 1901, les relations associations/collectivités locales appellent des réponses claires et précises. En s'inscrivant dans les travaux conduits par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), la Ligue de l'enseignement contribue à tracer les contours d'une Charte fixant les engagements réciproques entre Etat et associations, charte qui devra ensuite se décliner, dans des conditions adaptées, pour les relations associations/collectivités locales<sup>84</sup> ».*

La Ligue de l'enseignement a géré des bibliobus (il pouvait s'agir dans certains cas de simples caisses en bois transportées d'une bibliothèque associative à une autre) dans 70 départements jusqu'au début des années 1980. Au fur et à mesure du développement des Bibliothèques départementales de prêt, ces bibliobus de la Ligue de l'enseignement ont cessé de fonctionner. Cela a constitué un traumatisme dans de nombreuses fédérations, dont la gestion du bibliobus faisait partie des activités identitaires. Les ouvrages utilisables, les véhicules ont été, comme en Haute-Saône, revendus à la BDP. La fédération de Haute-Saône avait demandé à siéger au sein de l'association des amis de la BDP, qui n'a jamais véritablement fonctionné et un sentiment de dépossession et de manque de reconnaissance<sup>85</sup> s'en est suivi. Aujourd'hui, un seul bibliobus associatif continue de fonctionner, dans l'Indre. Il dessert surtout des écoles et des centres de loisirs.

La principale fédération d'éducation populaire à engager des actions de lecture publique aujourd'hui est la Ligue de l'enseignement<sup>86</sup>, au travers du programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle « Lire et faire lire », créé en 1999. En collaboration avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF), qui propose cette activité à son réseau de retraités, la Ligue organise des lectures dans des écoles, des crèches, des bibliothèques ou des centres de loisirs<sup>87</sup>. L'association Lire et faire lire est subventionnée par la Direction du livre et de la lecture (DLL) depuis 2005 et les bénévoles de l'association sont formés par des bibliothécaires dans le cadre d'un accord avec l'Association des bibliothèques départementales de prêt (ADBDP).

<sup>84</sup> Entretien réalisé en novembre 2009.

<sup>85</sup> Toujours en Haute-Saône, le conducteur du bibliobus, qui avait développé de solides compétences bibliothéconomiques, n'a pas été recruté par la BDP et a dû se reconvertir dans un autre secteur.

<sup>86</sup> La fédération Léo Lagrange n'intervient pas dans ce domaine et Peuple et culture, si elle organise des débats thématiques qui peuvent prendre appui sur des lectures, ne mène pas non plus d'actions de lecture publique.

<sup>87</sup> 250 000 enfants ont bénéficié du programme grâce aux 11 000 lecteurs bénévoles en 2008/2009.

L'implication beaucoup plus grande des mouvements d'éducation populaire dans d'autres champs comme la formation continue, l'insertion, la gestion de centres de loisirs ou encore l'aide aux devoirs laisse envisager des actions communes entre éducation populaire et bibliothèques, rentrant dans le champ des missions de ces dernières, afin de favoriser la médiation au service de l'accès de tous aux savoirs.

### **III. Quelles démarches partenariales pour les bibliothèques dans le cadre de politiques de formation ? Quelle place pour l'éducation populaire ?**

---

#### **III.1 DE NOMBREUX POINTS D'APPUI**

Il convient, avant d'insister sur les pistes qui nous semblent les plus innovantes et le plus nécessaire de développer à l'avenir, de rappeler combien des actions nombreuses et de qualité ont été menées, en particulier depuis le début des années 1980, en direction des publics dits « empêchés ». Les personnes en établissements de soins, établissements pénitentiaires, les personnes handicapées ont en effet fait l'objet de programmes d'action spécifiques visant à favoriser leur accès au livre et à la lecture, ce dès le début des années 1980, ces actions ayant connu une généralisation progressive dans les décennies qui ont suivi : implantation de bibliothèques « hors les murs » ou de permanences au sein des hôpitaux, des maisons de retraites et des établissements pour peine ou maisons d'arrêt, dispositifs de portages à domiciles pour les personnes en situation de handicap ou d'invalidité se sont développés dans un grand nombre de territoires. S'il est bien sûr d'une grande importance de poursuivre l'effort de généralisation de ces pratiques et de maintenir une veille permanente sur l'accès effectif de ces populations à la lecture, ces problématiques d'accès de ces populations à la bibliothèque sont globalement circonscrites et ne nous ont pas paru devoir faire ici l'objet d'une nouvelle analyse.

##### **III.1.1 L'exemple des « Ruches »**

A l'heure de la fermeture de nombreux bureaux de poste, plus largement des antennes des services publics, et des cafés dans les villages et certaines banlieues particulièrement ghettoïsées, la présence sur ces territoires de lieux de sociabilité, de proximité, où chacun peut aller et venir gratuitement, sans contrainte, sans même d'inscription, semble aller à contre-courant. Pourtant, de tels lieux contribuent à la réduction des inégalités territoriales, en augmentant l'attractivité d'une commune ou d'un quartier et en permettant de les revivifier.

Les « ruches » s'inscrivent dans cette perspective de réduction des inégalités au travers de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un programme national de développement de médiathèques de proximité dans les zones rurales et les quartiers urbains périphériques, qui n'ont pas bénéficié autant que les centres villes de l'essor des bibliothèques et sont le plus souvent, au-delà des bibliothèques, dépourvus de tout équipement culturel. Des subventions consenties aux collectivités, portant sur l'investissement (construction, aménagement, équipement), ont permis la création de structures conçues comme des lieux de socialisation intégrant une perspective de réduction de la fracture culturelle et

numérique. En plus de ces aides, traitées dans les Directions régionales des affaires culturelles, la Direction interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires<sup>88</sup> a soutenu de manière ponctuelle les projets, en particulier ceux intégrant un projet d'accès au numérique. Enfin, les conseils généraux et leurs bibliothèques départementales de prêt ont également investi (construction, constitution des collections) et apporté leur expertise dans la réalisation d'établissements.

Lancée en 2003 par Jean-Jacques Aillagon, il s'agit sans doute de la dernière initiative nationale d'ampleur en matière de lecture publique. Au carrefour des interrogations sur le modèle de bibliothèque, notamment dans ses liens avec d'autres services publics, et de l'aménagement du territoire, cette série d'implantation de médiathèques de proximité s'est clairement inscrite dans une volonté de réduction des inégalités, au-delà du terme choisi de « proximité », galvaudé par une utilisation démagogique quotidienne de la part des responsables politiques.

### **III.1.1.1 Des bibliothèques hybrides qui intègrent la dimension numérique**

Dans le programme cadre, 42 % de la surface totale des bâtiments étaient prévus pour abriter des espaces d'accueil et de services. Des salles d'exposition ont ainsi vu le jour, permettant l'organisation de manifestations littéraires ou culturelles. Des services d'autres administrations ont également été intégrés dans les locaux de ces bibliothèques (de nature touristique, sociale...). De nombreuses Ruches ont dans le même sens été logées au cœur de bâtiments multiservices, sortes de Maisons des services publics comprenant par exemple une antenne de l'ANPE ou encore l'office de tourisme, un GRETA<sup>89</sup> ou une banque, appelant les logiques bibliothéconomiques à croiser et à féconder d'autres logiques – toujours publiques, de services sociaux notamment.

Des Espaces publics numériques, des cyber bases ont permis l'accès aux nouvelles technologies ainsi qu'à de l'autoformation. Les collections multimédia et les services proposés en matière de nouvelles technologies affichent l'objectif de permettre aux habitants des zones rurales et périurbaines un accès à la culture et aux TIC équivalent à celui dont disposent les habitants des zones urbaines et de réduire ainsi la fracture numérique.

Le programme a rencontré un succès important auprès des collectivités, en particulier dans les zones rurales (80% des « Ruches » y sont implantées). En zone urbaine, des établissements ont essentiellement vu le jour dans les villes de moins de 10 000 habitants et dans les communes périurbaines d'agglomérations moyennes. Le programme-cadre des Ruches peut très largement être considéré comme une réussite. Des constructions ont eu lieu grâce à l'opportunité qu'y ont vue les élus locaux. Elles ont été l'occasion d'offrir des bouquets de services publics à la population en un même lieu, de taille moyenne<sup>90</sup>, selon une logique de « guichet unique » et de rendre les centres-bourgs plus attractifs car facilitant l'accès des habitants, dont notamment ceux des

---

<sup>88</sup> DIACT, (re)devenue la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) après la parution du décret n°2009-1549 au Journal Officiel du 15 décembre 2009.

<sup>89</sup> Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement fédérant leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.

<sup>90</sup> La présence de petits équipements, aux personnels moins nombreux et plus facilement reconnaissables, à l'architecture moins imposante, contribue certainement à diminuer l'obstacle symbolique à la fréquentation des bibliothèques. De ce point de vue, il est intéressant d'observer que les constructions d'établissements ont fait la part belle ces dernières décennies aux bâtiments de très grande dimension, cathédrales du savoir peu attractives pour les non ou pas encore convertis.

zones environnantes, aux services en question. La rentabilisation de l'investissement ainsi que du fonctionnement de ces lieux est ainsi important.

Alors que les entreprises publiques réduisent le périmètre de leur présence, en particulier dans les territoires ruraux peu habités (moindre desserte SNCF, fermetures de bureaux de Poste, etc.), quand des mouvements de population « jeune » revivifient au contraire certains territoires non urbains, l'ouverture de lieux de services publics représente une réponse à ces populations en même temps qu'elle constitue un moyen pour ces territoires d'encourager ce retour de population peu âgées afin de dynamiser la vie locale et d'inverser la tendance baissière de la courbe démographique.

### III.1.2 Quelle dynamique pour les banlieues ?

Le programme des Ruches, pourtant destinés à l'ensemble des territoires, n'a pas ou très peu fonctionné en milieu urbain. Pourtant, les problématiques de baisse de niveau de présence des services publics sont souvent de même nature que dans certaines régions rurales. Les plans consacrés aux banlieues se succèdent depuis trois décennies : programme « Banlieues 89 », création d'une délégation interministérielle à la ville (DIV), puis d'un ministère de la ville, annonce d'un plan Marshall des banlieues, mise en place d'une dynamique « Espoir Banlieues ». Pourtant, les crédits affectés à ces politiques restent beaucoup trop faibles pour affecter durablement et profondément la vie de ces quartiers.

Encore très récemment, le 6<sup>ème</sup> rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS)<sup>91</sup> insiste sur les faibles résultats obtenus par les politiques mises en œuvre dans les zones urbaines sensibles. Les pouvoirs publics semblent conscients de ces difficultés mais ont préféré, dans le cadre du débat sur la loi de finance 2010, discutée au mois de décembre 2009 à l'Assemblée Nationale, décider de supprimer les crédits affectés à l'évaluation des politiques de rénovation urbaine dont est doté le Comité d'évaluation et de suivi placé auprès de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), afin de ne plus s'entendre dire que les difficultés persistent. Les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux et la culture en fait notamment les frais, comme le rappelle Françoise Cartron, vice-présidente déléguée à la culture au Conseil Régional d'Aquitaine, en insistant sur le rôle potentiel des associations : « *tout le volet culturel de la politique de la ville a été supprimé. C'est suicidaire, [...] il y a alerte dans les banlieues et l'éducation populaire peut, si on lui en donne les moyens, aider à préserver un équilibre social et à maintenir l'espoir des hommes. [...] Ce qui donne de l'espoir, c'est la culture, celle qui pose des questions*<sup>92</sup> ».

Parmi les nombreux pans des politiques publiques défailtantes dans les banlieues, les politiques éducatives et culturelles peinent à faire l'objet d'une dynamique. Les Zones d'éducation prioritaire (ZEP) ont connu un développement porteur d'espoir dans les années 1980, mais la trop faible évolution des crédits qui leur sont affectés, ainsi que la poursuite de la concentration des difficultés<sup>93</sup> dans certains quartiers ont brisé cet élan. Les phénomènes de ségrégation sociale relèvent d'une logique cumulative qui impose

<sup>91</sup> [En ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000570/0000.pdf> Consulté le 22 décembre 2009.

<sup>92</sup> FAVEY, Eric (Coordination), *Portraits culturels de territoires*, La Ligue de l'enseignement, 2008

<sup>93</sup> Cf. MAURIN, Eric, *Le Ghetto français, enquête sur le séparatisme social*. Paris : Seuil, La République des idées, 2004, où l'auteur montre le renforcement de l'homogénéité sociale des quartiers défavorisés, en analysant notamment les cohortes de répondants aux enquêtes INSEE.

une réponse globale, économique, sociale, éducative et culturelle. Les bibliothèques doivent s'intégrer dans ces politiques, tant en matière d'activités périscolaires, d'accompagnement à la formation initiale qu'en matière de formation continue et de politiques d'insertion.

Le Rapport Livre 2010 souligne cette dimension, en insistant sur la logique d'inscription dans un environnement partenarial des différents services publics, déjà mis en œuvre dans les Ruches :

*« Il faudrait également poursuivre l'effort d'ouverture et de démocratisation des bibliothèques en mettant l'accent sur la construction d'équipements de proximité intégrés dans des maisons de services publics regroupant différents services (poste, ANPE, crèche, etc.)<sup>94</sup> ».*

## **III.2 UN RÔLE DANS LA FORMATION INITIALE**

### **III.2.1 Les politiques éducatives locales**

#### **III.2.1.1 Des démarches partenariales**

Dans la foulée de la décentralisation, les collectivités locales se sont engagées dans la formalisation de politiques éducatives au niveau local. Depuis 1998, le Contrat éducatif local (CEL), qui a pour objet l'élaboration d'un Projet éducatif local (PEL), articule les activités périscolaires et extrascolaires destinées aux 6-16 ans. Il intègre les autres dispositifs éducatifs des collectivités (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité<sup>95</sup> et Programmes de réussite éducative<sup>96</sup> notamment). Le Contrat enfance jeunesse financé par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) joue également un rôle important et propose aux jeunes de moins de 18 ans des activités promouvant l'apprentissage de la responsabilité et de la vie sociale. L'ensemble de ces dispositifs encourage explicitement le partenariat local. Le monde associatif est en particulier intégré dans les programmes d'action, de même que certains services sociaux municipaux ou départementaux.

Alors que pour la première fois depuis de nombreuses années, la part du PIB consacrée à l'éducation est en baisse en France (de 7% en 2007, il est tombé à 6,6% en 2008) du fait du désengagement financier de l'Etat, alors que la baisse continue du nombre de postes aux concours de l'enseignement fait baisser le taux d'encadrement dans les écoles, il paraît particulièrement important que les collectivités, sans se substituer aux engagements de l'Etat, apportent un plus pédagogique au travers notamment de la coordination des acteurs éducatifs, sociaux et culturels.

---

<sup>94</sup> BARLUET, Sophie, *Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre* ; Paris : centre national du livre, 2007 [en ligne] [http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre\\_2010.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre_2010.pdf) Consulté le 22 décembre 2009.

<sup>95</sup> Portés par des associations : aide aux devoirs, soutien méthodologique, proposition d'activités culturelles, soutien aux parents.

<sup>96</sup> Accompagnement social, culturel, sanitaire des 2-16 ans des quartiers défavorisés et soutien aux parents, financé par l'Etat (via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances – Acsé – qui a remplacé le Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations – Fasild – en 2006) sur projet.

Au-delà des traditionnelles visites de classes ponctuelles à la bibliothèque qui sont organisées dans de nombreuses collectivités<sup>97</sup>, l'intégration, très peu fréquente, des bibliothèques dans les organes de concertation qui président à la définition des politiques éducatives locales pourrait être à l'origine d'une implication plus grande de celles-ci dans la démarche d'éducation.

C'est minoritairement le cas. A Lille, un projet éducatif global qui comprend un volet culturel et un plan lecture a été mis en place. Mais les bibliothèques sont absentes des discussions menées par le Réseau des villes éducatrices, qui fédèrent les communes les plus impliquées dans des projets éducatifs locaux. Aucun représentant du monde des bibliothèques n'a été invité à s'exprimer au cours des six Rencontres nationales de l'éducation organisées par la Ligue de l'enseignement et le réseau des villes éducatrices depuis 1998 à Rennes (qui a présidé ce réseau jusqu'en 2008). La redéfinition des projets éducatifs au niveau territorial s'opère pourtant, notamment au travers des travaux menés sous cette impulsion, dans le cadre d'un projet résolument partenarial.

Aide au devoir organisée sous la houlette de la collectivité ou déléguée à une association, activité des centres de loisirs, clubs sportifs, établissements culturels, le projet éducatif local a pour vocation de coordonner de nombreux domaines autour de l'école, pour prolonger la démarche éducative de manière concertée hors de ses murs. Le secteur culturel est souvent présent au cœur de ces projets sous la forme de découverte et d'accompagnement des pratiques amateurs via le monde associatif. La bibliothèque, comme les équipements culturels que sont les théâtres ou les musées, est plus en retrait. Elle est parfois associée à l'aide au devoir, qui peut se dérouler dans ses murs ou faire appel à ses ressources, mais ne figure que très rarement en tant que partenaire des centres de loisirs par exemple<sup>98</sup>.

Les mouvements d'éducation populaire sont pourtant gestionnaires de centres de loisirs et prennent également en charge de nombreuses formations Bafa-Bafd<sup>99</sup>. Dans les formations générales du Bafa, non spécialisées sur un secteur d'activité, qui sont les plus fréquentes, Gérard Bredy, secrétaire national de la fédération Léo Lagrange, reconnaît que le rôle de la bibliothèque n'est évoqué que marginalement, quand des initiatives communes sont pourtant souhaitables sur le terrain. Des interventions de concert renforcées dans le cadre des politiques éducatives locales, en tant qu'acteurs éducatifs complémentaires de l'école aux missions spécifiques, enrichiraient sans doute les plans élaborés localement autour des structures déconcentrées de l'Education nationale.

### III.2.1.2 Des bibliothèques positionnées dans ce champ

D'après le CREDOC, 33% des Français voient dans la bibliothèque une institution austère, qui rappelle l'école<sup>100</sup>. Ce constat est paradoxal au regard des efforts déployés par la profession pour développer des modalités d'accès aux connaissances différentes de celles du système scolaire. « *La polyvalence, ainsi qu'une certaine indétermination des missions, est un trait qui définit la bibliothèque publique* », comme le note Nicolas

<sup>97</sup> De manière irrégulière : une enseignante volontaire ou une relation privée entre une enseignante et le personnel de la bibliothèque favorise souvent ces visites, qui ne sont que très rarement systématisées dans l'ensemble des niveaux et des classes d'une école afin d'assurer une continuité pédagogique et ne figurent pas toujours dans le projet d'établissement scolaire.

<sup>98</sup> Nous n'avons pas trouvé d'exemple de ce type.

<sup>99</sup> Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centre.

<sup>100</sup> MARESCA, Bruno, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant internet*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2005.

Beudon<sup>101</sup>. Toutefois, « *le bibliothécaire n'est a priori pas un pédagogue, en tout cas pas un professionnel formé longuement aux sciences et aux méthodes de l'éducation* », observe Claire Mouraby<sup>102</sup>. Entre ces deux constats se dessinent les termes de l'implication possible des bibliothèques dans les politiques éducatives locales. Mise à disposition de locaux, organisation d'événements, conférences ou récits, accompagnement de l'aide au devoir sont les modes d'intervention les plus fréquents des bibliothèques dans l'activité périscolaire, comme par exemple à Lyon Part Dieu, où sont organisés tous les mercredis après-midi des ateliers « à la découverte d'internet » ainsi que du soutien scolaire en ligne, sorte d'autoformation pour les enfants.

En matière de petite enfance, le développement d'initiatives est plus récent et moins répandu. Les crèches font l'objet d'une présence ou d'échanges visant à faire découvrir le livre aux plus petits. Les personnels des crèches et les assistantes maternelles sont parfois formés dans ce sens.

La très forte activité des bibliothèques en direction des enfants leur confère une responsabilité importante dans l'accompagnement de la scolarité. Dans certaines municipalités, les bibliothèques scolaires sont intégrées au réseau des bibliothèques<sup>103</sup>. Si les partenariats existent au niveau primaire, tout en restant à systématiser, c'est moins le cas dans le secondaire. La présence de Centres de documentation et d'information (CDI) dans les établissements et l'âge adolescent des élèves expliquent en partie ce décalage, pour lequel des solutions de coordination restent à élaborer. C'est vrai en particulier dans les filières techniques ou professionnelles ainsi que les Centres de formation pour apprentis (CFA), « *comme si [les établissements concernés] s'estimaient suffisamment éloignés de cette culture pour ne pas attendre grand-chose en définitive de la coopération avec les bibliothèques. Cette intériorisation d'un destin culturel socialement et scolairement déterminé interroge sur les limites des politiques de démocratisation culturelle* » soulignait déjà Jean-Marie Privat en 1994 lors du colloque « La bibliothèque dans la ville<sup>104</sup> ».

### III.2.2 Les rythmes scolaires et l'évolution de la pédagogie

Les modifications des méthodes pédagogiques au sein de l'Education nationale ont eu pour conséquence un renforcement du besoin d'accéder aux documents pour les élèves : la constitution de dossiers, de synthèses de documents, plus récemment l'apprentissage de l'autonomie au travers des Travaux personnels encadrés (TPE) pour les lycéens, qui requièrent une capacité de recherche d'informations, sont autant d'occasions pour les jeunes scolarisés de séjourner en bibliothèque. Si ces publics peuvent s'avérer parfois bruyants, il est sans doute dans l'intérêt de la bibliothèque tout autant que de ces jeunes qu'une tolérance et/ou des dispositifs d'adaptation de l'espace<sup>105</sup> facilitent leur séjour aux côtés des autres usagers du lieu.

---

<sup>101</sup> BEUDON, Nicolas, *Apprendre et se former dans les bibliothèques. La mission éducative des bibliothèques municipales*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2009.

<sup>102</sup> MOURABY, Claire, « Apprendre à transmettre », *BBF*, 2005, n° 6, p. 80-89 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 décembre 2009.

<sup>103</sup> C'est par exemple le cas à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine.

<sup>104</sup> PRIVAT, Jean-Marie, « Les Bibliothèques municipales et l'école, ou les paradoxes d'une coopération », dans SEIBEL, Bernadette (Dir.), *Lire et faire lire, des usages de l'écrit au politiques de lecture*. Paris : Le Monde Editions, 1995.

<sup>105</sup> De cloisonnement partiel par exemple.



Les débats qui traversent le monde de l'éducation au sujet de l'aménagement des rythmes de l'enfant doit dans la même perspective être a minima suivi de près par les professionnels des bibliothèques. Une intervention concertée des associations professionnelles<sup>106</sup> ne paraît pas inopportune si on considère que le problème principal posé par les réformes qui préconisent une recomposition des rythmes scolaires consiste dans la redéfinition d'activités plus ludiques ou faisant appel à la curiosité de l'enfant pour occuper les plages horaires libérées par la diminution du volume horaire d'enseignements stricto sensu, à l'instar de ce qui existe par exemple en Allemagne ou dans les pays scandinaves. Si les discussions ne sont pas tranchées aujourd'hui dans notre pays, il semble que les bibliothèques y aient toute leur place aux côtés de la communauté éducative.

Dans le cadre de la formation initiale se met en place un « rapport au savoir », au sens où l'a défini Bernard Charlot<sup>107</sup>, dans la construction duquel la maîtrise de la recherche de l'information, de l'utilisation des nouvelles technologies joue un rôle important peu ou pas assez pris en charge par l'école. La formation des enseignants ne leur permet pas assez d'enseigner ces pratiques, malgré l'équipement progressif de la très grande majorité des établissements scolaires en matériel informatique. Les CDI, les bibliothèques et les professionnels des centres éducatifs de l'éducation populaires semblent qualifiés pour jouer un rôle complémentaire – dans l'attente que la formation des enseignants et que les programmes scolaires officiels le prévoient ? – à l'école, en lien avec elle, et intervenir dans ce domaine auprès des élèves. La participation de ces acteurs à la gouvernance des projets éducatifs locaux est de ce point de vue logique et pertinent.

### III.3 UN ROLE EN MATIÈRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La fin des « Trente Glorieuses » a laissé la place à une période de crise économique récurrente. Un des corollaires de la mutation de l'économie capitaliste en une économie financiarisée et internationale consiste jusqu'à présent dans l'existence durable d'un chômage de masse. Les politiques économiques publiques menées tant au niveau français qu'en Europe conduisent à la délocalisation du secteur industriel<sup>108</sup>, en particulier pour les industries qui requièrent les compétences technologiques les moins fortes et visent à recentrer l'activité économique de l'Europe de l'ouest vers les services et l'économie de la connaissance. Cette évolution de l'économie européenne a notamment pour conséquence que la majorité des nouveaux emplois créés impliquent un haut niveau de qualification. D'autre part, on constate une augmentation du taux d'instabilité dans l'emploi, qui conduit de nombreux acteurs sociaux à réfléchir à des dispositifs de « sécurisation des parcours professionnels » de « formation tout au long de la vie », de manière à permettre aux salariés de se reconvertir après la perte d'un emploi ou de choisir une nouvelle orientation professionnelle.

Sur ces deux sujets, la bibliothèque peut se révéler un acteur utile, aux côtés des structures traditionnellement en charge de la formation professionnelle et de l'insertion.

<sup>106</sup> Auprès par exemple des organisations syndicales de l'éducation nationale, des fédérations de parents d'élèves ou des mouvements pédagogiques notamment.

<sup>107</sup> CHARLOT, Bernard, *Du Rapport au savoir*. Paris, Editions Economica, 2005.

<sup>108</sup> Via notamment l'absence de barrières douanières aux frontières de l'Union européenne.

Le développement en cours de ces activités incite à n'exclure a priori aucun acteur susceptible de concourir à une meilleure prise en charge des populations concernées. Le mode partenarial semble déjà très largement à l'œuvre entre les services de l'Etat (Pôle emploi), de certaines collectivités (les régions en particulier, qui possèdent la compétence en matière de formation professionnelle), l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), les GRETA, les organismes paritaires collecteurs agréés<sup>109</sup> (OPCA), les Fonds de gestion du congé individuel de formation (Fongecif),<sup>110</sup> les missions locales<sup>111</sup> et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation<sup>112</sup> (PAIO) pour ce qui concerne les jeunes, et enfin les mouvements d'éducation populaire, agissant ou non en délégation de service public pour le compte d'une collectivité. La bibliothèque, dans certaines communes, très minoritaires, n'est pas absente de ces actions. Mais elle intervient de fait hors de tout cadre formel, selon une démarche spontanée qui l'honore sans être le gage d'une grande efficacité car ne s'inscrivant pas au sein d'un réseau qui possède la légitimité première d'intervention dans ce domaine. Or, du côté des acteurs de l'accompagnement à la recherche d'emploi, l'action de la bibliothèque dans ce domaine n'est pas toujours comprise : ainsi une expérience autour de l'accompagnement de groupes de demandeurs d'emploi tentée à Grenoble entre 1994 et 1997, qui devait donner lieu à la création d'un portail sur les ressources d'aide à la recherche d'emploi, a dû être arrêtée suite à l'incompréhension de la mairie et de certains partenaires.<sup>113</sup>

### **III.3.1 La formation tout au long de la vie et l'insertion professionnelle au cœur de la société de la connaissance**

Pour de nombreux élus locaux en charge de la culture, ainsi que pour de nombreux professionnels de la culture, conjuguer culture et insertion professionnelle ne va pas de soi. Inoculer des logiques étrangères à la transmission d'un patrimoine, en particulier artistique, peut conduire à produire une culture frelatée, remettre en cause l'exception culturelle dont la France est un des hérauts, en éloignant les professionnels de la culture de leur « vraie » mission. Pourtant, des bibliothèques, de plus en plus nombreuses, préemptent ce champ d'activités en tentant de s'insérer, plus ou moins efficacement, dans un réseau d'acteurs complexe.

#### **III.3.1.1 Une lente progression du secteur entamée en 1971**

Sous l'influence notamment des mouvements d'éducation populaire, qui étaient porteurs d'une démarche d'éducation tout au long de la vie des citoyens, depuis le 19<sup>ème</sup> siècle pour les plus anciens, les pouvoirs publics ont reconnu la pertinence de poser les bases

---

<sup>109</sup> Agréés par l'Etat, ces organismes collectent les contributions à la formation professionnelle des entreprises, développent en contrepartie des services de proximité au bénéfice des entreprises adhérentes ou des salariés (conseil, information, aide à l'élaboration des projets de formation...) et prennent en charge le financement des actions de formation.

<sup>110</sup> Créés en 1983, chargés d'accompagner les salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels ou de formation.

<sup>111</sup> Les missions locales sont constituées entre l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales et, le cas échéant, des associations (loi du 19 décembre 1989). Elles prennent le plus souvent la forme d'une association, présidée obligatoirement par le maire de la commune ou le président de l'intercommunalité.

<sup>112</sup> Lieu d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle, stade de développement inférieur à la mission locale.

<sup>113</sup> OUADJAOUDI, Maryse, « Projet de serveur Emploi-Formation : partenariats et difficultés », dans *Bibliothèques et emploi, le rôle des bibliothèques dans l'information sur l'emploi*. Paris : BPI / Centre Pompidou, 1998, p.143.

d'un dispositif de formation permanente. Du point de vue de nombreux acteurs économiques et du pouvoir politique de l'époque, il s'agissait d'abord de permettre le développement de compétences et la requalification en cours de carrière pour certains salariés, devenus nécessaires au vu des évolutions technologiques de plus en plus rapides. Les confédérations syndicales de salariés ont plaidé pour l'adoption de mesures législatives, insistant sur la dimension éducative, au sens large, non réduite à la stricte acquisition de compétences techniques utiles dans le cadre du processus de production à court terme. L'intérêt des salariés réside en effet selon eux dans la capacité de maîtriser des savoirs transversaux (pas uniquement des savoirs faire) afin de multiplier les possibilités de reconversion et d'évolution de carrière et de contribuer à leur épanouissement personnel en leur ouvrant de nouveaux horizons, au-delà de leur parcours professionnels.

### **III.3.1.1.1 L'éducation populaire non satisfaite et les bibliothèques hors jeu**

Les lois de juillet 1971<sup>114</sup> ont visé à développer globalement la formation professionnelle. La loi « portant organisation de la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente », en particulier, inscrit la formation professionnelle dans l'éducation permanente et dote l'ensemble des travailleurs d'un congé-formation. Cette loi a été vécue comme une avancée en trompe l'œil par l'éducation populaire : la Ligue de l'enseignement considère dès 1972 que « *cet ensemble de dispositions législatives révèle une politique délibérément orientée vers le renforcement des féodalités économiques sur l'éducation et la formation professionnelle... et une forme d'emprise idéologique et économique sur la jeunesse* ». Peuple et culture y voit, autant qu'un abandon de la volonté d'émancipation de l'homme au cœur de leur vision de l'éducation permanente, une « *dépossession* » ratée. Les mouvements d'éducation populaire, qui ont porté pendant des décennies la démarche d'éducation permanente, ne sont que très peu associés aux structures de la formation professionnelle mises en place, qui sont co-gérées (paritairement) par les représentants du patronat et des salariés. Leur vision de la forme que devait prendre l'éducation permanente, s'adressant à tous, permettant à chacun de s'épanouir et de développer toutes ses possibilités en vue d'exister comme citoyen ne se retrouve donc pas dans les dispositifs créés. « *On assiste à un glissement sémantique du terme d'éducation permanente, qui s'inscrit dans une dynamique de promotion sociale et d'éducation permanente, vers celui de la formation permanente puis continue qui l'ancre dans le champ économique au sein duquel la formation est un investissement essentiel pour la performance de l'entreprise. Cette dérive est liée aux évolutions économiques de la décennie soixante-dix qui contraignent les entreprises à augmenter leurs capacités de réaction et d'adaptation*<sup>115</sup> ».

Les bibliothèques sont quant à elles encore plus loin de ce monde en évolution<sup>116</sup>. Elles n'apparaissent que très peu dans les débats et ne sont pas au fait des évolutions réglementaires en cours, ni des manières éventuelles de s'y insérer. Un marché de la formation permanente se met toutefois en place progressivement et se développe (au

<sup>114</sup> Loi n°71-575 portant organisation de la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente, loi n°71-576 relative à l'apprentissage, loi n°71-577 d'orientation sur l'enseignement technologique, loi n°71-578 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles

<sup>115</sup> JEZEGOU, Annie, « La recherche de flexibilité en formation : conceptions et usages de l'autoformation », *Education permanente*, n°168, 2006, p. 120.

<sup>116</sup> Hors quelques bibliothèques d'entreprises, dont les comités d'entreprises orientent en partie l'activité en fonction de ces évolutions législatives et hors Bibliothèque publique d'information (BPI) puis Cité des métiers, qui se sont investies dans ce champ de leur côté, de manière originale, sans que cela ne modifie l'image des bibliothèques publiques municipales auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la formation professionnelle.

profit des cadres essentiellement, mieux informés et plus à même, du fait d'une formation initiale transversale, de reprendre pied dans des plans de formation).

Après plus de trois décennies, deux lois récentes ont relancé le débat autour de la formation tout au long de la vie en tentant de mettre en place des dispositifs nouveaux propres à favoriser celle-ci et de la démocratiser en élargissant le nombre de ses bénéficiaires. Il s'agit d'une part de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a créé la Validation des acquis de l'expérience (VAE), et d'autre part de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social qui a décidé de la création d'un Droit individuel à la formation<sup>117</sup> (DIF) et de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui met en place un Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, un « droit à l'orientation », ainsi que la portabilité du DIF<sup>118</sup>. Les syndicats de salariés font de la formation professionnelle, intégrée ou non dans le projet d'une « sécurité sociale professionnelle », une de leur bataille principale et semblent rencontrer de la part du patronat un écho moins défavorable que sur d'autres dossiers, les deux parties s'entendant sur la nécessité minimale de former une main-d'œuvre qualifiée et productive. Signe que le sujet semble pouvoir être à l'origine de points de vue communs, les Accords nationaux interprofessionnels (ANI) sur la formation professionnelle du 5 décembre 2003<sup>119</sup> et du 7 janvier 2009<sup>120</sup> sont les seuls depuis longtemps à avoir été paraphés par la totalité des confédérations syndicales.

En 2008, les 6èmes Rencontres nationales de l'éducation, organisées par la Ligue de l'enseignement et le réseau des villes éducatrices, ont porté sur le thème de la formation continue, et sur la nécessité de mobiliser les acteurs de l'éducation populaire et les collectivités autour de projets à l'instar des pratiques qui se sont répandues largement en matière d'éducation initiale.

On peut lire dans le document de présentation des rencontres le rappel de la perspective éducative globale des organisateurs, s'inscrivant largement dans les cadres idéologiques de l'éducation populaire :

*« [La formation continue] doit répondre réellement aux attentes et aux aspirations de tous les citoyens et leur assurer, quels que soient leurs diplômes, leurs métiers, leurs conditions sociales, leurs cultures, un égal accès à la réalisation de soi, aux savoirs, à la promotion sociale, à l'acquisition de valeurs communes. Cet accès n'est-il pas constitutif du socle et de la démarche nécessaires à la promotion citoyenne dans une République et une Europe ouvertes sur un avenir d'émancipation démocratique ? ».*

---

<sup>117</sup> Le droit annuel s'élève à 20 heures cumulables sur 6 années consécutives mais plafonnées à 120 heures sauf convention ou accord de branche ou accord d'entreprise plus favorable. Le dispositif a été étendu par la loi en février 2007 à la fonction publique.

<sup>118</sup> Une portabilité des droits acquis a été instaurée, qui permet à un salarié qui change d'employeur de conserver son quota d'heures de formation non utilisées.

<sup>119</sup> L'Accord national interprofessionnel sur l'accès de salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle, dont la très grande majorité des propositions ont été intégrées dans la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

<sup>120</sup> L'Accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels a, de la même manière, très largement inspiré la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Dans le même document est également exprimée la crainte de voir ces nouveaux champs éducatifs n'être pas assez investis ou l'être selon des modalités incompatibles avec les principes généraux exprimés plus haut :

*« Interroger cette nouvelle ambition, penser dans la durée la formation de l'homme, du travailleur et du citoyen, c'est d'abord pointer le risque que l'éducation et la formation tout au long de la vie devienne une "expression valise" ou soit instrumentalisée comme a pu l'être l'Education permanente ».*

Dans l'ensemble de ces débats ou textes réglementaires, il n'est quasiment jamais fait mention des bibliothèques. La situation peut être perçue comme paradoxale au regard du positionnement initial des bibliothèques, en particulier les bibliothèques populaires, au dix-neuvième siècle, très à l'initiative à la fois en terme de formation tout au long de leur vie de citoyens à l'esprit critique et en matière purement technique, professionnelle : il n'est, pour s'en convaincre, que de constater la proportion d'ouvrages techniques, liées à des pratiques professionnelles, dans les fonds de ces bibliothèques populaires et de se souvenir de la réticence des professionnels de l'époque au prêt de fictions trop important, qui se substituait à celui de ces ouvrages techniques. Les bibliothèques n'ont pas vocation à dispenser ou accueillir des formations dans tous les domaines. Il semble évident que des formations dans les secteurs industriels ou techniques ne paraissent pas devoir s'articuler nécessairement autour d'un établissement de lecture publique. Toutefois, dans la mesure où il est bien question de favoriser l'acquisition de compétences transversales à même de faciliter les démarches de reconversion professionnelle par exemple, on saisit rapidement l'intérêt de positionner les bibliothèques dans l'ensemble de ces débats. Elles seraient ainsi incitées à accueillir certaines formations transversales et à accompagner, via la mise à disposition de dispositifs d'autoformation, des programmes de formation offerts par des établissements spécialisés.

### **III.3.1.2 Une prise de conscience progressive par les professionnels des bibliothèques**

Un nombre relativement important de bibliothèques s'impliquent concrètement dans une démarche d'aide à la formation continue et à l'insertion. Il semble que l'arrivée des nouvelles technologies ait joué un rôle important dans la prise de conscience des bibliothécaires et la prise de parole de certains usagers, tout comme l'exemple de la BPI a pu servir en partie de modèle. Ainsi, à la bibliothèque de Bordeaux-Mériadeck, la mise en place des PAPI (Postes d'Accès Public à Internet) a ainsi rendu visible un public d'étrangers et de demandeurs d'emploi, qui utilisaient l'offre de la bibliothèque en matière d'accès à Internet et à la bureautique, et dans de nombreux cas, avaient besoin d'aide pour maîtriser cette offre. Ces publics étaient porteurs d'une demande en matière de formation à l'informatique et ont rapidement évolué vers des demandes d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, et d'apprentissages tels que le renforcement du français ou des langues étrangères.<sup>121</sup>

La plupart des bibliothèques ont aujourd'hui conscience de la présence des publics de chercheurs d'emploi. Elles proposent en général une offre type de documents de base.

<sup>121</sup> ARPEL, *Bibliothèques et services d'accompagnement à l'emploi : quelles complémentarités, quelles synergies ?* Bordeaux : Arpel Aquitaine [en ligne] <http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?article100001995> Consulté le 22 décembre 2009.

L'accès à Internet que permettent les bibliothèques, ainsi que leurs ressources, amènent également parfois les acteurs sociaux de l'aide à la recherche d'emploi à leur adresser des publics de façon informelle : le Pôle Emploi envoie fréquemment des chômeurs effectuer des recherches à la bibliothèque de Saint Priest ou de Blois, qui possèdent le Kompass, la référence des annuaires d'entreprises en ligne.

### **III.3.1.2.1 Des collections spécifiques**

Les politiques d'acquisition concernant spécifiquement la recherche d'emploi insistent sur les usuels susceptibles d'aider les publics de la médiathèque comme le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME), conçu par l'ANPE en 1999, qui permet de mieux maîtriser les offres d'emplois proposées par Pôle emploi et définit également des aires de mobilité entre métiers, afin de faciliter le passage d'une profession à une autre.

Les médiathèques proposent également de plus en plus fréquemment des documents comme des ouvrages d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, des usuels donnant des conseils pour les entretiens d'embauche, des ouvrages sur les métiers, ou aidant à la préparation des concours de la fonction publique, des abonnements à des périodiques économiques (*Rebondir*, *Challenges*) ou donnant accès à des offres d'emploi (*La Gazette des Communes*). Ces documents sont appuyés par des fonds concernant l'accès aux droits (droit à la formation, conditions d'accès à la validation des acquis de l'expérience, droits du salarié), ou encore liés à la formation (passage du code de la route, documents sur l'apprentissage ou le renforcement du français destinés à des publics issus de l'immigration). Des documents sur la création et la gestion d'entreprise peuvent également être proposés, qui touchent une tranche particulière d'utilisateurs dans l'emploi ou non cherchant à créer leur entreprise.

La prise en compte des demandeurs d'emploi en bibliothèque ne va cependant pas sans poser quelques problèmes : en effet, il s'agit d'un public pour lequel la mise à disposition de fonds est souvent insuffisante. Une médiation est particulièrement nécessaire, qui requiert une connaissance des problématiques de l'insertion dont ne disposent pas les personnels des bibliothèques en sortant de leur formation. La maîtrise de cet environnement s'acquiert la plupart du temps « sur le tas », au gré des recherches effectuées pour accompagner les usagers qui se présentent.

L'intégration dans les collections de nombreux documents liés à la formation continue, l'insertion ou la recherche d'emploi ne signifie pas pour autant que de véritables services se mettent en place, intégrant une médiation ad hoc et une organisation spécifique. Concernant les dispositifs d'autoformation par exemple, une enquête effectuée en 2005 par l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque<sup>122</sup> a établi un état des lieux. Un questionnaire a été envoyé aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt. Les résultats ont mis en lumière une situation contrastée : une bibliothèque répondante sur deux n'a pas de projets d'autoformation et seules 11% des bibliothèques déclaraient en avoir un en projet. Ce type de service se développe depuis une vingtaine d'années mais est loin d'être généralisé. Aucune politique éducative globale à l'échelle nationale intégrant les bibliothèques comme maillon n'a jamais été élaborée, de même que dans le monde des

---

<sup>122</sup> FAUCHIE, Michel, président de l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque, compte rendu de l'enquête de l'ADDNB sur l'autoformation, dans *Bibliothèques et autoformation. La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?* / Actes du colloque organisé par la BPI, le 5 décembre 2005. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006, p 87.

bibliothèques, aucune volonté nationale de s'insérer dans les dispositifs existants en matière de formation continue n'a jamais été impulsée ou même théorisée, malgré l'existence de pratiques locales exemplaires.

### III.3.1.3 Typologie sommaire des services d'autoformation

#### III.3.1.3.1 Les espaces multimédias

L'autoformation en consultation sur place dans les bibliothèques concerne essentiellement les domaines de l'informatique et de l'apprentissage des langues étrangères ou du FLE (Français Langue Etrangère) via des espaces multimédias adaptés. Des labels existent pouvant permettre leur intégration à un réseau déjà existant conçu dans le cadre de partenariats, comme les cyberbases, les espaces culture multimédia ou les espaces publics numériques. Le plus souvent, les espaces multimédia ne sont pas labellisés ce qui signifie que les projets sont menés au sein de la bibliothèque sans concertation avec d'autres structures.

Certaines bibliothèques<sup>123</sup> bénéficient du programme « Espaces Culture Multimédia » (ECM), élaboré par le ministère de la Culture, d'autres du label « Cyberbase », subventionné par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC) et d'autres encore du label « Point Cyb » (ou « espaces jeunes numériques ») du ministère de la jeunesse et des sports. Significatif de la faible prise en compte des bibliothèques par les responsables des politiques de l'emploi (et réciproquement) : les « Points d'@ccès au travail », label aux objectifs en partie identiques destiné plus spécifiquement aux demandeurs d'emploi, ne connaissent aucune implantation en bibliothèque.

#### III.3.1.3.2 Les espaces d'autoformation

L'espace d'autoformation de la Bibliothèque Publique d'Information constitue un point de référence pour le développement de ces services en France. La médiathèque de la Villette propose également ce type de service à une échelle plus réduite. Une convention passée entre la BPI, la Cité des Sciences et de l'Industrie et le CNERTA<sup>124</sup> permet ainsi une veille partagée sur les ressources dans le domaine de l'autoformation, l'organisation de journées de présentation de ces outils et la constitution d'un catalogue commun. Le service Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) relève également d'une démarche similaire, plus orientée toutefois vers la création d'entreprise<sup>125</sup>.

Ces structures ont proposé des conseils aux bibliothèques pour développer ces pratiques. A Rueil-Malmaison, Melun, Lorient ou Grenoble, par exemple, se sont ainsi développés des services de même nature. Pourtant, certains problèmes freinent grandement leur généralisation, d'ordre financier tout d'abord : les formations en ligne (e-learning) ont d'abord été développées pour les entreprises et demeurent onéreuses. Des établissements de petites tailles peuvent difficilement y avoir accès. D'autre part, des problèmes techniques, informatiques, de compatibilité avec les outils des bibliothèques se posent qui ne facilitent pas la mise en place de tels services.

<sup>123</sup> 64 au total dont Lyon, Caen, Blois notamment.

<sup>124</sup> Centre National d'Etudes et de Ressources en Technologie Avancée.

<sup>125</sup> Ce service accueille moins de demandeurs d'emploi, sans doute en partie du fait du caractère imposant et intimidant de la Bibliothèque Nationale de France, moins facile d'accès a priori.

### **III.3.1.3.3 Des liens avec des structures de formation pour adultes ?**

Dans les nombreuses bibliothèques qui disposent d'un fonds de documentation en matière de formation professionnelle, les personnels disposent des coordonnées des lieux vers lesquels orienter les usagers pour leur permettre de poursuivre leur démarche. Certaines bibliothèques vont plus loin et se tournent vers des structures spécialisées pour mettre en place des dispositifs de formation en commun. Quelques unes développent par exemple un partenariat dans le domaine de la formation avec les Ateliers de Pédagogie Personnalisée<sup>126</sup>. C'est notamment le cas à Lomme, Rennes, Agde ou Dunkerque. D'autres, moins nombreuses, avec des GRETA (certaines Ruches notamment). Le réseau des GRETA est le dispositif de formation tout au long de la vie de l'Education Nationale. C'est le premier organisme de formation pour adultes. Les missions locales, ou l'ANPE peuvent également fonctionner en réseau et inclure la bibliothèque en son sein. Majoritairement, il est d'abord question de mise à disposition d'information pour les usagers de ces services sur le fonctionnement de la bibliothèque. Individuellement, certains personnels orientent également les demandeurs d'emploi vers l'établissement. Les associations de réinsertion font également partie intégrante de tels réseaux et orientent également fréquemment vers les bibliothèques locales, comme cela a notamment cours à Blois. Si de telles pratiques existent, elles ne donnent que très rarement lieu à une formalisation, sous forme de convention ou de contrat par exemple, qui permettrait pourtant de contribuer à leur pérennité et à leur diffusion.

Les contrats ville-lecture, comme nous l'avons rappelé plus haut, avaient permis de développer et de fixer une série de pratiques des bibliothèques en direction de publics défavorisés. Aucune incitation à une formalisation de cette nature en matière de formation continue et d'insertion n'a actuellement vu le jour. Certaines bibliothèques, sont intégrées dans les Contrats urbains de cohésion sociale, comme c'est le cas à Suresnes par exemple, mais sans qu'elles y soient incitées.

## **III.3.2 Un domaine complexe transformé en marché, difficile à intégrer pour les bibliothèques**

### **III.3.2.1 Entre méandres de la formation professionnelle et institutionnalisation de l'éducation populaire**

Les bibliothèques se sont progressivement investies dans la formation continue, sous forme d'autoformation, utilisant ainsi les possibilités offertes par les nouvelles technologies. En matière de formation professionnelle, Gérard Brédy<sup>127</sup>, secrétaire national à la formation de la fédération Léo Lagrange fait l'analyse que les espaces « *de co-construction entre mouvement associatif et pouvoirs publics*<sup>128</sup> » se sont considérablement réduits. L'essentiel des projets de formation et d'insertion sont aujourd'hui des réponses à une commande publique.

---

<sup>126</sup> Près de 500 APP forment environ 200 000 personnes par an. Régis par un cahier des charges national et financés par les régions, ils s'adressent à un public disposant d'un faible niveau de qualification et dispensent des formations (de 100 à 300 heures) dans les champs de la culture générale (remise à niveau en français, en mathématiques, initiation à une langue étrangère, expression écrite et orale, raisonnement logique, etc.) et de la culture technologique de base (bureautique, initiation à internet et aux nouvelles technologies, comptabilité). Cf. le site <http://app.tm.fr/> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>127</sup> Gérard Brédy, secrétaire national de la fédération Léo Lagrange en charge de la formation et de l'insertion, délégué régional Rhône-alpes / Auvergne et président de l'UROFRA (Union régionale des organismes de formation Rhône-Alpes).

<sup>128</sup> Entretiens réalisés en octobre 2009.



En plus des collectivités, qui développent des projets de formation et gèrent des centres de formation, les deux opérateurs publics de la formation professionnelle sont l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et le réseau des GRETA. Le rapport de la Cour des Comptes de 2008 sur la formation tout au long de la vie<sup>129</sup>, qui dénonce la complexité et l'inefficacité du système actuel de formation professionnelle, appelle d'ailleurs ces deux opérateurs publics de formation, qui s'adressent à des publics comparables, à une réflexion globale sur leur évolution, allant éventuellement jusqu'à la mise en commun de moyens ou un rapprochement. Les sommes en jeu sont colossales (34 milliards d'euros en 2006, dont 5 milliards pour la seule formation continue).

Intégrer un marché de cette taille et de cette complexité n'est pas simple. Pourtant, certains centres de formation sont gérés par des structures d'éducation populaire. De plus en plus, il s'agit de fédérations d'associations, de grande taille comme la Ligue de l'enseignement ou Léo Lagrange, dotées de services juridiques et administratifs suffisamment importants. Les petites associations réussissent de plus en plus difficilement à évoluer dans un environnement administratif d'une complexité croissante. Dans le pilotage de telles plates-formes de formation, les fédérations d'éducation populaire mobilisent des outils de gestion de plus en plus sophistiqués, qui impliquent une professionnalisation toujours plus poussée de la part de ses membres. Ainsi, la part des salariés impliqués dans leur fonctionnement a cru de manière inversement proportionnelle au nombre des militants. De plus, si beaucoup des salariés actuels sont encore d'anciens militants, partageant donc la dimension spécifique du projet éducatif de l'éducation populaire, il est essentiellement fait appel aujourd'hui, via des recrutements extérieurs, à des salariés n'ayant pas a priori de dimension militante.

### **III.3.2.1.1 Un axe bibliothèque – éducation populaire ?**

Le mouvement d'institutionnalisation qui a traversé l'éducation populaire concerne notamment le champ de la formation professionnelle. Parallèlement, les procédures de contrôle financier de l'utilisation de l'argent public se sont renforcées, ce qui a conduit à modifier la nature des relations entre l'éducation populaire et les pouvoirs publics. De relations contractuelles traditionnelles et d'un mode de financement longtemps assis sur le subventionnement, ces relations ont évolué vers la gestion d'équipements (qu'ils soient de nature culturelle, de petite enfance, de vacances ou de formation) et la réponse par ces structures à des appels d'offre issues notamment de collectivités.

Il est donc désormais question, pour l'éducation populaire, de répondre à un cahier des charges souvent extrêmement précis dont ils ne sont que marginalement à l'origine (lorsqu'ils sont en situation de gestion depuis longtemps, des échanges – informels – existent entre les agents du service public commanditaire de l'appel d'offre et les dirigeants de l'établissement gestionnaire). En concurrence avec des acteurs privés à but lucratif qui investissent le marché avec d'autant plus d'enthousiasme que les sommes en jeu sont grandes, en prise avec des problématiques de coûts de gestion qui sont au cœur des cahiers des charges<sup>130</sup>, « *les mouvements d'éducation populaire ont de moins en moins de latitude pour faire exister un projet éducatif global se distinguant des offres du secteur marchand*<sup>131</sup> ».

<sup>129</sup> COUR DES COMPTES, *La Formation professionnelle tout au long de la vie*. Paris : La Documentation française, 2008 [En ligne] <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000627/0000.pdf> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>130</sup> De plus en plus normés au niveau européen, car rentrant dans le cadre des commandes publiques.

<sup>131</sup> Gérard Brédy, entretiens, octobre 2009.

Les bibliothèques n'ont pas vocation à répondre à des appels d'offre de cette nature (pour lesquels elles ne possèdent pas d'agrément). Des réponses d'organismes de formation de l'éducation populaire associant la bibliothèque ou le réseau de bibliothèques du territoire pourraient à l'inverse s'envisager. Non qu'il s'agisse pour la bibliothèque de dispenser la majorité des formations, ce cas de figure aurait pour intérêt à la fois de mutualiser les équipements, en repérant la bibliothèque comme structure relais, et surtout d'inscrire les formations organisées dans une réelle démarche d'éducation populaire visant à former le citoyen autant que le futur travailleur via une ouverture vers l'ensemble des collections de la bibliothèque.

Il convient donc dans cette perspective d'organiser la création de liens entre les bibliothèques et les acteurs de la formation professionnelle et de convaincre les pouvoirs publics qui financent les instituts de formation de permettre, dans la rédaction des cahiers des charges des appels d'offre, des ouvertures vers des structures comme les bibliothèques. Malgré la situation économique difficile, qui prédispose l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervention dans ce domaine à ne laisser de côté aucune solution potentielle, il ne semble pas que de telles initiatives se généralisent. Cela laisse penser qu'une intervention de l'Etat est seule à même de permettre à ces mutualisations de croître. L'exemple des contrats ville-lecture pourrait ainsi servir de support de référence pour le lancement d'une contractualisation renouvelée, incluant en particulier la formation tout au long de la vie dans les missions des bibliothèques, visant notamment à positionner cette dernière dans le nouveau cadre réglementaire du secteur.

Aujourd'hui, on en reste au stade de l'informel : les bibliothèques se renseignent et prennent conseil auprès d'organismes comme les Centres régionaux information jeunesse (CRIJ) ou l'ONISEP avant de mettre en place des services emploi ou formation continue, comme à Lyon et Grenoble, ou des échanges et des visites de site ont eu lieu, mais sans contractualiser, sans référencement de la bibliothèque au sein du réseau d'acteurs spécialisés. Dix ans après son ouverture, le pôle Infodor de la bibliothèque de la Goutte d'or à Paris par exemple, ne dispose pas « *de partenariat réel avec des associations d'aide à la recherche d'emploi, [...] de liens avec les institutions type ANPE*<sup>132</sup> ».

### **III.3.2.1.2 La tradition anglaise et les contradictions françaises**

En Grande-Bretagne, les bibliothèques ont été incitées à trouver une légitimité nouvelle et renforcée dans la société à la fin des années 1990. Le rapport *New Library, the People's Network* publié par la Commission de bibliothèques et des centres de documentation en octobre 1997<sup>133</sup> définit les fonctions essentielles de la bibliothèque au XXI<sup>e</sup> siècle et insiste sur l'information citoyenne (participation de la population aux processus sociaux), et le rôle de soutien au commerce et à l'économie. La part prise au développement économique du territoire dans laquelle la bibliothèque est implantée consiste essentiellement dans la formation des adultes. Des initiatives gouvernementales autour de l'enseignement ont dans ce sens été impulsées, qui sollicitent les bibliothèques<sup>134</sup>. Le programme *National Grid for Learning* « envisage la bibliothèque publique comme un maillon indispensable pour offrir à l'ensemble de la population des

<sup>132</sup> CAILLOT, Audrey, GESTIN, Marie-Laure, « Le pôle Infodor et l'accueil des publics non francophones à la bibliothèque Goutte-d'Or », *BBF*, 2009, n° 2, p. 46-49 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.

<sup>133</sup> [En ligne] <http://www.ukoln.ac.uk/services/lic/newlibrary/> Consulté le 23 décembre 2009.

<sup>134</sup> Cf. MALOTAUX, Sandrine, « La place des bibliothèques publiques dans la politique du gouvernement britannique », *BBF*, 1999, n° 6, p. 94-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 décembre 2009.

*possibilités d'élargir et d'approfondir ses connaissances en utilisant les ressources d'Internet* ». Plusieurs études ont été menées sur ces expériences, dont il sera évidemment utile de tirer une synthèse pour s'engager efficacement sur ces terres déjà plus profondément explorées par nos voisins.

Cette tradition anglo-saxonne d'implication des bibliothèques dans la sphère éducative renvoie les bibliothèques françaises à leur histoire, et bien sûr aux bibliothèques populaires et au rôle pleinement éducatif qu'elles jouaient alors, dont elles se sont progressivement en partie émancipées, pour se construire une identité d'abord culturelle, à l'opposé des pratiques relevant de la démarche scolaire assumée par le système éducatif. D'abord envisagée comme un moyen d'accès aux technologies de l'information et à des formations en langue pour les publics traditionnels de la bibliothèque dans une dynamique de diffusion culturelle, la formation continue dans les bibliothèques ne relève plus seulement de ce paradigme. Il est désormais question de voir les bibliothèques accueillir l'autoformation de certains usagers mis en demeure par le système économique de développer de nouvelles compétences, sous peine de rester sans emploi. La bibliothèque revêt ainsi un rôle social et éducatif qui peut être l'occasion de renforcer sa place dans la société mais qui souligne ses contradictions, entre monde institutionnel de la culture et mission éducative plus large et qui l'invite à s'ouvrir vers d'autres cercles, sans pour autant abandonner l'action culturelle. D'un strict point de vue théorique, cette dialectique paraît riche de promesses futures, mais il reste à la faire vivre dans les pratiques professionnelles...

### **III.3.3 La lutte contre l'illettrisme, enjeu citoyen et économique**

En plus de sa dimension citoyenne évidente, visant à permettre à chacun, au travers de la maîtrise de l'écrit, de se repérer au mieux dans la société et d'y construire son parcours en toute autonomie, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu économique important. Dans certains secteurs, des accords de branche ont été signés, qui prévoient le repérage des personnes en difficulté et l'intégration de cette problématique dans la formation continue. Des partenariats entre les bibliothèques, l'ANPE et les missions locales semblent de ce point de vue être nécessaires pour agir efficacement sur ce terrain. Au-delà, des relations régulières et de long terme avec des médiateurs, qu'il s'agisse de professionnels ou de militants associatifs, en contact avec cet univers si éloigné de celui de la grande majorité de la profession, sont seules susceptibles de permettre aux bibliothécaires d'appréhender les méthodes pédagogiques les plus efficaces auprès de publics en difficulté avec l'écrit. De même, un tel type de contact peut être à l'origine d'évolutions du fonds documentaire afin de répondre aux besoins de ces publics mais aussi de leurs formateurs, voire à l'intégration de bibliothécaires dans l'équipe de ces formateurs.

Les initiatives des bibliothèques dans ce domaine ne sont pas nouvelles et sont assez répandues. Certains établissements expérimentent des innovations particulières. A Blois, un service d'écrivain public a été implanté dans la bibliothèque, destiné aux publics non familiers avec la lecture et l'écrit. Cette action a permis d'une part de faire venir à la bibliothèque des publics qui ne la fréquentaient pas et d'autre part, après une formation de l'écrivain public, de les orienter vers les fonds et les services pertinents. Certaines personnes en situation irrégulière en France viennent par exemple plus volontiers régler

des problèmes administratifs avec l'écrivain public dans une bibliothèque qu'auprès des services sociaux, suspectés par eux de faire partie d'une chaîne administrative comprenant la préfecture et susceptible de leur poser des problèmes.

Au-delà de la mutualisation de ce type de bonnes pratiques, toujours à favoriser, l'action des bibliothèques en matière de lutte contre l'illettrisme n'est pas encore généralisée. Sur les dix-huit régions qui se sont dotées d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme, sous la houlette de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI<sup>135</sup>), deux n'envisagent aucune action avec les bibliothèques. D'autres le font à des degrés divers<sup>136</sup>. L'amplification des actions entreprises, le plus souvent aux côtés de mouvements associatifs comme ATD Quart Monde, reste donc à poursuivre.

### III.3.4 Le rôle des bibliothèques dans l'accueil des migrants

Les bibliothèques ont, en particulier dans les zones qui accueillent une proportion importante de migrants, souvent pris part aux initiatives tentant d'améliorer leur situation. En Seine-Saint-Denis, de nombreuses initiatives ont été prises<sup>137</sup> en ce sens depuis le lancement d'un groupe de travail en 2000 au sein de l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, comme l'acquisition de fonds en langues étrangères dites « d'immigration<sup>138</sup> », financée dans le cadre du CUCS<sup>139</sup>, qu'il s'agisse de fictions ou d'ouvrages pratiques sur la vie quotidienne ou les formalités administratives, ainsi que d'éditions bilingues, afin de faciliter l'évolution des nouveaux arrivants en France. Des méthodes d'apprentissage du français figurent également souvent au rang des acquisitions, achetées auprès de librairies étrangères pour qu'elles soient efficaces (les éditions françaises sont souvent incompréhensibles pour qui ne lit pas déjà un peu le français). Des pôles à part ont la plupart du temps été créés afin de signaler efficacement les fonds constitués.

La majorité des bibliothèques du département de Seine-Saint-Denis travaille en partenariat avec des associations, dont l'Association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et leurs familles (AEFTI)<sup>140</sup>, le GRETA, les organismes de formation, les services d'intégration des villes, les services RSA du département, les associations de Femmes-relais. La médiation qu'elles proposent, en lien avec l'ensemble de ces acteurs, permet de faire découvrir les services mis en place dans les bibliothèques à ces publics a priori éloignés de l'institution. Des traductions de brochures de présentation de la bibliothèque ont été diffusées. D'autres initiatives pourraient être citées en exemple, comme le travail effectué avec les associations de Femmes-relais à Suresnes ou le travail mené à Blois, visant à faciliter à la fois l'accueil des enfants de

---

<sup>135</sup> Qui a succédé en 1999 au Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) fondé en 1984, après que des mouvements comme ATD Quart monde en particulier ont mis en lumière les difficultés rencontrées dans ce domaine.

<sup>136</sup> TOMIC, Sylvie, *Le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur de Bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2009.

<sup>137</sup> Cf. ARLABOSSE, Suzanne, TABAH, Dominique, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *BBF*, 2009, n° 2, p. 39-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.

<sup>138</sup> Distinguées des langues étrangères dites « d'étude » (anglais, allemand, espagnol).

<sup>139</sup> Des financements de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances sont également possibles.

<sup>140</sup> La Fédération nationale des Associations pour l'enseignement et la formation des travailleurs Immigrés et leurs familles est un réseau d'associations loi 1901 qui se donne « pour but fondamental la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, la promotion du droit à la formation et à la qualification de la population immigrée et des publics en difficulté d'insertion ».

personnes non francophones et à se saisir de ces visites pour développer l'accès des parents (en général des femmes).

La mutualisation d'expériences qui a pu être menée en Seine-Saint-Denis n'est malheureusement que peu bénéfique dans les autres régions (pourtant, 60% des étrangers en France résident hors Ile-de-France), soit que cette population, moins nombreuse, ne fasse pas partie des priorités politiques des collectivités, soit que le manque de connaissance de ces publics freinent l'investissement des professionnels. Quand des initiatives sont prises, il est difficile de les voir couronnées de succès. A la Goutte d'or, « *ces partenariats [avec des associations], peu formalisés, consistaient principalement en des visites de la bibliothèque pour des groupes d'apprenants. Soumis à la bonne volonté et au sens de l'organisation des bénévoles des associations, ces visites pouvaient aussi bien se révéler constructives que catastrophiques (groupes de niveaux disparates, nombre trop important d'apprenants, absence d'encadrement, etc.), le fait même de n'avoir qu'une séance de découverte se révélant le plus souvent largement insuffisant*<sup>141</sup> ». Il semble donc là encore, comme en matière de formation continue, qu'une impulsion nationale s'avère nécessaire pour favoriser la généralisation d'initiatives qui ont mis dix ans à se structurer au sein du réseau des bibliothèques de Seine-Saint-Denis.

### **III.3.4.1.1 L'évolution réglementaire de l'accueil des migrants**

L'article L. 311-9 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit depuis 2006 que l'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans prépare son intégration républicaine dans la société française. Selon des modalités prévues par le décret n° 2006-1791 du 23 décembre 2006 (JO du 31 décembre 2006), l'étranger conclut avec l'Etat, un Contrat individuel d'accueil et d'intégration (CAI), dont la mise en œuvre est suivie par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)<sup>142</sup>. Ce dernier vise à instaurer entre la France et les personnes désireuses de s'y installer durablement « *une relation de confiance et d'obligation réciproque* ». Dans le cadre de ce contrat, une formation au français est prise en charge par l'Etat, ainsi qu'une formation « *civique* » visant à « *mieux connaître et comprendre les lois et les règles de la société* ». L'obtention du Diplôme Initial de Langue Française (DILF) atteste du niveau satisfaisant de maîtrise de la langue française. La formation donne aussi lieu à la remise d'un certificat d'assiduité.

Un marché s'est développé pour la prise en charge de ces formations. Là encore, l'économie sociale et l'éducation populaire sont en concurrence avec d'autres acteurs à but lucratif. Une prise de contact nationale avec l'OFII et des interventions aux côtés des partenaires naturels que peuvent être sur ces sujets les acteurs de l'éducation populaire permettraient sans doute de mieux appréhender l'environnement réglementaire et de préciser les modalités d'actions communes à envisager pour améliorer l'accueil des populations migrantes et mettre à leur disposition de manière plus massive les services des bibliothèques de lecture publique. En effet, la richesse de leurs collections et de leurs services constitue un atout certain, bien au-delà de l'obtention du DILF par les nouveaux arrivants, dans leur intégration et l'amélioration de leurs conditions d'accueil.

<sup>141</sup> CAILLOT, Audrey, GESTIN, Marie-Laure, « Le pôle Infodor et l'accueil des publics non francophones à la bibliothèque Goutte-d'Or », *BBF*, 2009, n° 2, p. 46-49 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009.

<sup>142</sup> Créé en mars 2009, l'OFII a repris l'ensemble des compétences de l'ex Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM). L'OFII est désormais le seul opérateur de l'Etat en charge de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France.



## Conclusion

---

Si la volonté de contrôle social n'a pas toujours été absente des objectifs des bibliothèques, celles-ci ont, tout au long de leur histoire, pris part au développement de l'accès de tous au savoir et à la culture. L'éducation populaire, avec ses objectifs et ses méthodes propres, a suivi des chemins souvent parallèles qui ont à plusieurs reprises rencontré ceux des professionnels des bibliothèques.

Alors que l'environnement administratif de l'éducation et de la culture se complexifie, engageant une évolution de l'action de l'éducation populaire dans le sens de l'intégration d'une dimension de gestion et d'un positionnement plus institutionnel ; alors également que les modalités d'action dans ces champs font de plus en plus appel à une logique partenariale, augmentant le nombre et diversifiant la nature des intervenants, bibliothèques et mouvements d'éducation populaire ont l'occasion de s'associer afin de renforcer mutuellement leur capacité d'action au service de la réduction des inégalités d'accès aux connaissances.

Parce qu'une offre exigeante en matière de collections ne peut s'envisager sans une médiation de qualité, il semble que l'accompagnement d'utilisateurs hors de la bibliothèque par des associations partenaires engagées dans un faisceau d'actions communes avec la bibliothèque puisse constituer un renfort efficace pour faciliter l'accès de tous aux collections. La concurrence d'Internet comme centre de ressource accélère les interrogations relatives au modèle de bibliothèque et contribue à remettre au centre de ce modèle l'enjeu de médiation. Les politiques éducatives locales et différentes initiatives visant à développer la formation continue et l'insertion professionnelle représentent des terrains privilégiés pour la réalisation d'alliances pérennes et formalisées entre bibliothèques et éducation populaire. Une coalition de conviction et de valeurs, qui renouerait en partie avec l'héritage commun des bibliothèques et de l'éducation populaire depuis le dix-neuvième siècle, semble pouvoir exister naturellement, au regard des principes présidant aux différentes chartes, françaises et internationales, servant de référence aux pratiques des bibliothèques et des textes d'orientation adoptés régulièrement par les fédérations d'éducation populaire.

Toutefois, hors impulsion nationale et soutien ministériel, une telle évolution semble peu réaliste. La dernière innovation ayant concerné un grand nombre de territoires, le programme de création de médiathèques de proximité dit « Les Ruches », relevait d'une dynamique nationale, et n'a pas été couronné de succès dans l'ensemble des lieux où il devait être déployé. Sans implication du même ordre de la part de l'Etat central, éventuellement relayé par les associations professionnelles, une évolution au plan national des relations entre bibliothèques et éducation populaire, orientées vers la participation au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives locales et à la définition et la gestion des politiques d'insertion et de formation professionnelle ou d'accueil des migrants resterait, si elle devait malgré tout intervenir, largement minoritaire. Le rôle des structures de formation des personnels des bibliothèques, au premier rang desquelles l'Enssib, est également important dans cette possibilité d'évolution : une présence plus forte des mouvements d'éducation populaire dans les

formations, y compris en tant qu'intervenants, permettrait sans doute des prises de conscience, parmi les futurs professionnels, de la pertinence de travailler de concert avec le tiers secteur dans ces domaines. Réciproquement, des prises de paroles de bibliothécaires dans la formation des enseignants et dans celles des professionnels de la formation continue contribueraient à rapprocher ces mondes.

Les actions en direction des publics « empêchés » ont quant à elles vocation à continuer à se développer progressivement, comme c'est le cas depuis plus de deux décennies, et à maintenir les problématiques de justice sociale au centre des pratiques professionnelles des bibliothécaires. Au-delà de la favorisation de l'accès aux qualifications, aux diplômes, et en définitive à l'emploi, permettre l'accès de tous à la culture et au savoir est un enjeu d'épanouissement et d'émancipation des citoyens, tant en ce qui concerne l'acquisition d'un esprit critique qu'en terme de développement personnel, de loisir ou de pratique artistique. Pour accompagner et catalyser les initiatives visant à réduire les écarts entre les publics dans l'accès aux ressources des bibliothèques – initiatives qui placent la médiation au rang de priorité – l'appel à des jeunes « volontaires civiques<sup>143</sup> » ou « volontaires associatifs<sup>144</sup> » dans le cadre de partenariats avec le monde associatif et de l'éducation populaire pourrait enfin s'avérer d'une aide précieuse, comme ont pu l'être les médiateurs du livre<sup>145</sup>.

---

<sup>143</sup> Cf. [http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/service\\_civil\\_volontaire](http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/service_civil_volontaire) Consulté le 24 décembre.

<sup>144</sup> Cf. <http://www.volontariat.gouv.fr/spip.php?article44> Consulté le 24 décembre.

<sup>145</sup> Dont la grande majorité étaient des emplois-jeunes. Leur disparition a représenté de fait une diminution de la surface d'intervention des bibliothèques, en particulier en direction de publics peu favorisés.



## Bibliographie

---

### Histoire des bibliothèques et question sociale :

**BARDOUILLET, Marie-Christine**, *La Librairie du travail, 1917-1939*. Paris : Maspero (Centre d'histoire du syndicalisme), 1977.

**BLANC-MONTMAYEUR, Martine**, « Le Congrès d'Alger (13-18 avril 1831) : prémices de la lecture publique ? », *BIBLIOTHÈQUE(S), Revue de l'association des bibliothécaires français*, n° 28, juin 2006

**BOULOGNE, Arlette**, *Les Bibliothèques populaires en France de 1860 à 1880 : rôle joué dans leur développement par la ligue de l'enseignement et la société Franklin*. Paris : Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, université Paris VII, 1984

**CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean**, *Discours sur la lecture*. Paris : BPI-Centre Pompidou / Fayard, 2000

**CONDORCET**, *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique* présenté à l'Assemblée nationale législative au nom du Comité d'Instruction publique les 20 et 21 avril 1792 [en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp> Consulté le 23 décembre 2009

**GIRARD, Augustin, GENTIL, Geneviève**, *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*. Paris : La Documentation française, 1996

**LINDENBERG, Daniel, MEYER, Pierre-André**, *Lucien Herr, le socialisme et son destin*. Paris : Calmann-Lévy, 1977

**RICHTER, Noë**, « Aux origines de la lecture publique », *BBF*, 1978, n° 4, p. 221-249 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 décembre 2009

**RICHTER, Noë**, *La Lecture et ses institutions, 1700-1918*. Bibliothèque de l'université du Maine et Editions Plein Chant, 1987.

**RICHTER, Noë**, « Du conditionnement à la lecture », *BBF*, 2003, n° 5, p. 119-120 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 décembre 2009

**ROBINE, Nicole**, *Lire des livres en France, des années 1930 à 2000*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000

**VARRY, Dominique**, « De quelques problèmes du passage des collections privées aux collections publiques », dans *Voyages de Bibliothèques*, actes du colloque Voyages de Bibliothèques, Roanne, 25 et 26 avril 1998, Publications de l'Université de St-Etienne, 1998

VARRY, Dominique, « L'histoire des bibliothèques en France », *BBF*, 2005, n° 2, p. 16-22 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

## **Bibliothèques et politiques éducatives :**

**BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger**, *L'Elitisme républicain, l'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*. Paris : La République des Idées, Seuil, 2009

**BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger**, *Le Niveau monte*. Paris : Seuil, 1989

**BEUDON, Nicolas**, *Apprendre et se former dans les bibliothèques. La mission éducative des bibliothèques municipales*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2009

**DUBET, François**, *L'Ecole des chances, qu'est-ce qu'une école juste ?* Paris : La République des Idées, Seuil, 2004

**CHARLOT, Bernard**, *Du Rapport au savoir*. Paris, Editions Economica, 2005

**DURU-BELLAT, Marie**, *L'Inflation scolaire, les désillusions de la méritocratie*. Paris : La République des Idées, Seuil, 2006

**DUTERCQ, Yves (Dir.)**, *Les Régulations des politiques d'éducation*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005

**DUTERCQ, Yves** « L'Education dans la ville », *Actes des Rencontres nationales des acteurs de la ville*. Les Editions de la DIV, 1999

**DUTERCQ, Yves, VAN ZANTEN, Agnès**, « Ecoles, collectivités locales, associations, élèves, parents : partenaires pour une co-éducation », *Territoires, la revue de la démocratie locale*, n° 429, juin 2002

**FAVEY, Eric**, « Education, décentralisation », *Les Idées en mouvement*, n° 103, novembre 2003

**HASSENFORDER, Jean**, *La Bibliothèque, institution éducative*. Paris : Lecture et bibliothèques, 1972

**HASSENFORDER, Jean**, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle 1850-1914*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1967

**LE GALL, Alix**, *Des Biberons et des livres. Comment la bibliothèque publique encourage-t-elle l'accès des tout petits au livre ?* Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2007

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, VILLE DE RENNES,** *Actes des Rencontres nationales de l'Education,*

- 2008 : « Du projet éducatif territorial... à une politique d'éducation et de formation tout au long de la vie »
- 2006 : « Refonder le service public d'éducation »
- 2004 : « L'Etat au local »

**PROST, Antoine,** *Education, société et politiques, une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours.* Paris : Seuil, 1997

**VAN ZANTEN, Agnès,** *Les Politiques d'éducation.* Paris : Presses Universitaires de France, 2004

**VAN ZANTEN, Agnès,** *L'Ecole de la périphérie / Scolarité et ségrégation scolaire en banlieue.* Paris : PUF, 2001

## **Inégalités sociales et politiques de la ville :**

**CHAUDOIR, Philippe, DE MAILLARD, Jacques (Dir.),** *Culture et politique de la Ville.* Editions de l'Aube, 2004

**MAURIN, Eric,** *Le Ghetto français, enquête sur le séparatisme social.* Paris : Seuil, La République des idées, 2004

**MAURIN, Eric,** *L'égalité des possibles.* Paris : Seuil, La République des idées, 2002

**OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES,** *Rapport 2009,* [en ligne]

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000570/0000.pdf> Consulté le 22 décembre 2009

## **Sociologie de la culture :**

**BERNSTEIN, Basil,** *Langage et Classes sociales.* Paris : Les Editions de Minuit, 1975

**BOURDIEU, Pierre,** *Ce que parler veut dire.* Paris : Fayard, 1991

**BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude,** *Les Héritiers.* Paris : Les Editions de Minuit, 1984

**BOURDIEU, Pierre,** *La Distinction, critique sociale du jugement.* Paris : Les Editions de Minuit, 1979

**BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude,** *La Reproduction.* Paris : Les Editions de Minuit, 1970

**DONAT, Olivier (Dir.),** *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique.* Paris : Ed. Ministère de la Culture et de la Communication / La Découverte, 2009

**DUMAZEDIER, Joffre**, *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Seuil, 1962

**FLEURY, Laurent**, *Sociologie de la lecture et des pratiques culturelles*. Paris : Armand Colin, 2008

**LAHIRE, Bernard**, *La Culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris : Editions La Découverte, 2004

**PASSERON, Jean-Claude, GRIGNON, Claude**, *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris : Gallimard/Le Seuil, 1989

## **Publics en difficulté :**

**DINCLAUX, Marie, VOSGIN, Jean-Pierre**, *Publics éloignés de la lecture*. Presses universitaires de Bordeaux, 1997.

**MASSE, Isabelle**, « Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain », *BBF*, 1996, n° 3, p. 64-65 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**PETIT, Michèle**, « De la bibliothèque au droit de cité », *BBF*, 1997, n° 1, p. 6-11 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**TABAH, Dominique**, « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny », *BBF*, 1997, n° 1, p. 41-50 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**TAESCH, Danielle**, « Des projets culturels de quartier à Mulhouse », *BBF*, 1997, n° 1, p. 24-28 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

## **Illettrisme et bibliothèques :**

**AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**, *Lutter ensemble contre l'illettrisme : cadre national de référence*. Lyon : ANLCI, 2003

**GILLARDIN, Bernard, TABET, Claudie**, « Retour à la lecture. Lutte contre l'illettrisme », *BBF*, 1989, n° 1, p. 92-94 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**GIRET, Clotilde, JOHANNOT, Yvonne et TEILLARD, Sylviane**, « Autour de l'écrit et de sa maîtrise », *BBF*, 1998, n° 5, p. 27-30 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**GUIDEZ, Joëlle**, « Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville », *BBF*, 2006, n° 5, p. 108-109 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**GUIDEZ, Joëlle**, « Action culturelle et lutte contre l'illettrisme », *BBF*, 2006, n° 6, p. 101-103 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**LAHIRE, Bernard**, *L'Invention de l'illettrisme, rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris : Editions La Découverte, 2005

**TOMIC, Sylvie**, *Le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2009

## **Accueil des migrants et bibliothèques :**

**ARLABOSSE, Suzanne, TABAH, Dominique**, « Les services et l'action des bibliothèques en direction des populations immigrées et non francophones : l'exemple de la Seine-Saint-Denis », *BBF*, 2009, n° 2, p. 39-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009

**CAILLOT, Audrey, GESTIN, Marie-Laure**, « Le pôle Infodor et l'accueil des publics non francophones à la bibliothèque Goutte-d'Or », *BBF*, 2009, n° 2, p. 46-49 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009

**GODONOU-DOUSSOU, Nelly**, *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2002

## **Formation tout au long de la vie, insertion professionnelle et bibliothèques :**

**FAUCHIE, Michel**, président de l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque, « Compte rendu de l'enquête de l'ADDNB sur l'autoformation », dans *Bibliothèques et autoformation. La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?* / Actes du colloque organisé par la BPI, le 5 décembre 2005. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006

**AGENCE REGIONALE POUR L'ECRIT ET LE LIVRE EN AQUITAINE**, *Bibliothèques et services d'accompagnement à l'emploi : quelles complémentarités, quelles synergies ?* Bordeaux : Arpel Aquitaine [en ligne] <http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?article100001995> Consulté le 22 décembre 2009

**BALAVOINE, Anne**, « L'ouverture vers les domaines de l'emploi, de l'insertion et de la formation : retour d'expérience à la médiathèque de saint-quentin-en-yvelines », *BBF*, 2009, n° 2, p. 59-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**CARRE, Joël**, *Construire une offre d'autoformation en bibliothèque publique*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2008

**CHOURROT, Olivier, MELLER-LIRON, Élisabeth**, « Bibliothèques et insertion professionnelle », *BBF*, 2009, n° 2, p. 6-12 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 22 décembre 2009

**COMMISSION EUROPEENNE**, *Les bibliothèques publiques dans la société de l'information*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1997 [en ligne] <http://cordis.europa.eu/libraries/fr/plis/study.html#toc> Consulté le 22 décembre 2009

**COMMISSION EUROPEENNE**, *Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2000 [en ligne] <http://www2.cfwb.be/III/charger/memorandum.pdf> Consulté le 22 décembre 2009

**CONSTANTIN, Daniel**, « L'Opération villes-lecture en région Provence-Alpes-Côtes d'Azur ». *BBF*, 1998, n° 5, p. 22-26 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009

**DAVAL, Régine, JAY, Anne, VOLKOFF, Anne**, « L'autoformation à la Bibliothèque publique d'information », *BBF*, 2002, n° 3, p. 50-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**DARTIGUENAVE, Bruno**, « Bibliothèques et autodidaxie », *BBF*, 2002, n°3, p 36-41 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009

**DUMAZEDIER, Joffre**, *Penser l'autoformation : société d'aujourd'hui et pratiques d'autoformation*. Lyon : Chronique sociale, 2002

**JACQUES, Jean-François**, « La formation des adultes à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux », *BBF*, 2002, n° 3, p. 65-69 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**JEZEGOU, Annie**, « La recherche de flexibilité en formation : conceptions et usages de l'autoformation », *Education permanente*, n°168, 2006

**LAS VERGNAS, Olivier, PROKHOROFF, Catherine**, « La cité des métiers de la Vilette : un outil d'insertion professionnelle au sein d'une bibliothèque », *BBF*, 2009, n° 2, p. 50-55 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**LESCURE, Etienne de (Coord.)**, *La Construction du système français de formation professionnelle continue*. Actes des Rencontres organisées par le Groupe d'étude – Histoire de la formation des adultes (GEHFA) les 29 mars et 27 novembre 2001. Paris : L'Harmattan, 2004

**LOPEZ, Caroline, YON-CASSAT, Françoise**, « Prisme, au service des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise : un pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise à la BnF », *BBF*, 2009, n° 2, p. 56-58 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**MALOTAUX, Sandrine**, « La place des bibliothèques publiques dans la politique du gouvernement britannique », *BBF*, 1999, n° 6, p. 94-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 décembre 2009

**MOURABY, Claire**, « Apprendre à transmettre », *BBF*, 2005, n° 6, p. 80-89 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 24 décembre 2009

**NETZER, Michel**, « De la formation permanente à la « formation professionnelle tout au long de la vie » », *BBF*, 2009, n° 2, p. 72-75 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**OUADJAOUDI, Maryse**, « Projet de serveur Emploi-Formation : partenariats et difficultés », dans *Bibliothèques et emploi, le rôle des bibliothèques dans l'information sur l'emploi*. Paris : BPI / Centre Pompidou, 1998

**OUADJAOUDI, Maryse, TEILLARD, Sylviane**, « Les activités de formation et d'insertion à la bibliothèque municipale de Grenoble », *BBF*, 2002, n° 3, p. 70-74 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**VERBEKE, Pierre, LOUNICI, Chérif**, « Lille : atelier de pédagogie personnalisée et médiathèque, l'odyssée d'un partenariat », *Bibliothèques et autoformation. La formation tout au long de la vie, quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?* Paris : BPI, 2006

**VERRIER, Christian**, « Éléments pour une approche de l'autodidaxie », *BBF*, 2002, n° 3, p. 17-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

## Autres ouvrages et articles concernant les bibliothèques :

**ABF – groupe Rhône-Alpes**, Compte-rendu de la journée d'étude sur les Contrats ville-lecture et pays-lecture [En ligne]

<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/je25avril2002cr.pdf> Consulté le 23 décembre 2009

**ALIX, Yves, WAHNICH, Stéphane**, « Une familiarité distante », *BBF*, 2004, n° 2, p. 62-73 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**AUBERT, Annie**, « Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale », *BBF*, 2000, n° 5, p. 86-88 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**BARLUET, Sophie**, *Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre* ; Paris : centre national du livre, 2007 [en ligne]

[http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre\\_2010.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre_2010.pdf) Consulté le 22 décembre 2009

**BAZIN, Patrick**, « Plus proches des lointains », *BBF*, 2004, n° 2, p. 8-14 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**BERTRAND, Anne-Marie (Dir.)**, *Quel modèle de bibliothèque ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2008

**BERTRAND, Anne-Marie**, *Les Bibliothèques*. Paris : Editions de la Découverte, 2007

**BERTRAND, Anne-Marie**, « Le peuple, le bon public et le non public : les publics des bibliothèques et leur représentation chez les bibliothécaires », Donnat Olivier, Tolila, Paul (ed.), *Le(s) public(s) de la culture*. Paris : Presses de Sciences Po, 2003

**BERTRAND, Anne-Marie**, *Les Bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2002

**CALMET, Marie**, *Médiathèque, publics empêchés, publics éloignés : les enjeux d'un projet de service spécifique*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2004

**CENTRE NATIONAL DU LIVRE**, *Compte rendu des tables rondes « Livre 2010 »* [en ligne]

[http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Corpus\\_Livre\\_2010\\_tables\\_rondes.pdf](http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Corpus_Livre_2010_tables_rondes.pdf)  
Consulté le 23 décembre 2009

**ERMAKOFF, Thierry**, « Le "rôle social" des bibliothèques », dans Bertrand, Anne-Marie (Dir.). *Quel modèle de bibliothèque ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2008, p. 72-80

**ERMAKOFF, Thierry**, « De nouveaux modèles de bibliothèque ? », *BBF*, 2009, n° 4, p. 93-94 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**CLEMENT, Catherine**, *Du modèle français de la bibliothèque publique : la médiathèque en question*. Villeurbanne : enssib, 2008

**GAUTIER-GENTES, Jean-Luc**, « Figures de la polyvalence », *BBF*, 2004, n° 2, p. 15-23 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Thierry**, *Management des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997

**GIRARD, Hélène**, « Bibliothèques, les nouveaux usages bousculent les traditions », *La Gazette des communes* n°24/1986 du 15 juin 2009

**JOGAND, Annie**, « Médiateurs du livre », *BBF*, 1998, n° 5, p. 18-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009

**MARESCA, Bruno**, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant internet*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2005

**PARLEMENT EUROPEEN**, Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias. *Rapport sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne*, 1998 [en ligne]

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A4-1998-0248+0+DOC+XML+V0//FR> Consulté le 22 décembre 2009



**POISSENOT, Claude**, *La Nouvelle bibliothèque, contribution pour la bibliothèque de demain*. Territorial Editions, 2009

**ROCHE, Julien**, « Proximité et centralité dans un réseau municipal », *BBF*, 2004, n° 2, p. 74-81 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**ROUYER-GAYETTE, François**, « Les « Ruches » », *BBF*, 2004, n° 2, p. 24-29 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 23 décembre 2009

**SEIBEL, Bernadette (Dir.)**, *Lire, faire lire, des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Paris : Le Monde Editions, 1995

**SERVET, Mathilde**, *Les bibliothèques troisième lieu*. Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2009

**TABET, Claudie**, *La bibliothèque hors les murs*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2004

## **Education populaire :**

**ALIX, Yves**, « Bibliothèques et associations », *BBF*, 2005, n° 2, p. 90-92 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 décembre 2009

**CACERES, Benigno**, *Histoire de l'éducation populaire*. Paris : Seuil, 1964

**DAHAN Chantal, RICHEZ Jean-Claude**, « La Culture populaire au pôle culture de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire », *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, n° 33, mai 2008

**FAVEY, Eric (coordination)**, *Portraits culturels de territoires*. La Ligue de l'enseignement, 2008

**POUJOL, Geneviève**, *L'Education populaire, histoire et pouvoirs*. Editions ouvrières, 1981

**ROIRANT, Jean-Marc**, *Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?* Editions l'Archipel, 2006.

**ROIRANT, Jean-Marc**, « Avis de tempête sur la vie associative », *Les idées en mouvement*, n° 132, octobre 2005

**VAN ZANTEN, Agnès**, « L'Education populaire au risque du local », *Territoires, la revue de la démocratie locale*, n° 338, mai 1993

**SAEZ, Guy**, « Politiques culturelles et éducation populaire. Interaction constante, constant malentendu », *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, n° 33, mai 2008

**TOURNEMIRE, Pierre**, *La Ligue de l'enseignement*. Paris : Milan, 2000.